**Benvenuti!** | Italienisch

**Mirësevini!** | Albanisch

**اهلا وسهلا ومرحبا** | Arabisch

**Добре дошли!** | Bulgarisch

**Dobrodošli!** | BKS

**Hoş Geldiniz!** | Türkisch

**Добро пожаловать!** | Russisch

**Cèad mile fáilte!** | Gaelic

**Bienvenu!** | Französisch

**Hjärtligt välkomna!** | Schwedisch

**Welcome!** | Englisch

**Karibu!** | Swahili

**Marscha Voghila!** | Tschetschenisch

**Siyalamukela!** | Ndebele

**Szeretettel üdvözöljük!** | Ungarisch

**Willkommen!** | Deutsch

**Bine ați venit!** | Rumänisch

STADT GRAZ INTEGRATION

# Brochure de bienvenue de la municipalité de Graz

Un mode d'emploi pour les nouveaux/nouvelles arrivé(e)s

# MENTIONS OBLIGATOIRES

**Directeur de publication et éditeur:**
Stadt Graz, Magistratsdirektion, Integrationsreferat
Keesgasse 6 | parterre | 8010 Graz
☎ +43 316 872 22 43
@ integrationsreferat@stadt.graz.at
www.graz.at/integration
www.menschenrechtsstadt.graz.at

**Direction du bureau et coordination du projet 'colis de bienvenue':** Brigitte Köksal
**Assistante de la directrice du bureau:** Alexandra Lambrecht
**Rédaction:**
Angela Schick (directrice)
Mag. Joachim Hainzl
Mag.ª Pauline Riesel-Soumaré
**Photos:**
Stadt Graz/Foto Fischer (11) | iStockphoto (19) |
Graz Tourismus (5) | Holding Graz (1)
**Mise en page & production:**
achtzigzehn – Agentur für Marketing und Vertrieb GmbH
Andreas-Hofer-Platz 15 | 8010 Graz
www.holding-graz.at
**Impression:**
Medienfabrik Graz
Dreihackengasse 20 | 8020 Graz
www.mfg.at
**Traduction:**
traductrices du projet „Dolmetschpool", association OMEGA,
**coordinatrice:** Bakk.ª Nicola Baloch

2ième édition, avril 2012
www.graz.at

Vous pouvez télécharger cette brochure de bienvenue en anglais, français, turc, russe et bosniaque/croate/serbe sur www.graz.at/integration – welcome box

# CONTENU

I Discours de bienvenue 6
„mode d'emploi" 9
Généralités sur Graz 10
Quoi de neuf à Graz 12

II Logement, énergie & l'environnement 18
Liste pour un déménagement 24

III Travail 26

IV Circulation 34

V Situations de vie & affaires sociales 38

VI Enfants & jeunes 46

VII Éducation 56

VIII Santé 64

IX Intégration & migration 68

X Égalité de traitement & de coparticipation 76

XI Art & culture 86
Sport & loisirs 90

XII Retraité(e)s 92

XIII Situations d'urgence & crises 96

XIV Ce qu'il faut savoir 100
Liste d'adresses 104

## Bienvenue à Graz!

Je suis heureux que vous ayez choisi Graz comme lieu de vie! Graz est une ville ouverte au monde, une ville universitaire et culturelle qui accueille des femmes et des hommes de plus de 150 pays. La ville compte plus de 40.000 écolier(e)s; et plus de 50.000 étudiant(e)s qui effectuent leur formation universitaire dans une des quatre universités ou des deux hautes écoles spécialisées. La culture, sous tous ses aspects, tient une place de choix à Graz. Presque tout le centre ville ainsi que le château de Eggenberg ont été inscrits au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. Notre scène architecturale d'envergure internationale a largement contribué à l´election de Graz „Ville UNESCO du Design" en Avril 2011. Innovation et créativité sont précisément des caractéristiques bien particulières de notre ville! Il est pour nous particulièrement important que nos concitoyen(ne)s nous fassent part de leurs idées, leurs expériences et leurs points de vue et de leur permettre de s'engager à terme pour le bien de tous. Graz est la ville d'Autriche ou la qualité de la vie est la plus élevée et mon souhait le plus cher en tant que maire de Graz, est qu'elle le reste. La coexistence pacifique de ses habitant(e)s y est pour beaucoup. Ainsi, Graz est également ville des droits de l'homme de l'ONU et cultive tout particulièrement le dialogue interreligieux entre autre à l'aide du conseil consultatif interreligieux au sein duquel sont représentées toutes les religions et confessions reconnues par l'État. N'hésitez pas à chercher le contact dès votre arrivée, en dialogant avec les femmes et les hommes de votre voisinage ou de votre lieu de travail. Comme on le dit ici familèrement „c'est en causant qu'on se rapproche des autres". Je vous souhaite de vous faire des ami(e)s, et j'espère que vous pourrez véritablement prendre racine afin de vous sentir le plus à l'aise possible à Graz!

Votre Mag. Siegfried Nagl
*Monsieur le maire*

## Découvrez Graz!

Je suis ravie que vous ayez pris la décision de venir vivre dans notre ville qui est si vivante et diversifiée. Patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, Ville UNESCO du Design (City of Design), un très grand nombre de manifestations culturelles de renommée internationale, tout cela fait qu'il y a toujours quelque chose de nouveau à découvrir à Graz !

En tant que femme politique responsable de la mobilité et de la protection de l'environnement je voudrais vous recommander tout particulièrement Graz „ville en mouvement". En effet, Graz propose un réseau attractif de transports publics avec lesquels vous arrivez rapidement à destination dans n'importe quel quartier de la ville tout en respectant l'environnement. Celles et ceux qui sont à l'aise sur une bicyclette peuvent emprunter dès maintenant le réseau de 120 km de pistes cyclables dans Graz qui est la capitale du vélo de l'Autriche. Et il est tout aussi agréable de découvrir et apprécier la ville à pied.

De plus en plus de citoyen(ne)s de Graz se déplacent en respectant l'environnement et profitent de leur ville bien plus intensément. Et pour vous rendre „l'arrivée" plus facile dans tous les sens du terme, vous trouverez dans ce colis de bienvenue un ticket de transports publics valable 24 heures avec lequel vous pourrez utiliser gratuitement le tram et le bus pendant une journée entière, mais aussi un bon pour un ticket hebdomadaire transmissible à moitié prix. Et je souhaiterais que vous aussi, vous profitiez de notre vaste réseau de mobilité douce et que vous appreniez à connaitre votre nouvelle ville d'un angle de vue tout à fait particulier!

Lisa Rücker
*Vice-maire*

## Chère nouvelles citoyennes de Graz, cher nouveaux citoyens de Graz!

Un hôte attentif guide ses invités dans le nouvel environnement encore inconnu, les oriente et les informe des règles à respecter mais leur montre également les attractions touristiques.
Même s'il n'est pas possible de guider personnellement chaque nouvel(le) arrivé(e) dans son environnement immédiat, nous souhaitons au moins vous permettre de faire connaissance avec la ville de Graz en vous offrant un bon pour une visite guidée de notre cité. Les autres informations contenues dans le colis de bienvenue ont pour but de vous aider à vous familiariser avec la capitale de la Styrie. Vous verrez que la municipalité de Graz dispose d'une infrastructure remarquable et est appréciée à juste titre pour sa grande qualité de vie.
Pour notre part, à l'administration municipale nous souhaitons aussi y contribuer et nous nous efforçons sans cesse d'améliorer nos services. Nous avons d'ailleurs reçu plusieurs fois le prix autrichien de l'administration ainsi que de nombreux autres prix. J'espère que nous en serons toujours dignes et je souhaite que vous regardiez vos contacts avez l'administration municipale de Graz de façon positive.
Mais je souhaite d'abord tout simplement que vous vous sentiez bien à Graz et j'espère que vous aurez la possibilité de découvrir tous les bons cotés de notre ville. Peut-être que la métropole sur la Mur ne sera pas uniquement votre lieu de résidence mais aussi votre véritable foyer.

Votre Mag. Martin Haidvogl
*Directeur de l'administration municipale*



# „MODE D'EMPLOI"

## Chère nouvelle habitante de Graz, cher nouvel habitant de Graz,

Vous venez d'enregistrer votre nouveau domicile principal à Graz et de recevoir ce colis de bienvenue. Par son contenu et les informations qu'il contient, nous souhaitons vous faciliter la période d'adaptation dans la capitale de la Styrie. Vous y trouverez

- la brochure de bienvenue avec les informations essentielles sur la vie à Graz,
- des brochures d'informations différentes,
- un bon pour une visite guidée de Graz,
- un plan de la ville, une carte des pistes cyclables, un stylo bille,
- une clé USB sur laquelle sont enregistrés deux films d'image sur Graz ainsi que la brochure de bienvenue en six langues.
- Nous vous offrons un „welcome ticket", c'est un ticket valable 24 heures sur toutes les lignes de transport de Graz, vous pouvez ainsi pendant toute une journée circuler au moyen des transports publics et faire toutes les démarches importantes.Et vous recevez en plus un bon pour un ticket hebdomadaire avec une réduction de 50 %!

Dans la „brochure de bienvenue" nous avons divisé les informations utiles en 14 chapitres, de „travailler" à „habiter". Dans chaque chapitre, vous trouverez dans des fenêtres d'information toutes les coordonnées des autorités, bureaux, associations, etc. Ces données seront aussi en partie mentionnées dans les textes – plutôt deux fois qu'une ! ☺.
Quelques informations pourraient faire l'objet de deux ou plusieurs chapitres, mais sont traités en détails dans un seul chapitre – nous vous en avertirons cependant avec la mention „remarque". Sur „astuce" vous trouverez d'autres adresses internet utiles. Et dans l'annexe nous avons résumé pour vous toutes les adresses et coordonnées.
Nous espérons que le colis de bienvenue vous sera utile et nous vous souhaitons une vie heureuse dans notre superbe ville!
La brochure ne prétend pas être complète – adressez vos souhaits, réclamations, propositions d'amélioration et particulièrement vos éloges au bureau d'intégration de la municipalité de Graz (Integrationsreferat der Stadt Graz),
☎ +43 316 872 22 43
@ integrationsreferat@stadt.graz.at

Votre équipe du bureau d'intégration

I

# BIENVENUE À GRAZ!

Graz est la capitale du Land de Styrie et la deuxième ville d'Autriche par le nombre d'habitants. La ville compte environ 267.000 habitants (1. 1. 2012) qui viennent de 160 pays. Les premiers hommes se sont installés il y a environ 5000 ans entre le fleuve la Mur et la colline du Schloßberg, un rocher escarpé situé au cœur de la ville. C'est sur un document datant de 1128 que Graz est mentionné pour la première fois. Les couleurs de la ville sont le blanc et le vert. Les armoiries représentent une panthère argentée dressée sur fond vert. Graz est gouvernée par un maire, un conseil municipal (de 56 membres) et un sénat communal (conseillers communaux). Les élections du conseil municipal ont lieu tous les 5 ans. Les conseillers municipaux élisent les conseillers communaux, le maire et son suppléant. L'hôtel de ville, située sur la place principale, est le siège du gouvernement de la ville. La ville est administrée par le Magistrat Graz (représentation administrative de la municipalité de Graz) où sont employées environ 3.000 personnes. La „Holding Graz" avec environ 4.000 employé(e)s est responsable de l'approvisionnement des habitants en électricité et eau, des transports publics, du ramassage des ordures ménagères, de l'entretien des canalisations, etc. Graz est un centre culturel, scientifique et technique, une ville qui favorise la mobilité douce et la politique des „chemins courts". La vieille ville et le château de Eggenberg sont classés au patrimoine culturel mondial de UNESCO. En 2003 Graz fut nommée „capitale européenne de la culture", et en 2011 Graz a reçu le titre de „City of Design". Elle est en outre depuis 2001 la première ville des droits d'homme de l'Europe . La ville est une „municipalité équitable", une „ville écologique" et la première cité de la gastronomie d'Autriche. La ville comporte 4 universités, 2 écoles supérieures spécialisées et 2 instituts universitaires de formation des maîtres. La ville de Graz compte environ 50.000 étudiants.

## D'autres informations:

- La population: 223.000 habitants de nationalité autrichienne, 16.500 de l'Union Européenne, 27.500 de pays hors Union Européenne.
- La superficie de Graz: 127,58 km2
- Niveau de la mer: 353m au-dessus du niveau de la mer
- Situation géographique: 47,05° de latitude nord, 15,22° de longitude est
- Arrondissements: 17
- Longueur du fleuve de la Mur en zone urbaine: 15,87 kilomètres
- Longueur du réseau routier: environ 1.100 kilomètres
- Longueur du réseau de pistes cyclables: environ 120 kilomètres
- Longueur du réseau de tramway: 66 kilomètres
- Entreprises: environ 10.500
- Employé(e)s: environ 185.000 personnes

# QUOI DE NEUF À GRAZ

Ici vous trouverez un aperçu des démarches à accomplir à votre arrivée à Graz. Vous saurez ainsi à quelle instance il faudra vous adresser pour faire délivrer un passeport, une carte d'identité, un certificat de nationalité, etc. Les collaborateurs des sept centres de services pour les citoyens de la municipalité de Graz seront les premiers interlocuteurs pour répondre à vos questions.

## Enregistrement de votre domicile

Si vous vous installez à Graz il faut vous enregistrer dans les trois jours. Si Graz va devenir votre lieu de vie (cela dépendra par exemple de la durée de votre séjour et de la localisation de votre emploi) il faudra faire enregistrer votre adresse comme résidence principale. L'obligation légale de déclaration de changement de domicile est valable aussi pour tous les membres de votre famille qui s'installent à Graz. Il faut faire résilier l'inscription à votre ancien domicile (dans un délai de trois jours avant ou après le déménagement). Vous pouvez faire l'inscription en même temps que la résiliation de l'ancien domicile. Si vous voulez faire passer votre adresse à Graz de résidence secondaire à résidence principale, cette démarche est obligatoire (dans un délai d'un mois). La déclaration de changement d'adresse est gratuite. Si vous enfreignez cette obligation légale de déclaration vous commettez une infraction administrative. Vous pouvez faire toutes les déclarations de changement d'adresse aux bureaux de service des citoyens de la municipalité de Graz.

Les bureaux de service des citoyens s'occupent entre autres de: toutes les déclarations de changement d'adresse, les déclarations des objets trouvés, autorisations exceptionnelles de stationnement dans les „zone bleue et verte", enregistrement des chiens. C'est au ServiceCenter uniquement que vous pourrez effectuer une demande de passeport et de carte d'identité (centre de service) Schmiedgasse 26 (voir les détails page 14).

## Certificat de déclaration

Les citoyen(ne)s de l'EEE (c'est-à-dire tous les pays de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) ainsi que les Suisses et les Suissesses peuvent rester en Autriche sans visa pendant trois mois. Si le séjour doit durer plus longtemps, il faut effectuer une demande de „certificat de déclaration" dans les quatre mois qui suivent l'arrivée en Autriche. Le droit de séjour est ainsi documenté. Au bout de cinq ans de séjour ininterrompu en Autriche ces personnes peuvent faire une demande de „confirmation de séjour permanent". Le bureau responsable et le département spécialisé 7C du gouvernement du Land de Styrie.

### *Information*

**Amt der Steiermärkischen Landesregierung, Fachabteilung 7C – Innere Angelegenheiten, Staatsbürgerschaft und Aufenthaltswesen**
Paulustorgasse 4, 8010 Graz

☎ +43 316 877 20 89
@ fac7c@stmk.gv.at
www.verwaltung.steiermark.at

### *Conseil*

**Vous trouverez des informations détaillées sur www.graz.at/servicecenter et www.graz.at/servicestellen.**

### *Information*

**BürgerInnen-Servicestellen der Stadt Graz**

**ServiceCenter der Stadt Graz**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, rez-de-chaussée

Heures d'ouverture: lundi et mercredi de 7h30 à 18h00, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 13h00.

☎ +43 316 872 52 52, 52 54
+43 316 872 52 59
@ servicecenter@stadt.graz.at
www.graz.at/servicecenter

**Servicestelle Andritzer Reichsstraße 38**
☎ +43 316 872 66 20
+43 316 872 66 29

**Servicestelle Bahnhofgürtel 85**
1ière étage (dans l'"Annenpassage"
☎ +43 316 872 66 30
+43 316 872 66 39

**Servicestelle Conrad-von-Hötzendorf-Straße 104 (Ostbahnhof)**
☎ +43 316 872 66 80
+43 316 872 66 89

**Servicestelle Kärntner Straße 411**
☎ +43 316 872 66 50
+43 316 872 66 59

**Servicestelle St. Peter-Hauptstraße 85**
☎ +43 316 872 66 70
+43 316 872 66 79

**Servicestelle Stiftingtalstraße 3**
☎ +43 316 872 66 00
+43 316 872 66 09

Heures d'ouverture: le lundi de 7h00 à 18h00 et du mardi au vendredi de 7h00 à 13h00.

@ servicestelle@stadt.graz.at
www.graz.at/servicestellen

# I

# QUOI DE NEUF À GRAZ

## La demande de passeport

Vous obtiendrez un passeport au Service-Center der Stadt Graz (centre de service de la municipalité de Graz) à l'Amtshaus, Schmiedgasse 26, 8011 Graz, Tél. +43 316 872 52 52, 52 54. Coût: 75,90 Euros. Validité: 10 ans. Vous pouvez prendre un rendez-vous en ligne sur le site www.graz.at/reisepass afin d'éviter les files d'attente.
Vous pouvez en principe faire une demande de passeport auprès de chaque bureau de délivrance des passeports, indépendamment de votre résidence principale. Le „passeport de haute sécurité" est imprimé à Vienne par l'imprimerie d'État autrichien et vous est envoyé sous cinq jours ouvrables. Vous le recevrez par lettre avec accusé de réception („Rückscheinbrief weiß" lettre accusé de réception blanche; elle peut aussi être envoyée à une/un autre destinataire ou par exemple à votre lieu de travail. Si personne ne peut confirmer par signature la réception de la lettre avec accusé de réception vous trouverez une notification et la lettre sera déposée au bureau de poste où vous pourrez aller la chercher).
Vous apprendrez au Service Center (centre de service) quels sont les documents dont vous avez besoin pour la demande de passeport au numéro de téléphone +43 316 872 52 52 et 52 54. Si vous avez besoin d'un certificat de nationalité pour la demande de passeport, vous pouvez le faire en même temps au Referat für Personenstands- und Staatsbürgerschaftswesen (bureau des affaires de l'état civil et de nationalité). Si vous avez rapidement besoin du passeport vous pouvez demander un Express-Pass (passeport express) (délivrance sous trois jours ouvrables; coût 100 Euros) ou même un Ein-Tages-Express-Pass (passeport express en un jour) (délivrance au prochain jour ouvrable; coût 220 Euros; les deux sont valables dix ans). À l'aéroport de Graz vous pouvez vous faire délivrer un Notpass (passeport d'urgence), mais qui est valable seulement six mois. Attention: certains pays refusent la validité du passeport d'urgence! Les enfants en Autriche doivent avoir leur propre passeport si l'enfant a la nationalité autrichienne. Coût: 30 Euros (jusqu'au 12ème anniversaire, ensuite 75,90 Euros). De la naissance à deux ans la demande de passeport pour enfant est gratuite, si l'enfant est autrichien (Attention: le passeport express en trois jours coûte 45 Euros, le passeport express en un jour 165 Euros. Si l'enfant a plus de 12 ans: le passeport express en trois jours 100 Euros, le passeport express en un jour 220 Euros!).

## La demande d'une carte d'identité

La carte d'identité au format de carte bancaire aide à prouver son identité; ainsi, il n'est pas nécessaire d'avoir toujours son passeport. En outre la carte d'identité est valable comme document de voyage dans 32 états européens. Vous obtiendrez également votre carte d'identité au Service-Center der Stadt Graz (centre de service) Amtshaus, Schmiedgasse 26, 8011 Graz, Tél. +43 316 872 52 52 et 52 54. Les coûts: 61,50 Euros pour un adulte, 26,30 Euros pour un enfant jusqu'à 16 ans. Validité: 10 ans. Le délai de délivrance peut durer jusqu'à deux semaines. Comme pour le passeport, la première demande de carte d'identité de la naissance à deux ans est gratuite, si l'enfant est de nationalité autrichienne. Vous pourrez prendre un rendez-vous en ligne sur le site www.graz.at/reisepass afin d'éviter les files d'attente.

## Délivrance d'un certificat de nationalité

Le BürgerInnenamt, Referat Personenstands- und Staatsbürgerschaftswesen (bureau des citoyens, service des affaires de l'état civil et de nationalité) délivre le certificat de nationalité pour les citoyennes autrichiennes/citoyens autrichiens. Pour pouvoir délivrer un certificat de nationalité à Graz il faut que la personne pour laquelle on demande le certificat soit domiciliée à Graz. Que vous demandiez un certificat de nationalité pour vous même ou pour votre enfant et que vous ayez la nationalité par ascendence ou par attribution, vous devez apporter un certain nombre de documents. Appelez donc d'abord et renseignez-vous au – Tél. +43 316 872 51 85, 51 87, 51 88. En appelant ce numéro vous pourrez aussi prendre un rendez-vous. Coût: 46,30 Euros. À cela s'ajoutent les coûts des éventuels autres documents nécessaires et leurs traductions. Pour un enfant le certificat et gratuit de la naissance à deux ans et si l'enfant est de nationalité autrichienne (à l'exception du certificat de nationalité demandé après l'attribution de la nationalité et qui est payant). Si vous avez besoin du certificat de nationalité pour une demande de passeport, vous pouvez faire les deux démarches dans ce service.

## Délivrance d'un acte de naissance

Le premier acte de naissance juste après la naissance est gratuit. La délivrance d'un acte de naissance par la suite pour un enfant né à Graz est possible (chaque document d'état civil est facturé 9,20 Euros. Si vous faites la demande par écrit il faut vous acquitter d'une taxe de 14,30 Euro, si vous

*Information*

**BürgerInnenamt**

**Referat Personenstands- und Staatsbürgerschaftswesen**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 3ième étage, 8011 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 7h30 à 13h00.

☎ +43 316 872 51 84
@ personenstandswesen@stadt.graz.at

# QUOI DE NEUF À GRAZ

venez personnellement ou vous téléphonez il n'y a pas de taxe supplémentaire).

## Obligation scolaire générale

Tous les enfants qui vivent en Autriche au moins un semestre ont l'obligation scolaire générale qui dure neuf ans. Les enfants qui ont six ans révolus jusqu'au 31 août sont obligés d'aller à l'école dès le mois de septembre suivant. L'obligation scolaire générale est remplie pour les enfants fréquentant le type d'écoles suivant:

- Les quatre premières années scolaires: Volksschule (école primaire)
- De la cinquième jusqu'à la huitième année scolaire: Neue Mittelschule (établissement secondaire/collège), allgemeinbildende höhere Schule (lycée), Volksschule (école élémentaire)
- La neuvième année scolaire: Polytechnische Schule (école technique), école ou fréquentation, fréquentation ou poursuite de la scolarité dans une Mittleren bzw. höheren Schule (établissement d'enseignement secondaire (d'enseignement professionnel). Presque tous les écoles proposent une garde de jour payante.

*Conseil*

**Vous trouverez davantage de détails dans les chapitres „éducation" et „enfants & jeunes".**

## Assurance maladie

Dès que vous avez un emploi et que votre salaire est supérieur à 376,24 Euros par mois votre employeuse/employeur est tenu de vous inscrire à la sécurité sociale. Vous bénéficiez ainsi d'une assurance maladie, accident et retraite et vous avez accès à tous les services médicaux. Votre conjoint et vos enfants sont assurés avec vous. Vous trouverez de plus amples informations au chapitre „santé".

*Information*

**BürgerInnenamt**

**Standesamt/Geburtenbuch**
Joanneumring 6, 8011 Graz

☎ +43 316 872 51 60
@ standesamt@stadt.graz.at

**Stadtschulamt**

**Referat Schulorganisation und SchülerInnenservice**
Wielandgasse 7, 8011 Graz

☎ +43 316 872 74 10
@ stadtschulamt@stadt.graz.at

## Logement/travail/santé/ conditions d'existence

*Conseil*

**Vous trouverez de plus amples informations sur ces thèmes aux chapitres du même nom.**

## Cours d'allemand

*Conseil*

**Vous trouverez de plus amples informations dans le chapitre „intégration & migration".**

## Voiture/permis de conduire

En Autriche il est obligatoire d'avoir une assurance pour les véhicules (voiture, camion, moto, mobylette). Il faut donc souscrire une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance. Lorsque vous disposez d'une assurance, votre véhicule peut alors être immatriculé (inscription officielle). Après règlement des taxes diverses vous recevrez la plaque d'immatriculation et la vignette du contrôle technique („Pickerl"). Votre assureur-conseil peut certainement se charger de l'enregistrement ou du changement d'enregistrement de votre véhicule et vous remet ensuite le numéro d'immatriculation. Mais vous pouvez vous même enregistrer votre voiture/moto auprès de l'assurance ou d'un autre service d'immatriculation. Vous obtiendrez les informations sur les documents à fournir dans les bureaux d'enregistrement. Pour emprunter les autoroutes en Autriche il faut avoir une (Autobahnvignette) vignette d'autoroute (collée de manière bien visible à l'intérieur du pare-brise de votre voiture; en vente auprès des clubs automobile, des bureaux de poste, des stations-service, et des bureaux de tabac). En Autriche il y a le port obligatoire de ceinture de sécurité – tous les passagers d'une voiture doivent porter la ceinture! Les enfants de moins de 14 ans qui mesurent moins de 1,50 mètres doivent avoir un siège d'enfant approprié.

*Conseil*

**Vous trouverez des informations sur le permis de conduire dans le chapitre „circulation". Informations complémentaires sur les sujets mentionnés ci-dessus: www.help.gv.at**

II

# TOUT SAVOIR SUR LE LOGEMENT

## Changement de domicile

Si vous vous installez en Autriche ou si vous déménagez à l'intérieur du pays, vous êtes tenu d'effectuer une déclaration de domicile auprès des autorités sous les trois jours (chapitre „quoi de neuf à Graz").

## Trouver un appartement

Vous trouverez un appartement par l'intermédiaire des

- Coopératives d'habitation
- Agents immobiliers
- Propriétaires/vendeurs privés.

Le plus simple est de lire les petites annonces immobilières dans les quotidiens (édition de fin de semaine), les hebdomadaires et les journaux gratuits. Il y a aussi des magazines spécialisés dans les annonces immobilières. Vous trouverez également sur internet d'innombrables offres de logements. Attention: Si vous trouvez un logement par l'intermédiaire d'une agence immobilière, celle-ci vous facturera une commission (en général deux mois de loyer ou un pourcentage du prix d'achat). Faites vérifier le contrat de location ou le contrat d'achat par une personne qualifiée en droit. Un contrat de location doit avoir une durée de trois ans au minimum. Mais la/le locataire peut résilier son bail au bout d'un an de location (attention: le délai de préavis est de trois mois). Le contrat de location peut être résilié à l'amiable à n'importe quel moment.

## Logement social

Si on remplit certaines conditions, on peut faire une demande d'attribution d'un des 10.500 logements sociaux auprès de l'office du logement de la municipalité de Graz. Les conditions à remplir sont:

- Être de nationalité autrichienne; ou ressortissant de l'Union Européenne; ou avoir le statut de réfugié selon la Convention de Genève; avoir un titre de séjour conformément à la loi relative au séjour des étrangers.
- Avoir 18 ans révolus
- Avoir sa résidence principale ou son emploi à Graz
- Avoir un seuil de revenus n'excédant pas le plafond de ressources fixé par la société de HLM (habitation à loyer modéré)

On peut faire une demande d'obtention de logement à loyer modéré (Gemeindewohnung) par simple courrier, en remplissant un formulaire de demande ou par internet. Il faut y joindre un certain nombre de documents. En raison du manque d'appartements disponibles, il n'est pas possible d'obtenir immédiatement un appartement à l'exception de ce qu'on appelle les „appartements d'internet" que vous trouverez sur le site www.graz.at.

## Allocation logement

Les locataires d'une habitation à loyer modéré peuvent demander une allocation logement si plus de 33% des revenus du ménage sont utilisés pour le loyer, les charges de l'immeuble et les frais de chauffage. Vous trouverez des informations complémentaires auprès du Wohnungsamt (bureau de logement), Referat für Mietzinszuzahlung (département d'allocation logement), Tél. +43 316 872 54 07.

## Service d'information sur le logement de la municipalité de Graz - WOIST

Si vous avez besoin de conseils concernant le droit locatif, la propriété, le droit de courtier, etc. les juristes du Wohnungsinformationsstelle der Stadt Graz (WOIST) (service d'information sur le logement de la municipalité de Graz) vous aident – gratuitement, en toute impartialité et sans prise de rendez-vous préalable! Vous êtes cependant priés d'apportez tous les documents nécessaires.

### *Conseil*

**Wohnungs-Informations-System Graz Steiermark (système d'information sur le logement à Graz en Styrie) www.sws.or.at.**

### *Information*

**WOIST – Wohnungsinformationsstelle der Stadt Graz**
Schillerplatz 4, 8011 Graz

Heures d'ouverture: lundi, mardi, vendredi de 9h00 à 13h00, mercredi de 15h00 à 18h00.

☎ +43 316 872 54 53
@ wohnungsinformationsstelle@stadt.graz.at
www.woist.at

**Amt für Wohnungsangelegenheiten**
Schillerplatz 4, 8011 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h00. Numéro de téléphone: 0 31 6/872-54 14 bande enregistrée disponible 24 heures sur 24 (en allemand uniquement) donnant les renseignements les plus importants concernant le logement.

☎ +43 316 872 54 02
@ wohnungswesen@stadt.graz.at
www.graz.at/wohnen

# II TOUT SAVOIR SUR LE LOGEMENT

*Information*

**Mietervereinigung Steiermark**
Feuerbachgasse 1, 8020 Graz

Heures d'ouverture:
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00.

☎ +43 50 195 43 00
@ mvoe.stmk@aon.at
www.mietervereinigung.at

Pour les membres seulement!
Consultation sur rendez-vous.

---

**Arbeiterkammer Steiermark**
Hans-Resel-Gasse 8-14, 8020 Graz

Consultation téléphonique: du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00.

☎ +43 5 77 99 0
www.akstmk.at

---

**Mieterschutzverband Österreich**
Sparbersbachgasse 61/P, 8010 Graz

Il est obligatoire de prendre un rendez-vous. Heures d'ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00.

☎ +43 316 38 48 30
@ office@mieterschutz-steiermark.at
www.mieterschutzverband.at

---

**Kundenservice-Center der Energie Graz**
Andreas-Hofer-Platz 15, 8010 Graz

Heures d'ouverture lundi, mardi, mercredi et vendredi de 7h30 à 15h00, jeudi de 7h30 à 18h00.

☎ +43 316 80 57 18 57
www.energiegraz.at

## Contrat d'abonnement électricité, chauffage, eau

Vous pouvez résilier votre contrat d'électricité, de gas, et de chauffage urbain auprès du bureau Energie Graz (services municipaux) au Kundenservice-Center (service clientèle) Andreas-Hofer-Platz 15. Abonnement eau: auprès de la Holding Graz Wasserwirtschaft.

## La redevance radio-télévision

En Autriche il faut s'acquitter d'une taxe pour la radio et la télévision. Faites enregistrer vos appareils auprès du – Gebühren Info Service des ORF (service d'information sur les redevances audiovisuelles en Autriche). Vous trouverez également le formulaire d'inscription sur le site internet www.gis.at. Il est possible d'être exonéré des redevances audiovisuelles sous certaines conditions.

*Information*

**Holding Graz – Services Wasserwirtschaft**
Wasserwerkgasse 11, 8045 Graz

☎ +43 316 887 72 84
@ wasser@holding-graz.at
www.holding-graz.at/wasserwirtschaft

---

**GIS – Gebühren Info Service des ORF**
Grieskai 10, 8020 Graz

☎ +43 810 00 10 80
@ kundenservice@gis.at
www.gis.at

Si vous souhaitez faire installer une antenne satellite sur un immeuble il faut demander l'autorisation à la gérance de l'immeuble.

## Une cohabitation réussie

Arriver dans un nouveau pays, une nouvelle ville entraine bien entendu de nombreux changements des conditions de vie. En tant que nouvelle/nouveau locataire ou propriétaire il convient également de s'adapter aux habitudes de l'immeuble. Etudiez s'il vous plaît le règlement intérieur qui existe dans la plupart des immeubles (il se trouve généralement affiché dans la cage d'escalier). Vous êtes priés de respecter ce règlement. Présentez-vous aux voisin(e)s lors de votre emménagement – même si vous ne parlez pas encore bien l'allemand, vos voisin(e)s apprécieront ce geste. Il est interdit d'effectuer des travaux bruyants dans l'appartement, le jardin ou la cour (martèlement, scie, tonte du gazon, musique forte) du lundi au vendredi de 19h00 à 7h00, le samedi de 12h00 à 15h00 et le dimanche et les jours fériés toute la journée. Généralement entre 22h00 et 7h00 il y a le repos nocturne. Si vous organisez une fête, dans votre appartement ou dans la cour, ayez la gentillesse d'en informer d'abord vos voisin(e)s. Évitez de faire un barbecue sur le balcon (fort dégagement de fumée). Faites en sorte s'il vous plaît de ne pas encombrer la cage d'escalier de vélos, poussettes, etc. Utilisez les poubelles et faites le tri de vos déchets (voir les informations plus bas).

*Information*

**„Nachbarschaftsservice Graz" Friedensbüro**
Wielandgasse 7, 1ière étage, 8010 Graz

☎ +43 316 872 878

# II TOUT SAVOIR SUR LE LOGEMENT

## Règlement des conflits dans les lotissements

Pour régler rapidement et paisiblement les conflits dans les lotissements, la municipalité de Graz a installé le service de voisinage de Graz NABAS au „Friedensbüro“ (bureau de la paix). Ces services proposent la clarification des données du conflit de voisinage, des informations légales, une médiation entre les occupant(e)s et éventuellement les diriger vers les services compétents. Quatre médiatrices vous conseillent et vous assistent. La hotline de gestion de conflit est joignable au numéro de Tél. +43 316 872 878 du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00. En dehors de ces heures il y a la boîte vocale.

## Ce qu'il faut faire lors d'un changement d'appartement

Sur les deux pages suivantes, vous trouverez une liste complète des voies administratives et de tout ce qu'il convient de faire lors d'un déménagement.

## Économiser l'énergie

Les économies d'énergie et de chauffage vous permettent de ménager votre budget! L'aménagement du chauffage urbain et d'installations solaires sont subventionnées par la municipalité de Graz (selon votre revenu). Vous trouverez toutes les informations sur le site internet www.oekostadt.graz.at et aussi à l'Energieberatung (service de conseil sur l'énergie), Tél. +43 316 872 43 28. Vous trouverez également des informations sur le thème „Fernwärme“ (chauffage urbain), particulièrement sur les possibilités de raccordement à l'Energie Graz (énergie de Graz) sur www.energiegraz.at ou par téléphone au +43 316 80 57 90 90.

## Les déchets

En Autriche, l'industrie des déchets est réglementée par la loi. La réduction du volume des déchets est une priorité. Le traitement correct des déchets est une contribution essentielle à la protection de l'environnement et à l'économie des ressources. Dans la municipalité il y a des poubelles pour les:

- **Déchets non recyclables** (poubelle noire; pour la vaisselle, verre à vitre, balayures, litière pour chats, os, papier sale, couches, jouets, sacs pour aspirateur, etc.)
- **Déchets biodégradables** (poubelle marron; épluchures de fruits et légumes, denrées alimentaires sèches, fleurs, plantes, coquille d'œuf, etc.
- **Papier** (poubelle rouge : papier, carton, journaux, catalogues, etc.)
- **Emballages en verre** (poubelle verte; conteneurs différents pour le verre blanc et le verre de couleur)

### *Conseil*

**Städtisches Umweltamt**

**Energieberatung“**

☎ +43 316 872 43 28
@ energie@stadt.graz.at
www.oekostadt.graz.at

- **Emballages en plastique** (poubelle jaune; pour tous les emballages de matière plastique et de matériau composite, textile, bois, vaisselle jetable) et
- **Emballages en métal** (poubelle bleue; pour les canettes, boîtes de conserve, conserves d'alimentation animale, papier aluminium, etc.)

Les déchets encombrants comme par exemple matelas, meubles, vélos etc., déchets de jardin, gravats, vieux appareils électriques et déchets problématiques (par exemple, peintures, huile usagée, piles, etc.) doivent être apportés séparément au Recyclingcenter der Holding Graz (centre de recyclage de la municipalité de Graz). Le coût par voyage: 4 Euro, 200 kg gratuits. Les déchets problématiques peuvent également être apportés au Giftmüllexpress der Holding Graz Services Abfallwirtschaft (Département de déchets toxiques du service déchets de la holding de Graz) (service collecteur mobile des déchets problématiques, vous pouvez vous informer sur les dates et les lieux de collecte au Tél. +43 316 887 72 82) et aussi auprès des pompiers (Zentralfeuerwache - caserne centrale des pompiers Lendplatz, Feuerwache – caserne des pompiers Dietrichsteinplatz, du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30, et le samedi de 8h00 à 14h00). Vous obtiendrez toutes les informations concernant la réduction de production de déchets, le tri des déchets et l'élimination des déchets à service de conseil des déchets et de l'environnement Tél. +43 316 872 43 88 et sur www.oekostadt.graz.at. Vous trouverez également les brochures de tri des déchets) en 19 langues.

### *Information*

**Holding Graz –**
**Services Abfallwirtschaft**
demander/commander/changer une poubelle marron ou noire; taxe d'enlèvement des ordures ménagères

☎ +43 316 887 72 82
www.holding-graz.at/abfallwirtschaft/kundinnenservice

**Recyclingcenter der Holding Graz**
Sturzgasse 8, 8020 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00, samedi, dimanche et jours fériés de 8h00 à 18h00.

☎ +43 316 887 72 82

**Abfall- und Umweltberatung der Stadt Graz**
Kaiserfeldgasse 1, 8010 Graz

☎ +43 316 872 43 88
www.oekostadt.graz.at

II

# AIDE-MÉMOIRE

## Aide-mémoire lors d'un déménagement

### Avant le déménagement

- Résiliation dans les délais du contrat de bail
- Relever la consommation des compteurs – gaz, électricité, eau, chauffage (dans le logement que vous quittez mais également dans votre nouvelle habitation!)
- Résiliation/déclaration de changement du chauffage urbain/ gaz et électricité dans l'ancien appartement
- Résiliation/ déclaration de changement pour les appareils radio et télévision/ réseau câblé
- Résiliation/déclaration de changement pour le téléphone/internet
- Enregistrement en temps voulu des enfants dans une structure d'accueil de jeunes enfants/école/garderie
- Demande de réexpédition du courrier
- Signaler tout congé exceptionnel à son employeur
- Prendre date pour la restitution de l'appartement/reprise de l'appartement (état des lieux de sortie et d'entrée)
- Résilier l'autorisation de stationnement si nécessaire
- Si nécessaire: planifier et coordonner la rénovation dans l'ancien appartement et/ ou dans le nouveau
- Si nécessaire: contacter une société afin d'organiser le déménagement
- Si nécessaire: organiser des aides, des cartons de déménagement et des camionnettes et fixer la date du déménagement
- Informer l'assurance logement en temps voulu sur le déménagement imminent (généralement la couverture d'assurance est valable aussi pour le déménagement)
- Si nécessaire: organiser une zone d'interdiction de stationnement ponctuelle pour charger et décharger la voiture de déménagement
- Rassembler les quittances de déménagement (factures etc.) pour les déductions d'impôts
- Noter l'état du nouvel appartement avant l'emménagement (avec état des lieux et photos)
- Se renseigner éventuellement sur les moyens et sites d'élimination des déchets encombrants dans votre commune
- Demander la facture définitive de bail pour l'ancien appartement
- Résilier les virements permanents pour le loyer, les charges d'immeuble, l'énergie et le chauffage de l'ancien appartement

### Après le déménagement

- Remettre les clés de l'ancien appartement
- Enregistrement et déclaration de changement de résidence principale
- Écrire votre nom sur une plaque à l'entrée
- Faire enregistrer le changement d'adresse sur les papiers du véhicule et faire une déclaration de changement d'adresse et d'enregistrement au nouveau domicile de votre assurance automobile
- Changement d'adresse dans le document concernant les armes (par exemple le permis de port d'armes)
- Déclaration de changement d'adresse pour votre chien
- Communication du changement d'adresse à votre employeur ou à l'agence pour l'emploi
- Communication du changement d'adresse à votre caisse maladie/caisse de retraite
- Communication du changement d'adresse à votre établissement financier/assurance – communiquez les données de votre nouvel appartement en temps voulu (lors de la déclaration de changement d'adresse au plus tard) au bureau de votre assurance logement!
- Communication du changement d'adresse au fisc
- Communication du changement d'adresse à la structure d'accueil des jeunes enfants/ école/garderie/université
- Communication du changement d'adresse au bureau de l'état civil
- Communication du changement d'adresse à l'autorité militaire (seulement pour un déménagement à l'étranger)
- Résiliation/communication du changement d'adresse pour les abonnements courants
- Communication du changement d'adresse aux associations, clubs
- Communication du changement d'adresse à votre médecin
- Demander éventuellement une autorisation de stationnement
- Communication du changement d'adresse au GIS – service d'information sur les redevances audiovisuelle de l'ORF
- demander/commander/changer une poubelle marron ou noire

*Conseil*

**Cette liste est un mémento pour votre déménagement et n'est pas exhaustive. Source: www.help.gv.at. Au 1. 4. 2012.**

# III TRAVAILLER

Le marché autrichien du travail repose sur de nombreuses lois. Le 31 Mars 2011 le Conseil national autrichien a adopté un amendement de la loi sur l'emploi des étrangers qui met en place une nouvelle règlementation concernant l'accès des travailleurs de pays hors de l'Union européenne sur le marché du travail. Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur le 1er juillet 2011: il s'agit de la „carte rouge-blanc-roug" au moyen de laquelle on cherche à attirer en Autriche les personnes hautement qualifiées. Vous trouverez ci-dessous les réglementations principales du marché du travail:

## Ont un accès illimité au marché du travail :

- Les femmes et les hommes de nationalité autrichienne, leur conjoint et leurs enfants dans la mesure où ils ont le droit de s'installer en Autriche selon la loi relative à l'établissement et au séjour (NAG)
- Les femmes et les hommes ayant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (à l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie, pour ces pays il y a des dispositions transitoires jusqu'au 31 décembre 2013) ainsi que les citoyens de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège (pays de l'espace économique européen EEE), leur conjoint et leurs enfants
- Les conjoints étrangers d'Autrichien-ne-s ayant un titre de séjour valable
- Citoyen-ne-s suisses

## Des mesures transitoires de restrictions de la libre circulation des travailleurs de l'Union européenne sont valables

pour les citoyen-ne-s de Bulgarie et de Roumanie, jusqu'au 31 décembre 2013 ces derniers auront besoin d'un permis de travail selon la loi sur l'emploi des étrangers.

## Sont exclus de la loi sur l'emploi des étrangers

entre autre les réfugié-e-s reconnus par la Convention de Genève, les étrangères/étrangers travaillant dans un service diplomatique ou consulaire et leurs employé-e-s ainsi que les enseignant-e-s et les chercheurs d'universités et d'institutions scientifiques. La condition préalable pour exercer une activité rémunérée légale en Autriche est d'avoir un titre de séjour valable, c'est-à-dire un permis d'établissement (Niederlassungsbewilligung) (pour une durée d'un an) ou un permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis) (pour six mois maximum). Il faut cependant être possesseur d'un permis de travail pour l'obtention d'un permis d'établissement ou d'un permis de séjour (cela peut être une attestation de garantie suivie d'une autorisation d'activité professionnelle, une autorisation d'activité professionnelle seule ou une admission à un poste clé). L'employeuse/l'employeur doit faire une demande d'attestation de garantie et une autorisation d'activité professionnelle. En ce qui concerne l'admission à un poste clé, l'employeuse/l'employeur et l'employé étranger doivent effectuer ensemble la demande.

## La carte rouge-blanc-rouge

La carte rouge-blanc-rouge est delivrée aux

- personnels hautement qualifiés
- spécialistes de professions en manque de main-d'oeuvre
- autres personnels clé
- diplômé-e-s

Pour pouvoir s'installer en Autriche on évalue au moyen d'un système à points les qualifications obtenues, l'expérience professionnelle, l'âge, le niveau d'allemand, une proposition d'emploi adéquate et un salaire minimum. Les immigrant-e-s hautement qualifié-e-s doivent obtenir environ 70 points sur 100 maximum, les spécialistes de professions en manque de main-d'oeuvre 50 points sur 75. Pour les sportif-ve-s professionnels et entraîneurs il y a des points supplémentaires. Les étrangers qui ont fait leurs études en Autriche, les écolier-e-s étrangers et les femmes et hommes ayant un status de protection particulière (sous certaines conditions; limitation partielle des heures de travail) ont un accès plus facile au marché du travail. Pour les travailleurs saisonniers de longue date, l'accès aux emplois saisonniers est facilité. Tous les membres de la famille d'une femme ou d'un homme ayant la carte rouge-blanc-rouge et de citoyens d'états tiers déjà installés obtiennent immédiatement une „carte rouge-blanc-rouge plus" si leur niveau d'allemand correspond au niveau A1 (on comprend ici la famille nucléaire, c'est-à-dire le conjoint marié, le compagnon enregistré, les enfants mineurs célibataires y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit). Lors d'une demande d'obtention de la carte rouge-blanc-rouge il faut prouver un niveau A1 de connaissances en allemand. Il y a deux variantes de la carte rouge-blanc-rouge:

- carte rouge-blanc-rouge: autorise l'établissement et l'occupation auprès d'une employeuse/d'un employeur donné(e)
- carte rouge-blanc-rouge plus: autorise l'établissement et un accès illimité au marché du travail.

Les femmes et les hommes hautement qualifié-e-s obtiennent un visa de six mois– s'ils remplissent les critères. Si dans ce laps de temps ils trouvent un travail qui correspond à leurs qualifications ils obtiennent la carte rouge-blanc-rouge. Les personnels-clé, les diplômés étrangers et les spécialistes de professions en manque de main-d'œuvre obtiennent la carte lorsqu'ils remplissent les critères correspondants. Les étrangers qui remplissent les

# III TRAVAILLER

conditions de la „carte bleu“ („Blue-Card“) de l’Union Européenne sont également admis comme personnels-clé (salaire minimum; un diplôme et un employeur). La carte rouge-blanc-rouge est délivrée pour une période d’un an. Par la suite – et si on remplit les conditions requises – il est possible d’obtenir la „carte rouge-blanc-rouge plus“ ou un permis d’établissement.

### *Conseil*

**Vous trouverez des informations complémentaires sur le site du ministère des affaires sociales www.bmask.gv.at et du ministère de l’intérieur www.bmi.gv.at.**

## Trouver du travail

### L’agence pour l’emploi AMS

L’agence pour l’emploi (AMS) est l’institution publique chargée de l’emploi en Autriche et s’occupe de conseiller les personnes sur tout ce qui touche le domaine du travail, le placement de la main-d’œuvre et les prestations de l’assurance chômage. Le centre d’information professionnelle (Berufsinformationszentrum des AMS) dispose de tous les renseignements sur l’emploi et la formation, les perspectives d’emploi, et des astuces concernant le choix d’une profession. Les personnels de l’agence pour l’emploi sont à votre disposition aux adresses suivantes:

### *Information*

**AMS Graz-West und Umgebung**
Niesenbergergasse 67-69, 8020 Graz

☎ +43 316 70 80 0
🖷 +43 316 70 80 190

**AMS Graz –**
**Berufsinformationszentrum**
Neutorgasse 46, 8010 Graz

Heures d’ouverture:
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30,
le vendredi de 7h30 à 13h00.

☎ +43 316 70 82 803
🖷 +43 316 70 82 890
@ biz.graz@ams.at
www.ams.at

**AMS Graz-Ost**
Neutorgasse 46, 8010 Graz

☎ +43 316 70 82 0
🖷 +43 316 70 82 190

**AMS Graz –**
**Service Ausländerbeschäftigung**
Niesenbergergasse 67-69, 8020 Graz

Heures d’ouverture:
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
le vendredi de 7h30 à 13h00.

☎ +43 316 70 80 0
🖷 +43 316 70 80 590
@ ams.graz-west@ams.at
www.ams.at

### Presse

Dans la plupart des journaux, particulièrement dans les éditions de fin de semaine des quotidiens vous trouverez de nombreuses offres d’emploi.

### „Candidature spontanée“

Vous pouvez également envoyer un dossier de candidature de votre propre initiative (donc sans avis concret de recrutement) à une entreprise auprès laquelle vous aimeriez travailler.

### Recherche d’un emploi en Europe

EURES aide les demandeurs d’emploi à trouver un poste dans l’Espace Économique Européen. www.eures.europa.eu

## Représentation des intérêts des salarié-e-s

**La Chambre du travail:** en tant que salarié-e vous devenez automatiquement membre de la chambre du travail (AK), qui propose entre autre une protection juridique auprès du tribunal du contentieux social et du conseil de prud’hommes, et propose également un conseil et une représentation juridique en matière de protection des salarié-e-s et des consommateurs.

**Le syndicat:** la confédération syndicale autrichienne (Österreichischer Gewerkschaftsbund ÖGB) est l’organisation faîtière de nombreux syndicats spécialisés (par exemple de la fonction publique, du domaine construction-bois, des salarié-e-s du secteur privé). Il représente les intérêts de tous les salarié-e-s vis à vis des employeuses/employeurs, de l’État et des partis. C’est ainsi que l’ÖGB participe par exemple aux négociations sur les conventions générales collectives du travail ou sur les lois. Pour devenir membre du syndicat il suffit d’en faire la demande; il faut alors verser une cotisation mensuelle.

**Le comité d’entreprise:** dans les entreprises de 20 salarié-e-s permanents minimum, il est possible d’élire un comité d’entreprise. Le comité d’entreprise représente les intérêts des salarié-e-s vis-à-vis de la direction de l’entreprise. Une „cotisation de comité d’entreprise“ est prélevée du salaire afin de couvrir les coûts et ne doit pas dépasser ½% du salaire brut.

**Représentation du personnel:** dans l’administration publique, le comité d’entreprise s’appelle représentation du personnel.

### *Information*

**Arbeiterkammer Graz**
Hans-Resel-Gasse 8-14, 8020 Graz

Une consultation téléphonique est généralement immédiate; pour une consultation personnelle il faut avoir pris un rendez-vous par téléphone.

☎ + 43 5 77 99 0
@ info@akstmk.net
www.akstmk.at

**ÖGB Region Graz**
Karl-Morre-Straße 32, 8020 Graz

☎ +43 316 70 71 213
www.oegb.at

III

# TRAVAILLER

## Reconnaissance des diplômes

Celui ou celle qui désire exercer en Autriche une profession particulière doit être en mesure de prouver qu'il ou elle a une formation complète dans ladite profession. Les hommes et femmes qui ont effectué leur formation à l'étranger doivent éventuellement faire reconnaître celle-ci en Autriche et obtenir ainsi une admission à l'exercice de la profession. Si cette formation a été effectuée par des citoyens d'un état tiers (tous pays sauf les pays de l'Union Européenne, les pays de l'Éspace Économique Européen et la Suisse) ou effectuée dans un pays tiers, on parle alors d'équivalence de diplôme, c'est-à-dire que ceux-ci sont reconnus et homologués (nostrification). Les personnes ayant la nationalité d'un pays de l'Union européenne, d'un pays de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse, ainsi que les citoyens des pays tiers favorisés obtiennent une admission à l'exercice de la profession. Par la reconnaissance des diplômes et une admission à exercer une profession on a alors la même légétimité pour exercer une profession.

- Pour la reconnaissance des diplômes universitaires et des titres, il faut contacter NARIC Austria auprès du ministère de la science (www.bmwf.gv.at),
- Pour la reconnaissance d'une formation professionnelle il faut contacter le ministère de l'économie (www.bmwfj.gv.at),
- pour la reconnaissance des bulletins étrangers, le ministère d'enseignement (www.bmukk.gv.at),
- Pour la reconnaissance des diplômes des professions de santé il faut contacter le ministère fédéral de la santé (www.bmgfj.gv.at).

L'association de Graz OMEGA donne des informations sur la reconnaissance des professions de santé et de soins.
Écrivant une email à info@nostrifizierung.at on obtient des différentes informations; à partir d'été il y aura la page d'accueil www.nostrifizierung.at

## Travail indépendant/ déclaration d'activité

Si vous souhaitez travailler à votre compte en Autriche vous pouvez vous faire conseiller tout d'abord par la chambe économique fédérale (Wirtschaftskammer). Il vous faudra vérifier si vous avez besoin d'une autorisation d'exercer une activité commerciale (Gewerbeberechtigung) ou d'une licence d'exploitation (Betriebsanlagegenehmigung), vous devrez également choisir la forme juridique de votre entreprise, son financement, etc. Si vous exercez une activité dans le cadre d'une societé il faut la faire inscrire au registre des entreprises. Bien entendu il vous faudra déclarer votre entreprise au fisc et à la sécurité sociale. Vous pouvez vous procurer une autorisation d'exercer une activité lors de l'enregistrement de votre activité professionnelle auprès de l'office chargé des activités professionnelles de la municipalité de Graz. Dans la plupart des cas il est possible de commencer à exercer l'activité le jour même de son enregistrement. Vous trouverez tous les renseignements au bureau de procédure d'enregistrement d'activité professionnelle du bureau des citoyen-ne-s de la municipalité de Graz (Referat Gewerbe verfahren des BürgerInnenamtes der Stadt Graz) dont les conditions à remplir et les documents nécessaires.

### *Information*

**Informations sur la reconnaissance des diplômes: OMEGA**
Albert-Schweitzer-Gasse 22, 8020 Graz

☎ +43 316 77 35 54 0
@ office@omega-graz.at
www.omega-graz.at

**BürgerInnenamt, Referat Gewerbeverfahren**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 3ème étage, 8011 Graz

☎ +43 316 872 52 02
+43 316 872 52 09
@ gewerbe@stadt.graz.at

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 7h30 à 13h00 et le lundi de 13h00 à 15h00 après avoir pris rendez-vous en composant les numéros

☎ +43 316 872 52 30,
52 31 et 52 33
pour l'enregistrement d'une activité professionnelle et pour le registre des activités professionnellesr
☎ +43 316 872 52 35
www.graz.at [BürgerInnen-Service - Leistungsangebot - G (wie Gewerbe)]

**Wirtschaftskammer Steiermark**
Körblergasse 111-113, 8010 Graz

☎ +43 316 601 203
www.wko.at/stmk.graz

### *Conseil*

**Vous trouverez également des informations utiles sur www.portal.wko.at, www.gruenderservice.at ou www.usp.gv.at.**

## Travail pour les écolier-e-s/ étudiant-e-s

Beaucoup d'écolier-e-s et d'étudiant-e-s veulent gagner de l'argent en plus de leur formation. Pour les autrichien-ne-s il n'y a aucunes restrictions et cela est également valable pour les citoyen-ne-s de l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque et la Hongrie qui peuvent travailler en Autriche sans autorisation depuis le 1er Mai 2011. Les écolier-e-s et d'étudiant-e-s de Roumanie et de Bulgarie et des ressortisants de pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne ont besoin d'une autorisation d'activité professionnelle selon la loi sur l'emploi des étrangers (AuslBG) qui leur est remise par par l'office d'emploi (Arbeitsmarktservice AMS) – même si la durée du travail est minimale. Selon la durée mensuelle de l'emploi il se peut que l'agence pour l'emploi effectue un contrôle particulier. Vous trouvez des informations plus détaillées auprès l'agence pour l'emploi AMS (voir adresse ci-dessus).

## Contrat de travail (Arbeitsvertrag)/Attestation de fonction (Dienstzettel)

Votre employeuse/employeur doit vous fournir un contrat de travail ou une attestation de fonction comme preuve écrite de votre relation de travail. Par exemple sur l'attestation de fonction le nom et l'adresse de votre employeuse/employeur doit être mentionné, la date du début

# III TRAVAILLER

de la relation de travail, la durée du délai de résiliation, le salaire, l'échéance du salaire, l'horaire de travail, la durée des congés annuels. Même les travailleurs indépendants ont le droit d'avoir une attestation de fonction. Les contrats d'apprentissage doivent toujours être conclus par écrit. Les contrats de travail peuvent être à durée déterminée ou indéterminée.

## Assurance

Avant le début de la relation de travail, votre employeuse/employeur doit vous faire enregistrer auprès de la sécurité sociale. L'employeur est tenu de vous remettrer une copie de cet enregistrement. Vous avez ainsi une assurance maladie, accident et retraite et on vous remet la „E-Card" avec laquelle vous pouvez bénéficier des prestations médicales. Les travailleurs dépendants doivent s'inscrire eux-mêmes : la plupart du temps c'est auprès de la sécurité sociale de Styrie Steiermärkischen Gebietskrankenkasse. Vous trouverez des informations complémentaires au chapitre „santé"!

## Durée du travail, congés

La durée du travail maximum en Autriche est de 8 heures par jour, soit 40 heures par semaine. Dans certains secteurs, la durée du travail est inférieure (règlement du contrat collectif). Les heures supplémentaires doivent être rémunérées ou échangées contre du temps libre. On a droit à 30 jours ouvrables au minimum de congés par an et un 13ème et 14ème salaire mensuel (argent pour les congés et pour Noël).

## Impôts

Les personnes qui habitent en Autriche de manière permanente doivent payer des impôts sur leurs revenus. Afin d'éviter une double imposition des revenus de l'étranger il y a une convention relative à la double imposition avec les pays voisins, de l'Union européenne et de l'Espace Économique Européen. Les salarié-e-s et les retraité-e-s paient un impôt sur le salaire/la retraite qui est retenu directement par l'employeur et est remis au fisc. Les professions libérales paient un impôt sur le revenu et doivent remettre une déclaration sur le revenu.
Le revenu de base non imposable se monte à 11.000 Euro par an.

## Résiliation

Une personne qui a un contract de travail ou une attestation de fonction a aussi droit à un délai de résiliation et à des échéances de préavis. Vous trouverez ces informations sur votre contrat de travail ou dans le contrat collectif correspondant.

## Chômage

L'agence pour l'emploi (AMS – Arbeitsmarktservice Österreich) est également chargée des prestations de l'assurance chômage. Si vous êtes au chomage ou si vous savez que vous le serez prochainement, inscrivez-vous le plus rapidement possible au bureau régional

de votre domicile ou sur le site www.ams.at. L'allocation chômage est réglée uniquement à partir du jour de la demande et n'est pas rétroactive! Dès que vous vous êtes déclaré sans travail et si vous avez droit à une prestation vous êtes assuré (assurance maladie et retraite). En ce qui concerne une coassurance éventuelle des membres de votre famille, adressez-vous à votre assurance Gebietskrankenkasse. La perception de l'allocation chômage est comptabilisée comme „période de remplacement" pour l'assurance retraite.

## 'Deuxième' et 'troisième' marché du travail

Pour permettre la réintégration dans la vie professionnelle aux femmes et hommes qui n'ont pas travaillé (pendant une longue durée) il y a ce qu'on appelle un deuxième et un troisième marché du travail. Des associations socio-économiques comme par exemple ERfA, BAN, Bicycle, Ökoservice ou l'association Caritas proposent une assistance sur messure, promotion, formation et emploi pour rendre les chômeurs de longue durée aptes au travail en réintégrant le „premier" marché du travail.

### *Information*

**Finanzamt Graz-Stadt**
Conrad-von-Hötzendorf-Straße 14-18, 8010 Graz

☎ +43 316 881 0
www.bmf.gv.at
www.finanzonline.bmf.gv.at

**ERfA (Erfahrung für Alle)**
Karlauer Straße 16-18, 8020 Graz

☎ +43 316 872 63 81
@ office@erfa-graz.at
www.erfa-graz.at

**Caritas Steiermark, Fachbereich Beschäftigung und Betriebsleistungen**
Grabenstraße 39, 8010 Graz

☎ +43 316 80 15 620
@ peter.wagner@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at/hilfe-einrichtungen/fuer-menschen-in-not/arbeit/

**BAN (Beratungsstelle für Arbeitslose und Nichtsesshafte)**
Ungergasse 31, 8020 Graz

☎ +43 316 71 66 37
@ office@ban.at
www.ban.at

**Bicycle**
Körösistraße 17, 8010 Graz

☎ +43 316 82 13 57 0
@ office@bicycle.at
www.bicycle.at

**Ökoservice (Gemeinnützige Beschäftigungs- und Qualifizierungsgesellschaft)**
Asperngasse 16, 8020 Graz

☎ +43 316 58 66 70 0
@ office@oekoservice.at
www.oekoservice.at

IV

# TRANSPORTS PUBLIC – TRAJET EN VÉLO

Graz est une „ville des courts chemins“: de nombreuses activités ou autres courses en centre-ville peuvent facilement être faites à pied. Cela permet d’économiser de l’argent, cela ménage l’environnement et vous maintient en forme! Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas aller à pied vous avez les possibilités suivantes:

## Transport public – bus et tramway

Graz dispose d’un vaste réseau de transports en commun – voir le plan de réseau en annexe de la Welcome-Box (colis de bienvenue). Les „Graz Linien“ (lignes de transport de Graz) vous emmènent en bus ou en tramway dans tous les coins de la ville entre 5h00 et 24h00 environ. Le vendredi et le samedi les „Nightline“ (bus de nuit) vous ramènent chez vous également après minuit.
Vous pouvez acheter des tickets valables 1 heure et 24 heures auprès du chauffeur de bus (règlement en espèces): Dans les tramways, vous avez des distributeurs qui vous permettent d’acheter des tickets valables 1 heure, 24 heures, 1 semaine, 1 mois (règlement en espèces par pièces ou par carte bancaire ou carte de crédit). Dans les bureaux de tabacs vous pouvez acheter: des tickets valable 1 heure, 24 heures, 1 journée, 1 semaine, 1 mois. Seul le „Mobilitätszentrum“ (centre de mobilité) (voir ci-dessous) vend des tickets valables 6 mois et un an. Les tickets coûtent toujours la même somme, indépendamment du lieu d’achat (bus, tramway ou bureau de tabac).
Il y a des réductions pour les retraités à partir de 60 ans selon le revenu; vous trouverez des détails dans le chapitre „retraité(e)s“) et également des informations pour les écolier(e)s et les apprenti(e)s. En ce qui concerne les étudiant(e)s domicilié(e)s à Graz, la municipalité leur accorde un „Mobilitätsscheck“ (chèque de mobilité) par semestre universitaire d’une valeur de 50 Euros. Sur www.graz.at/mobilitaetsscheck vous trouverez les conditions à remplir pour en bénéficier, comment utiliser le „Mobilitätsscheck“ (chèque de mobilité) et où le demander.

*Information*

**Mobilitäts- und Vertriebscenter**
Jakoministraße 1, 8010 Graz

Heures d’ouverture:
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 13h00.

☎ +43 316 887 42 24
+43 316 887 43 50
+43 505 67 89 10
www.mobilzentral.at

## A vélo

Graz a un très bon réseau de pistes cyclables (environ 120 km). Vous obtiendrez la „Radkarte Graz“ (carte des pistes cyclables) indiquant toutes les pistes cyclables et tours à vélo gratuitement dans le colis de bienvenue. Vous y trouvez également d’autres cartes de pistes cyclables auprès du „Mobil Zentral“ (centre de mobilité), Jakoministraße 1, et auprès du Graz Tourismus (centre de tourisme de Graz), Herrengasse 16, et à la Fahrradstation (station vélo) de la gare centrale ainsi qu’au Abteilung für Verkehrsplanung (département de la planification des transports), Europaplatz 20, Tél. +43 316 872 28 82, E-Mail: verkehrsplanung@stadt.graz.at où internet: www.graz.at/radkarte. À la Radstation (station vélos) de la gare centrale (au sud de l’entrée principale) vous pouvez garer votre vélo en toute sécurité où louer un vélo (Tél. +43 664 61 73 874). www.graz.at/radstation

## En voiture

Permis de conduire: Il vous faut un permis de conduire valable – des permis de durées limitées ou des délais expirés sur le permis du pays d’origine sont aussi valables en Autriche. Si votre permis de conduire a été délivré dans un pays de l’Union européenne ou de la zone EEE (zone de l’Espace Economique Européen) il est également valable en Autriche (mais si vous voulez vous pouvez l'échanger).

*Information*

**Abteilung für Verkehrsplanung**
Europaplatz 20, 7ième étage, 8020 Graz

☎ +43 316 872 28 81
@ verkehrsplanung@stadt.graz.at

**Bundespolizeidirektion Graz**
Verkehrsamt, Parkring 4, 8010 Graz

Heures d’ouverture:
du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00.

☎ +43 316 888 65 52 50
@ bpdg.graz@polizei.gv.at

# IV TRANSPORTS PUBLIC – TRAJET EN VÉLO

Remarque: en Autriche le permis de conduire international est valable 1 an à partir de la date de délivrance! Si vous venez d'un pays tiers et que votre résidence principale est en Autriche il faut faire inscrire votre permis de conduire dans les six mois. Votre permis de conduire étranger (s'il n'est pas écrit en allemand) n'est valable que conjointement avec un permis de conduire international ou avec une traduction. Il vous faudra éventuellement repasser un examen de conduite. Pour des renseignements contactez la Bundespolizeidirektion Graz (direction fédérale de la police de Graz)! Port obligatoire de la ceinture: en Autriche il faut porter la ceinture pendant les trajets en voiture – sur les sièges avants et arrières. Les enfants au-dessous de 14 ans qui mesurent moins de 1,50m doivent être assis sur un siège pour enfants approprié.

## Stationnement

Il y a à Graz environ 25.400 places de stationnement payantes sur les rues et places, que l'on appelle les „blaue Zonen" (zones bleues) et les „grüne Zonen" (zones vertes). Si vous souhaitez stationner dans les zones bleues du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 13h00, il vous faut un ticket, que vous devez placer derrière le pare-brise de manière bien visible. Sur l'Europaplatz (la place devant la gare) le stationnement est payant tous les jours de 8h00 à 22h00. Les zones bleues sont définies pour toute la superficie du centre ville et sont marquées aux entrées et sorties du centre ou sont signalées par ces signes pour une rue particulière (voir la photo à droite). La durée de stationnement maximum est de 3 heures. Exceptions: Europaplatz (place devant la gare) – 1 heure; Kaiser-Josef-Platz, Schlögelgasse et Lendplatz - 90 minutes. Les zones vertes sont signalées par ces signes (voir la photo à droite) qui sont valables en semaine du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00. Ici, le stationnement est payant sans limite de temps. Le samedi le stationnement est gratuit dans les zones vertes. Le ticket de stationnement peut être acheté aux distributeurs de tickets ou par téléphone portable (www.handyparken.graz.at). Les véhicules électriques stationnent gratuitement s'ils sont dotés d'un certificat officiel; les véhicules à émission réduite stationnent à tarif réduit (tarif écologique). Pour les habitant(e)s, les entrepreneurs et les employé(e)s il y a des autorisations exceptionnelles sous certaines conditions. Dans les zones vertes (uniquement) il y a aussi des tickets mensuels et annuels. Vous trouverez des informations sur le stationnement sur rue sur le site www.graz.at/parken ou au Straßenamt – Parkgebührenreferat (bureau de la voirie – département de taxe de stationnement). Vous trouverez des informations sur le stationnement dans des garages, P & R (park and ride) et sur le stationnement nocturne sur le site www.parken.graz.at ou au GPS – Grazer Parkraumservice (service de stationnement de Graz).

### *Information*

**Straßenamt – Parkgebührenreferat**
Keesgasse 6, 8010 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30.

☎ +43 316 872 65 65
@ parkgebuehrenreferat@stadt.graz.at
www.graz.at/parken

**GPS – Grazer Parkraumservice**
Jakominigürtel 20, 8010 Graz

☎ +43 316 872 75 75, 75 61
@ parkraumservice@stadt.graz.at
www.parken.graz.at

# V SITUATIONS DE LA VIE & AFFAIRES SOCIALES

La municipalité de Graz accompagne les citoyennes et citoyens en toutes circonstances de la vie.

## Mariage

Le premier pas vers une vie commune est la „publication des bans", l'inscription officielle au mariage civil. Veuillez faire réservez votre date au registre de l'état civil du bureau des citoyen(ne)s de la municipalité de Graz (Standesamt des BürgerInnenamtes der Stadt Graz) en composant le numéro +43 316 872 51 40, 51 43 jusqu'au 51 45. Vous obtiendrez aussi des informations sur les documents que vous devrez fournir tout comme sur les frais que vous aurez à régler. Lors de l'inscription, le lieu, la date et le déroulement de votre mariage ainsi que votre futur nom de famille seront fixés. Pour vous en tant qu'étranger on applique les règlements de votre pays.

## PACS Contrat de solidarité entre partenaires

Vous pouvez contracter un „PACS" avec votre partenaire homosexuel(le). Pour la procédure nécessaire veuillez prendre rendez-vous au bureau des citoyen(ne)s, service de l'état civil et de nationalité (BürgerInnenamt, Referat Personenstands- und Staatsbürgerschaftswesen), par tél. +43 316 872 51 70, 51 71 ou 51 72.

## Grossesse

Dès que vous savez que vous attendez un enfant, vous devez déclarer votre grossesse et la date de l'accouchement calculée à votre employeuse/employeur. Il y a pour la salariée une interdiction absolue de travailler huit semaines avant et huit semaines après l'accouchement (protection sociale de la femme enceinte). En ce qui concerne les soins et les mesures de prévention en matière de santé de la mère et du bébé on attribue le „passeport mère et enfant" (Mutter-Kind-Pass) qui prescrit plusieurs examens médicaux pendant la grossesse et jusqu'à l'âge de 5 ans de l'enfant. Vous recevrez le passeport mère et enfant au service où l'on constatera votre grossesse. Toutes les femmes reçoivent ce passeport indépendamment de leur nationalité. Les examens sont gratuits uniquement si vous allez consulter un médecin sous contrat avec votre assurance maladie. Si vous n'avez pas d'assurance maladie vous pouvez vous faire délivrer un document de droit (Anspruchsbeleg) de votre caisse maladie régionale (Gebietskrankenkasse) avant de vous faire examiner. Vous percevrez l'allocation de garde d'enfant (Kinderbetreuungsgeld) seulement si vous vous présentez à tous les examens! En cas d'une grossesse involontaire vous trouvez de l'assistance auprès de différents services de consultation, comme par exemple le centre de santé des femmes. Plus d'informations au chapitre „urgences & crises".

## Après l'accouchement

Après l'accouchement, plusieurs démarches administratives vous attendent. Le bureau de l'état civil de la municipalité de Graz – registre des naissances vous propose un service primé : à l'hôpital du Land et aux sanatoriums de Ragnitz et de Leonhard – dans certaines conditions – l'acte de naissance, le certificat de naissance pour la caisse maladie et l'enregistrement de résidence vous sont délivrés au lit! Si la résidence principale de votre enfant est Graz et vous avez accouché à l'hôpital LKH Graz, le certificat de nationalité peut vous être aussi délivré au lit. Ce qui ne vous occasionne pas de frais supplémentaires. Si vous avez donné naissance à votre bébé dans un autre hôpital vous devez accomplir les démarches suivantes :

- **Acte de naissance:** vous recevez l'acte de naissance au bureau de l'état civil de votre quartier. Si votre bébé est né à Graz, adressez-vous au bureau de l'état civil de la municipalité de Graz, registre des naissances. Là vous recevrez aussi toutes les informations relatives aux documents dont vous avez besoin. Tél. +43 43 316 872 51 61, Courriel: standesamt@stadt.graz.at, www.graz.at.
- **Enregistrement du domicile:** au centre des services de l'Amtshaus, Schmiedgasse 26 ou à un des services des citoyens (voir chapitre „Quoi de neuf à Graz"). Il faut apporter: l'acte de naissance de l'enfant, le formulaire de déclaration de changement de domicile dûment rempli, la carte d'identité de la personne déclarant l'enfant.
- **Certificat de nationalité:** à l'office des affaires de nationalité, Tél. +43 316 872 51 85, 51 87 et 51 88. Un enfant légitime est automatiquement citoyen(ne) autrichien(ne) dès la naissance si un des parents est citoyen(ne) autrichien(ne) à cette date-là. Les enfants naturels obtiennent automatiquement la nationalité autrichienne si la mère est citoyenne autrichienne au moment de l'accouchement. Selon que l'enfant est légitime ou naturel, des documents différents sont demandés. Pour cela téléphonez avant d'en faire la demande et renseignez-vous !
- **Enregistrement de l'assurance sociale:** il se fait directement par le bureau de l'état civil. Si les deux parents ont une assurance maladie, l'enfant est enregistré avec la mère et le père. L'enfant reçoit sa propre E-Card.
- **Passeport:** pour les voyages à l'étranger chaque enfant a besoin de son propre passeport ! Vous pouvez le faire délivrer au centre des services de la municipalité de Graz, Schmiedgasse 26. Veuillez vous informer auparavant de quels documents vous avez besoin – Tél.+43 316 872 52 54. Voir aussi le chapitre „Quoi de neuf à Graz".

## Accouchement sous X/tour d'abandon

Les mères qui n'ont pas la possibilité de vivre avec leur enfant, ont deux possibilités:

- donner naissance sous X à l'hôpital.
- Remettre l'enfant dans un lieu sûr: la „tour d'abandon" se trouve sur le mur extérieur de la clinique d'accouchement à l'hôpital LKH Graz, Auenbruggerplatz 18. Le bébé est immédiatement ausculté par des médecins et est remis à des parents nourriciers le plus rapidement possible.

Hotline: +43 800 83 83 83.
Vous trouvez des informations complementaires au chapitre „cas d'urgence & crises".

# V SITUATIONS DE LA VIE & AFFAIRES SOCIALES

## Allocation de maternité, allocation enfant à charge

Pendant la période de maternité de quatre mois, les mères reçoivent, sous certaines conditions, des allocations de maternité pour palier la perte salariale. Vous pouvez faire la demande d'allocations maternité au plus tôt le jour de l'accouchement. Les parents peuvent choisir entre cinq différentes variantes pour bénéficier de l'allocation enfant à charge qui est versée pendant 36 mois au maximum. Afin de pouvoir bénéficier de cette allocation il faut se soumettre aux examens prescrits dans le passeport mère et enfant (Mutter-Kind-Pass). Vous devez déposer une demande d'allocation auprès de l'assurance maladie par laquelle vous avez bénéficié de l'allocation maternité ou bien auprès de votre assureur.

## Allocations familiales, abattement fiscal pour enfants à charge

Indépendamment de la situation ou des revenus, tous les parents ont droit à des allocations familiales. Le montant est fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants à charge. Pour les enfants handicapés la caisse verse une majoration. À partir de 18 ans révolus, les allocations familiales sont accordées seulement sous certaines conditions. Vous devez déposer une demande de prestations familiales auprès du centre des impôts de votre région. L'abattement fiscal pour enfants à charge (impôt négatif) est payé conjointement avec les allocations familiales. Il n'est pas nécessaire d'en faire une demande à part.

## Chèque de couches

Le bureau de l'environnement finance l'utilisation de couches en tissu lavables en distribuant un „chèque de couches" d'un montant de 80 € par bébé. Tél + 43 316 872 43 04.

## Garde d'enfant

Vous trouvez des informations détaillées sur la garde des enfants en bas âge au chapitre „enfants & jeunes". Les informations sur la formation scolaire, l'apprentissage, se trouvent au chapitre „formation". ATTENTION: en Styrie il y a une année de garde d'enfant obligatoire. Il FAUT que les enfants aillent à une institution de garde d'enfant la dernière année avant d'aller à l'école. Cette année obligatoire es gratuite jusqu'à 30 heures par semaine (6 heures par jour). Informations au numéro tél. +43 316 877 21 03.

## Personnes handicapées

La municipalité de Graz et de nombreuses institutions prennent soin des besoins des personnes handicapées (chapitre „égalité de traitement & co-décision"). L'interlocuteur principal des personnes handicapées est le bureau social de la municipalité – voici un aperçu sur ses principales prestations. Le service de l'assistance aux personnes handicapées est la bonne adresse si vous avez besoin de:

### *Conseil*

**Pour plus d'informations: ministère fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse, www.bmwfj.gv.at et www.help.gv.at. www.zweiundmehr.steiermark.at/cms/beitrag/11228045/47507022.**

- Subventions pour l'achat de matériel médical et pour la transformation d'appartements ou de véhicules adaptés pour les handicapés,
- Subventions/prises en charge des frais pour les traitements médicaux, les thérapies, les remèdes, les soins dans des hôpitaux, les centres de cure et autres établissements,
- La prise en charge des frais pour le soutien précoce, la garde supplémentaire intégrative dans les jardins d'enfant, la fréquentation des jardins d'enfant de pédagogie thérapeutique, les gardes d'enfant et les écoles,
- La prise en charge des frais/la participation au payement des frais de formation, de formation continue, de reconversion et de formation complémentaire,
- La prise en charge des frais de transport pour le traitement thérapeutique, l'éducation ou la formation scolaire, les accompagnements en garderies, l'intégration professionnelle ou le transport jusqu'au lieu de travail, nécessaire en raison de l'handicap,
- La prise en charge des frais pour l'accompagnement en garderies,
- Participation aux frais de subsistance et de logement pour les personnes handicapées dans des situations financières délicates,
- La prise en charge des frais d'hébergement dans une résidence pour handicapés ou une maison médicalisée,
- Un logement municipal adapté aux handicapés en fauteuil roulant, une allocation logement.

Vous trouverez des détails sur les conditions et les documents nécessaires au service de l'assistance aux handicapés. Pour l'allocation des soins adressez vous à votre assurance retraite (voir aussi le chapitre "les retraitè(e)s"). La mobilité des handicapés est subventionée par des trajets gratuits en taxi pour handicapés (Informations: tél. + 43 316 872 63 91, e-mail elke.riemer@stadt.graz.at) et la Mobilitätscard (voir chapitre "les retraité(e)s").

### *Information*

**Referat für Behindertenhilfe**
Schmiedgasse 26, 2ième étage, chambre 201 jusqu'à 203, 8010 Graz

☎ +43 316 872 64 30, 64 38
@ sozialamt@stadt.graz.at

**Beauftragter der Stadt Graz für Menschen mit Behinderung: Mag. Wolfgang Palle**
Theodor-Körner-Straße 65/EG, 8010 Graz

Consultations sur rendez-vous uniquement

☎ +43 650 66 92 650
@ behindertenbeauftragter.graz@gmx.at

# V SITUATIONS DE LA VIE & AFFAIRES SOCIALES

## Travail/chômage

Vous trouvez des informations détaillées au chapitre „travail" . Nous mentionnons en premier l'association ERfA (expérience pour TOUS, voir page 45) qui donne surtout du travail aux personnes dont les chances sont très faibles sur le marché de travail. Les possibilités de réinsertion dans le monde du travail sont augmentées par une promotion ciblée, l'aide par le travail de quelques heures et par des postes de travail transitionnels. Le service d'intervention sociale de ERfA (Sozialinterventionsstelle) propose de l'assistance aux personnes menacées d'exclusion sociale ou économique.

## Assistance dans les situations de vie difficiles

Les personnes qui ne peuvent plus subvenir à leurs propres besoins par leurs propres moyens, peuvent faire une demande d'assistance, dans les situations de vie particulières, au bureau des affaires sociales (Sozialamt) pour pouvoir conserver leurs logements et pour couvrir leurs besoins essentiels.

Dans un certain secteur de prestation – besoins essentiels, besoin de logement et assurance maladie – fait vigueur la loi de garantie minimum de la Styrie (Steiermärkische Mindestsicherungsgesetz (StMSG)) depuis le 1er Mars 2011 parallèlement à la loi sur l'aide sociale. Le revenu de garantie minimum en fonction des besoins de la personne est payé 12 fois par ans.

Sur le site www1.graz.at/bmsrechner/ vous trouvez une calculatrice au moyen de laquelle vous pouvez calculer si vous avez droit à l'aide de garantie minimum.

Les personnes qui n'ont pas droit à l'aide sociale de garantie minimum, peuvent avoir d'autres recours selon la loi d'aide sociale. Les femmes et hommes bénéficiaires de la garantie minimum peuvent aussi percevoir des prestations volontaires selon la loi d'aide sociale (par exemple paiement des arriérés d'électricité et de loyer afin d'éviter un délogement; aide aux malades qui ne sont pas assurés par la garantie minimum).

Le service de garantie minimum et celui de l'aide sociale du bureau d'aide sociale de la municipalité de Graz (Referat für Mindestsicherung und Sozialhilfe des Grazer Sozialamtes) est responsable de l'exécution de ces deux lois. Les employés sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 par téléphone +43 316 872 63 13, 63 14, 63 15, 63 26 et 63 27.

## Service médiation de dettes

L'office de médiation aux personnes surendettées de Graz (Schuldnerberatung) apporte des solutions pour aider ces personnes à régler leurs dettes. La médiation est confidentielle et gratuite. Il est nécessaire de prendre rendez-vous par téléphone (voir page 45)!

## Assistance par les agents de probation

Les agents de probation sont là afin de préserver les femmes et les hommes d'une nouvelle peine d'emprisonnement ou pour les aider à se réinsérer dans la société, après un séjour en prison. En Autriche cette assistance est offerte par l'association „NEUSTART" (nouveau départ) (voir page 45). Les agents de probation aident ces personnes dans la recherche d'un logement et d'un travail, dans les relations avec les offices et les autorités mais surtout dans la réinsertion dans la vie de tous les jours.

## Aide pour les personnes qui n'ont pas d'assurance maladie

Les personnes qui ne bénéficient pas d'assurance maladie ont quand même droit à une aide en cas de maladie : l'aide sociale ou bien la garantie minimum qui se charge de régler les frais médicaux. À Graz, la Ma-

# V SITUATIONS DE LA VIE & AFFAIRES SOCIALES

rienambulanz de l'association Caritas offre des soins gratuits sans bureaucratie pour les personnes qui ne sont pas assurées mais aussi pour ceux qui sont assurés mais qui ne souhaitent pas s'adresser au système de santé public (par exemple pour alcoolisme, toxicomanie).

## Aide aux personnes sans logement

Vous trouvez de plus amples informations au chapitre „situations d'urgence & crises".

## Prestation compensatoire et indemnités de soins

Les titulaires d'une pension minimale ont droit, sous certaines conditions, à une prestation compensatoire pour garantir le revenu minimum. Les personnes qui ont besoin de soins plus de 60 heures par mois ont droit éventuellement à des indemnités de soins. Pour plus de détails voir le chapitre „retraité-es & retraités".

## Décès

Lors d'un décès à domicile il faut toute de suite informer une/un médecin. Celui-ci effectue l'examen du mort, constate le décès et délivre les formulaires „déclaration de décès" („Anzeige des Todes" (Todesbescheinigung) et „certificat de décès" („Totenbeschauschein"). Jusqu'à l'arrivée du médecin aucun changement du défunt ne doit être effectué (même pas changer les vêtements). Il faut déclarer le décès le prochain jour ouvrable à l'office des citoyens, bureau de l'état civil. Dans la majorité des cas les pompes funèbres s'occupent de ces démarches. Au bureau de l'état civil le personnel vous informera sur toutes les autres démarches administratives nécessaires. Si une personne décède à l'hôpital ou dans une maison de retraite médicalisée la déclaration est faite par l'établissement.
Vous recevrez un acte de décès de l'office des citoyens (BürgerInnenamt) dont vous aurez besoin pour toutes les autres démarches administratives. Les employées du bureau de l'état civil vous indiqueront les documents dont vous avez besoin.
La ville de Graz possède plusieurs cimetières de l'église catholique, deux cimetières de l'église protestante et un cimetière de la communauté israélite. Sur le cimetière interconfessionnel de la Holding Graz on trouve un carré musulman.

### *Information*

**Hilfe bei Arbeitslosigkeit: Verein ERfA**
Karlauer Straße 16-18, 8020 Graz

☎ +43 316 872 63 81
@ office@erfa-graz.at; www.erfa-graz.at

**Referat für Mindestsicherung und Sozialhilfe des Sozialamtes**
Schmiedgasse 26, 2ième étage, 8010 Graz

☎ +43 316 872 63 10, 63 14, 63 15, 63 26, 63 27
@ sozialamt@stadt.graz.at

**Sozialservicestelle des Landes Steiermark**
Hofgasse12, 8010 Graz

☎ + 43 800 20 10 10

**Bundesamt für Soziales und Behindertenwesen**
Babenbergerstraße 35, 8020 Graz

☎ +43 316 70 90
@ bundessozialamt.stmk1@basb.gv.at

**Sozialtelefon des Bundesministeriums für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz**

☎ + 43 800 20 16 11

**Schuldnerberatung Graz**
Annenstraße 47, 8020 Graz

☎ +43 316 37 25 07
@ office@schuldnerInnenberatung.at
www.schuldenberatung.at

**Bewährungshilfe NEUSTART Steiermark**
Arche Noah 8-10, 8020 Graz

☎ +43 316 82 02 34
@ office.steiermark@neustart.at
www.neustart.at

**Hilfe für nicht krankenversicherte Personen:**
**Caritas Marienambulanz**
Keplerstraße 82, 1ière étage, 8020 Graz

☎ +43 316 80 15 361
@ marienambulanz@caritas-steiermark.at

**Meldung eines Todesfalls:**
**BürgerInnenamt, Referat Standesamt**
Joanneumring 6, 3ième étage, 8010 Graz

☎ +43 316 872 51 50 bis 51 53
@ standesamt@stadt.graz.at

**Bestattungsunternehmen in Graz:**
**Holding Graz Bestattung**
Grazbachgasse 44-48, 8010 Graz

☎ +43 316 887 28 00 (0.00 bis 24.00 Uhr)
www.holding-graz.at/bestattung

**PAX**
Alte Poststraße 371, 8055 Graz

☎ +43 316 29 65 66 (0.00 bis 24.00 Uhr)
www.pax.at

**Alpha**
Conrad-von-Hötzendorf-Straße 151, 8010 Graz

☎ +43 316 81 94 00 (0.00 bis 24.00 Uhr)
www.alpha-bestattungen.at

**Bestattung Wolf**
Bestattung Wolf, Triester Straße 198, 8055 Graz

☎ +43 316 26 66 66 10
www.bestattung-wolf.com

**Bestattung Pius**
Petersgasse 49, 8010 Graz

☎ +43 316 83 50 00
www.bestattung-pius.at

# VI

# LES ENFANTS & LES JEUNES

## Les droits et les devoirs des parents ou des responsables légaux (autorité parentale)

L'autorité parentale, c'est le droit et le devoir d'éduquer et de prendre soin de l'enfant mineur. Selon la loi, les parents se partagent l'autorité parentale auprès de leurs enfants mineurs légitimes. S'il s'agit d'un enfant naturel, c'est à la mère qui détient seule l'autorité parentale. Cependant, que les parents vivent ensemble ou pas, ils peuvent demander que le père puisse également exercer l'autorité parentale en partie ou totalement. Après un divorce, l'autorité parentale reste exercée par les deux parents s'ils se mettent d'accord sur le lieu de résidence principale de l'enfant. S'ils ne parviennent pas à un accord ou si l'autorité partagée pose problème à un moment ultérieur, l'autorité exclusive est alors confiée à un des parents. Le parent qui n'exerce pas l'autorité parentale a cependant un droit de visite et un droit d'information sur des questions concernant l'enfant et a le droit de s'exprimer.

Si les parents ne sont pas en mesure d'exercer l'autorité parentale au bénéfice de leur enfant, alors le tribunal peut confier cette autorité aux grands-parents, à des parents nourriciers, à une tierce personne appropriée ou à l'office de protection de la jeunesse.

Vous trouverez conseils juridiques et assistance sur ces thèmes auprès du bureau de la jeunesse et de la famille (Amt für Jugend und Familie) qui dans certains cas, par exemple pour les revendications concernant la pension alimentaire, se charge également de la représentation de l'enfant mineur. Les étrangers mineurs non-accompagnés (jusqu'à 16 ans révolus) et les demandeurs d'asile non-accompagnés (jusqu'à 18 ans révolus) sont représentés par l'association Caritas - mandatée par le bureau de la jeunesse et de la famille de la municipalité de Graz - dans les procédures relevant du droit des étrangers et du droit d'asile.

Les deux parents sont tenus à l'obligation alimentaire pour leur(s) enfant(s), indépendamment de l'autorité parentale. Le parent avec lequel l'enfant n'habite pas est obligé de verser une pension alimentaire. Le parent avec lequel l'enfant habite subvient aux besoins de l'enfant en prenant soin de lui et en s'occupant du foyer. Le montant de la pension alimentaire dépend du revenu du débiteur alimentaire et de l'âge de l'enfant. Pour toute information complémentaire sur ces questions, veuillez contacter tout d'abord le service d'information central du bureau de la jeunesse de famille de la municipalité de Graz (zentrale Informationsstelle des Amtes für Jugend und Familie der Stadt Graz), Tél. +43 316 872 31 99. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00.

Protection des mineurs: les parents qui risquent de blesser leur enfant et ceux qui ont connaissance de situation d'enfants en danger ou qui ont des questions sur le thème de la protection des mineurs trouveront conseils et informations au bureau de la jeunesse et de la famille, Tél. +43 316 872 30 43, également du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00. En dehors de ces horaires appelez le numéro Tél. +43 316 8720.



## Conseil et assistance pour les familles (parents, enfants et jeunes)

La municipalité de Graz dispose de nombreux services dédiés à l'aide aux familles dans les domaines de l'éducation et de la vie commune et lors de difficultés et de conflits. Le but est de soutenir les enfants et les jeunes tout en intégrant leurs propres forces, ressources et possibilités dans le cadre de l'assistance. La détermination et les objectifs des personnes concernées sont au centre de ce travail commun. La loi de protection des mineurs stipule que l'office de protection de la jeunesse a le devoir d'assister les familles dans l'accomplissement de leurs tâches et de prendre les mesures nécessaires si un enfant ou un jeune se trouve dans une situation de danger. Lors d'une séparation ou un divorce, les deux parents peuvent bénéficier d'assistance (juridique) et/ou de médiation. En cas de médiation on se concentre sur un accord entre les parents pour le bien-être de l'enfant. Les enfants et les jeunes qui ne peuvent ou ne doivent plus vivre avec leurs parents trouvent un nouveau foyer dans des communautés socio-pédagogiques.

L'assistance sociale dans les écoles: Dans plusieurs écoles de Graz, les assistantes sociales de l'association ISOP proposent aides et conseils pour tous. Ici les enfants et les jeunes peuvent aborder des sujets graves mais ils reçoivent aussi des informations sur les offres de loisirs et de sports.

## Les droits et les devoirs des enfants et des jeunes (protection des mineurs)

Afin de protéger les jeunes de dangers il existe la loi de protection des mineurs du Land de Styrie. Elle règlemente par exemple les horaires de sorties (les jeunes jusqu'à 14 ans révolus peuvent sortir de 5h00 à 21h00; de 14 à 16 ans ils peuvent rester dehors de 5h00 à 23h00; et de 16 ans à la majorité à 18 ans de 5h00 à 2h00), les limites d'âge et les lieux interdits ainsi que la consommation de tabac, d'alcool et les jeux de hasard. En plus des droits et devoirs des jeunes, elle règlemente également les obligations des responsables légaux et des commerçants. Les conséquences pour les jeunes en cas d'infraction sont un rappel à l'ordre après une première plainte par le bureau de la jeunesse et de la famille. En cas de plaintes répétées, les jeunes doivent faire du (service social). Il y a également un système d'amendes jusqu'à 218 Euro. Les adultes peuvent être également condamnés à régler une amende qui peut aller jusqu'à 2.500 Euro.

### *Information*

**Amt für Jugend und Familie**
Kaiserfeldgasse 25, 8011 Graz

☎ +43 316 872 31 99
@ www.familie.graz.at; www.kinder.graz.at

**Verein ISOP**
Dreihackengasse 2, 8020 Graz

☎ +43 316 76 46 46
@ isop@isop.at; www.isop.at

### *Conseil*

**Sur le site internet www.zweiundmehr.steiermark.at vous trouverez des informations concernant les enfants et les jeunes.**
**La Section information famille et enfants qui se trouve au Karmeliterhof, Karmeliterplatz 2, propose également des consultations personnalisées.**

# VI

# LES ENFANTS & LES JEUNES

## Les droits et les devoirs des enfants et des jeunes (droit civil)

**Capacité d'accomplir un acte juridique:** jusqu'à l'âge de sept ans les enfants peuvent faire des petits achats avec leur argent de poche, comme par exemple acheter du chocolat. Les enfants entre 7 et 14 ans disposent d'une capacité partielle. Ils peuvent mener les opérations de la vie quotidienne, comme par exemple acheter un billet de cinéma ou accepter des cadeaux. Pour les autres opérations un responsable légal doit les effectuer à leur place ou au moins donner son accord, par exemple lors de l'achat d'un iPods. Les jeunes entre 14 et 18 ans peuvent accomplir quelques actes juridiques sans l'assentiment des parents. Ils peuvent disposer d'objets qui ont été mises à leur disposition, par exemple ils peuvent revendre un cadeau. Les objets dont ils usent, ne leur appartiennent pas, par exemple la lampe de bureau de la chambre d'enfant. Ils peuvent disposer d'argent de poche ou de leur propre revenu si les besoins de la vie quotidienne ne sont pas menacés. En outre, les jeunes peuvent conclure eux même une convention, par exemple pour un job de vacances. Il y a des règles particulières en ce qui concerne les contrats d'apprentissage. Vous trouverez des informations complémentaires sur ce type de questions juridiques, par exemple „À partir de quelle âge les jeunes peuvent-ils se faire faire un tatouage ou un piercing sans l'assentiment des parents?" sur le site: www.kinderanwalt.at.

## Structure d'accueil et d'éducation des enfants

Vous trouverez des informations sur les institutions municipales sur le site www.kinderbetreuung.graz.at. La Kinderdrehscheibe Steiermark vous informe gratuitement sur les structures d'accueil municipales et privées à Graz ainsi que sur les allocations. La consultation peut s'effectuer en allemand, en anglais, en italien, en français, en bosniaque/croate/serbe.

**Garde d'enfants de courte durée (baby-sitter):** Pour une garde d'enfants de quelques heures il y a des offres dans plusieurs quartiers de Graz comme par exemple des services de baby-sitters, services de mamie et papi, etc. (liste: www.kinderdrehscheibe.net/2121.htm)

**Groupes de jeux:** Il y a des groupes de jeux dans différents quartiers de Graz. (Liste: www.kinderdrehscheibe.net/663.htm)

**Crèches (pour les enfants de 0 à 3 ans):** des crèches publiques (liste: www.kinderbetreuung.graz.at – Kinderbildung und -betreuung (éducation et accueil d'enfants)) et privées (liste: www.kinderdrehscheibe.net/1861.htm) proposent accueil et nourriture et favorisent le développement social, émotif, moteur et cognitif des enfants. Il existe des journées d'information pour parents et enfants.

**Nourrice:** les enfants de 0 à 15 ans peuvent être gardés en petites groupes par des nourrices diplomées. Pour les enfants ayants des besoins particuliers il y a des nourrices MIKADO ayant une formation spécialisée. Les coûts dépendent des horaires de garde. Selon les revenus on peut faire une demande d'allocation. Si vous avez des questions, adressez-vous au bureau d'éducation et d'accueil des enfants du bureau de la jeunesse et de la famille (Referat für Kinderbildung und -betreuung des Amtes für Jugend und Familie). Si vous cherchez une nourrice vous trouverez des informations complémentaires auprès de la Kinderdrehscheibe.

**Maisons des enfants (pour les enfants de 1,5 à 12 ans):** Dans les trois maisons des enfants de Graz, on a regroupé en un lieu des enfants d'âge différents (enfants en bas âge et écoliers). Chaque tranche d'âge dispose de ses propres pièces mais il y a des échanges de jeux entre les groupes et les tranches d'âge. (liste: www.kinderdrehscheibe.net/1830.htm)

**Jardins d'enfants (pour les enfants entre 3 et 6 ans):** Les parents sont obligés de placer leur enfant dans un jardin d'enfants l'année précédant la scolarité obligatoire. Cette année obligatoire pour les enfants de 5 ans est non payante jusqu'à 30 heures par semaine (6 heures par jour). Informations complémentaires: tél. +43 316 877 21 03. À Graz il y a 48 jardins d'enfants municipaux (liste: www.kinder.graz.at – Kinderbildung und –betreuung) et des jardins d'enfants privés (liste: www.kinderdrehscheibe.net/617.htm). Les coûts de garde dépendent des revenus des parents; vous recevrez des informations lors de l'inscription ou au bureau de la jeunesse et de la famille ainsi

# VI

# LES ENFANTS & LES JEUNES

que sur le site suivant en plusieurs langues. www.kinderbetreuung.graz.at – Kindergärten

**Pour les enfants souffrant de retards:** Pour les enfants souffrant de retards dans leur développement, par exemple si la motricité, la langue, la performance cognitive, sont perturbées ou handicapées, il y a une garde supplémentaire intégrative. Les parents reçoivent une assistance (d'éducation) et les enfants ont une aide individuelle et des thérapies. La garde supplémentaire est gratuite, il faut en faire la demande au bureau des handicapés de la municipalité de Graz (Behindertenreferat der Stadt Graz). Le service de psychologie scolaire (Schulpsychologische Dienst) et le centre de pédagogie spéciale (Sonderpädagogische Zentrum) vous informent sur les possibilités scolaires.
En plus de cela il y a plusieurs jardins d'enfants ayant des groupes intégratifs et le jardin d'enfant de pédagogie thérapeutique Rosenhain.

**Écoles où les cours ont lieu toute la journée, garde pour l'après-midi (pour les enfants de 6 à 18 ans):** dans environ 50 écoles primaires, collèges, écoles spécialisées, gymnasiums (scientifiques) et écoles privées à Graz (liste: www.graz.at – Bildung – Stadtschulamt (formation – inspection académique municipale); www.kinderdrehscheibe.net/2024.htm) il y a des gardes toute la journée avec déjeuner en commun, contrôle des devoirs, révisions des programmes scolaires et loisirs créatifs .

**Café pédagogique (pour les enfants entre 6 et 15 ans):** dans les quartiers de Lend et de Gries, l'association Caritas propose aux élèves des gardes non payantes l'après-midi.

**Garderie (pour les enfants de 6 à 15 ans):** À Graz il y a environ 27 garderies municipales et privées (liste: www.kinderdrehscheibe.net/1893.htm). Les enfants et jeunes sont encouragés à faire leurs devoirs scolaires de façon autonome. En outre, les garderies se chargent de tâches d'intégration (Interculturalité ou besoins particuliers au niveau de l'éducation). Inscrivez votre enfant le plus tôt possible! Les contributions de garderie sont échelonnées suivant les revenus. Vous trouverez de plus amples informations dans les brochures en plusieurs langues (voir: www.kinderbetreuung.graz.at – SchülerInnenhorte).

**Accueil de garderie pendant les vacances:** certaines garderies sont ouvertes également en été.

**Université d'Eté des enfants:** en coopération avec les universités de Graz, les enfants de l'école primaire peuvent participer à des ateliers pour découvrir les sciences. Des programmes de vacances magnifiques!
www.kinderunigraz.at.

## *Information*

**Amt für Jugend und Familie**
Kaiserfeldgasse 25
8010 Graz

☎ +43 316 872 31 99
@ www.familie.graz.at; www.kinder.graz.at

**Referat Kinderbildung u. -betreuung**
☎ +43 316 872 31 51

**Caritas-Lerncafes**
quartier Gries: Andräfoyer (Dreihackengasse près de l'église ); quartier Lend: Marienpfarre (Mariengasse 31); quartier Eggenberg: Paroisse-Schutzengel (Hauseggerstraße 72);

☎ +43 676 880 15 372
@ silke.strasser@caritas-steiermark.at

**Sozialamt, Referat für Behindertenhilfe**
Schmiedgasse 26, 2ième étage, 8010 Graz

☎ +43 316 872 64 31, 64 32
www.graz.at (Leben in Graz – Gesundheit + Soziales)

**Stadtschulamt**
Wielandgasse 7, 8010 Graz

☎ +43 316 872 74 01
@ stadtschulamt@stadt.graz.at
www.graz.at (Bildung – Stadtschulamt)

**Kinderdrehscheibe Steiermark**
Brandhofgasse 13, 8010 Graz

☎ +43 316 37 40 44 und
+43 810 00 12 41 zum Ortstarif
@ kinderdrehscheibe@stmk.volkshilfe.at
www.kinderdrehscheibe.net

# VI

# LES ENFANTS & LES JEUNES

## Promotion de la santé

La promotion de la santé des médecins et thérapeutes du bureau de la jeunesse et de la famille (Amt für Jugend und Familie (= service médical) propose pour nourrissons et petit enfants: consultation et soins médicaux auprès des 15 bureaux de consultation pour parents de la municipalité. pour les enfants: examen des enfants ayant des troubles de développement. Priorité: promotion de la langue (vous trouvez des informations complémentaires sur l'orthophonie en plusieurs langues: www.graz.at/cms/beitrag/10061519/739049). à l'âge scolaire: Lors de l'examen de l'entrée scolaire un examen complet de dépistage tests acuité visuelle et d'audition inclus a lieu au service médical en présence des parents. Les conditions de santé regardant pour aller à l'école sont confirmées. Examens réguliers aux écoles municipales. Des vaccinations sont effectuées au service de la santé. Dispensaires dentaires scolaires: Le personnel promeut la santé des dents à l'âge scolaire, informe sur les dents sains, apprend aux enfants comment se brosser les dents correctement et fait des examens dentaires. Pour les enfants hyperanxieux il y a des séances de motivation. Les offres sont gratuites. **Sexualité:** on part du principe que les jeunes à partir de 14 ans sont en mesure de comprendre la portée des décisions concernant les traitements médicaux. Cela signifie aussi qu'ils n'ont pas besoin de l'assentiment des parents pour choisir une méthode contraceptive (par exemple la pilule) ou pour une interruption de grossesse. Les centres de santé de la femme (Frauengesundheitszentrum) proposent informations et conseils aux jeunes filles et le centre de conseil aux hommes (Männerberatungsstelle) proposent la même chose aux garçons.

### *Information*

**Ärztlicher Dienst des Amtes für Jugend und Familie**
Keesgasse 6/2ième étage, 8010 Graz

☎ +43 316 872 46 23
@ aerztl.jugend@stadt.graz.at
www.graz.at (www.graz.at/cms/beitrag/10034658/3832259)

**Gesundheitsamt**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 8010 Graz

☎ +43 316 872 32 01, 32 03
@ gesundheitsamt@stadt.graz.at
www.graz.at (Gesundheit + Soziales – Gesundheit)

**Schulzahnambulatorien des Stadtschulamtes**
Nibelungengasse 18
Brucknerstraße 51
Wielandgasse 9, chaque fois 8010 Graz

☎ +43 316 872 70 25, 70 35, 74 55
www.graz.at (Bildung – Stadtschulamt)

**Frauengesundheitszentrum**
Joanneumring 3, 8010 Graz

☎ +43 316 83 79 98
@ frauen.gesundheit@fgz.co.at
www.fgz.co.at

**Männerberatungsstelle**
Dietrichsteinplatz 15, 8010 Graz

☎ +43 316 83 14 14
@ info@maennerberatung.at
www.maennerberatung.at



## Organisation des loisirs et des vacances, culture

**„Ville jeu":** La municipalité de Graz veut aussi aménager la ville comme une zone d'aventure pour les enfants et les jeunes. Pour cela, du printemps à l'automne il y a dans les parcs, dans des lotissements et sur des places publiques des activités comme le graffiti, streetsoccer, des ateliers de théâtre et des jeux créatifs dans les bus de jeux. Vous trouverez une liste de toutes les aires de jeux pour enfants sur le site: www.holding-graz.at/spielplaetze. Pendant toutes les périodes de vacances le studio des enfants du bureau de la jeunesse et de la famille ainsi que l'office des sports (Sportamt) disposent d'un large éventail d'activités de loisirs pour enfants. Pour toutes informations complémentaires, consultez le site: www.kinder.graz.at. Au bureau de la jeunesse et de la famille, bureau du travail pour enfants et jeunes hors institutions scolaires, on peut demander une allocation spéciale pour permettre d'aller à des camps de vacances. Vous trouvez une liste des offres sur www.kinder.graz.at – Kindererholung.

Dans le projet inter-générations points4action, des seniors et des jeunes de 14 à 18 ans se rencontrent pour passer ensemble des moments (de loisirs). Les jeunes qui y participent reçoivent des points de bonus qu'ils peuvent utiliser pour des places de cinéma par exemple, etc. des informations complémentaires: www.points4action.at.

Au musée des enfants il y a des expositions, des zones de jeux et de recherche, des ateliers et du théâtre pour les enfants de trois à douze ans. Le „Next Liberty" est un théâtre spécialement adapté aux enfants et aux jeunes et dans la ludothèque du Land (LandesLudothek) on peut emprunter des jeux de toute sorte.

### *Information*

**Amt für Jugend und Familie, Referat für Offene Kinder- und Jugendarbeit**
Kaiserfeldgasse 25, 8010 Graz

☎ +43 316 872 31 91
@ jugendamt@stadt.graz.at
www.jugend.graz.at

**Kindermuseum „FRida & freD"**
Friedrichgasse 34, 8010 Graz

☎ +43 316 872 77 00
@ kontakt@fridaundfred.at
www.fridaundfred.at

**Next Liberty – Theater für junges Publikum**
Kaiser-Josef-Platz 10 (à coté de l'opéra, au pied de la statue „Lichtschwert"), 8010 Graz

☎ +43 316 80 08 11 20
@ tickets@buehnen-graz.com
www.theater-graz.com/nextliberty

**LandesLudothek**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz

☎ +43 316 90 370 251
@ office@ludovico.at
www.ludovico.at

**GraGustl – Lern- und Freizeitprogramm der Caritas**

☎ +43 676 880 15 372
@ silke.strasser@caritas-steiermark.at

**Sportamt, Stadion Graz-Liebenau**
Stadionplatz 1, 8010 Graz

☎ +43 316 872 78 78
@ sportamt@stadt.graz.at
www.graz.at/sport

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 14h00, le vendredi de 8h00 à 12h00.

# VI

# LES ENFANTS & LES JEUNES

## Travail de jeunes interculturel, mobile et autonome

**Maisons des jeunes pour les jeunes de 11 à 19 ans:** à Graz il y a plusieurs maisons de jeunes. Vous trouverez une liste des sites et des offres sur le site: www.jugend.graz.at – Jugendzentren.

**Travailleurs sociaux de rue pour les jeunes de 13 à 21 ans:** les éducateurs de rue circulent dans le centre-ville de Graz et sont à la disposition de tous les jeunes qui se sentent stressés ou qui ont besoin de dialoguer avec quelqu'un ou qui ont besoin d'aide. Le lieu d'accueil qui est dans la cour de la ruelle Schönaugasse 12a est un espace ouvert sans consommation forcée. Ici les jeunes peuvent aussi manger, se doucher, faire la lessive, etc. et on y dispense information, conseil, mise en contact avec d'autres services et aides (par exemple au service d'assistance, à la police). Tél. +43 316 81 0 5 91.

**Travail interculturel de jeunes:** Les jeunes d'origine étrangère mais aussi des parents ou des enseignants ou toutes personnes intéressées peuvent s'adresser a ISOP lorsque des questions se posent sur la vie en famille, les filières de formation ou l'intégration sociale et culturelle.

## Mobilité et transport

**Piétons**: Enseignez à votre enfant dès son plus jeune âge les principes de base du code de la route. Evaluez le moment à partir duquel votre enfant peut aller à l'école tout seul. Accompagnez votre enfant et montrez-lui les endroits dangereux tout au long de l'itinéraire.

**Scooter, Micro-Scooter, Skateboard, etc.:** ne peuvent être utilisés que là ou les piétons circulent aussi, c'est à dire sur les trottoirs, les zones piétonnes, les rues résidentielles, etc.

**Roller en ligne:** ils peuvent être utilisés dans les zones piétonnes et aussi sur les pistes cyclables, voies cyclables, etc.

**Aller à vélo à partir de 10 ans:** la municipalité propose des séances d'apprentissage de l'utilisation du vélo pour les enfants de 3 à 6 ans. Les enfants qui ont moins de 10 ans peuvent faire du vélo sur les espaces publics réservés à la circulation routière seulement sous surveillance de personnes d'au moins 16 ans.

Les enfants de 10 ans ayant le permis cycliste peuvent aller seuls à vélo dans la circulation routière, sinon c'est seulement à partir de 12 ans. Le permis cycliste est délivré par le bureau de la rue de la municipalité de Graz (Straßenamt der Stadt Graz). Ce sont les enseignants de la 4ème classe de l'école primaire qui font passer l'examen théorique. L'examen pratique a lieu dans le jardin de circulation de Graz (Verkehrsgarten) dans le parc de la ville (Stadtpark). Plus amples informations en allemand et anglais sur le site: www.radfahrtraining.at.

**Sidewalker (trottinette):** les règles sont les mêmes que pour le vélo. On peut utiliser

les pistes cyclables et les voies de circulation, mais pas les trottoirs.

**Conduire un vélomoteur à partir de 15 ans:** les jeunes ayant un permis de conduire de cyclomoteur peuvent conduire jusqu'à 45 km/h à partir de 15 ans. Pour cela il faut suivre un cours théorique et pratique que l'on peut commencer six mois avant le 15ème anniversaire.

**Trajet en voiture:** il faut que les enfants de moins de 14 ans ou de moins de 1,50m soient assis sur un siège pour enfant approprié à leur taille.

**Conduire une voiture à partir de 17 ans:** dès le 16ème anniversaire on peut commencer la formation de base dans une auto-école. La pratique pour le permis de conduire à l'age de 17 ans peut être effectuée de façon privée sous la surveillance d'une personne autorisée et qui, en outre, a son permis de conduire depuis au moins 7 ans. On ne peut passer l'examen qu'à 17 ans révolus.

**Transports publics:** procurez-vous dans les écoles le formulaire de demande de transport gratuit pour les écoliers. Sinon, il y a des tarifs réduits par exemple pour les apprentis ou les élèves d'internat (voir: www.verbundlinie.at/tarif/302030/schueler_lehrlinge_mehr.php).

Pendant les vacances d'été les enfants de moins de 15 ans peuvent utiliser les transports en commun (Graz Linien) gratuitement, pour les autres transports en commun il y a des billets spécial-vacances à prix réduit pour les écoliers et les apprentis (voir: www.verbundlinie.at/slf/ferienticket.php).

**Trajets en taxi à prix réduits**: pour tous les jeunes de 14 à 21 ans ayant la „8 to 8"-Card il y a une réduction de 20% sur les trajets en taxi 28 01 de 20h00 jusqu'à 8h00. Vous trouverez le formulaire de demande et des informations complémentaires auprès de JUGEND.INFO ou au bureau de la jeunesse et de la famille.

### *Information*

**Straßenamt**
Bauamtsgebäude, Europaplatz 20,
4ème et 5ème étage, 8020 Graz

☎ +43 316 872 36 01
@ strassenamt@stadt.graz.at
www.graz.at (Leben in Graz – Verkehr und Parken)

**Logo – JUGEND.INFO!**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz

☎ +43 316 90 370 90
@ info@logo.at
www.logo.at

# VII EDUCATION

**Scolarité obligatoire (de 6 à 15 ans ou bien de la 11ème de la 3ème):**
En Autriche, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et dure 9 années scolaires. La scolarité est obligatoire! L'année scolaire débute toujours en Septembre. Les parents sont responsables du respect du droit à l'instruction de leurs enfants : le non-respect de l'obligation scolaire rend les parents passibles de sanctions pénales.

**École primaire (Volksschule) (de 6 à 10 ans ou de la11ème à la 8ème):** L'enfant doit être inscrit dans une école proche du lieu de résidence neuf mois avant le début de l'année scolaire. Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une autre école, il vous faut un assentiment de l'inspection académique de votre commune (Stadtschulamt). Les parents ou les personnes responsables légales de l'enfant recevront un courrier de l'inspection académique (Stadtschulamt) comprenant toutes les informations nécessaires. Il existe plus de 50 écoles élémentaires publiques et privées ou bien alternatives (Liste: www.lsr-stmk.gv.at - Schulführer). Les enfants soumis à l'enseignement obligatoire mais qui ne sont pas encore scolarisables doivent fréquenter une classe préparatoire afin de s'adapter à la vie scolaire. L'année préparatoire est comprise dans le nombre d'années d'obligation scolaire. Chaque école doit offrir la possibilité de suivre l'enseignement préparatoire ou la classe préparatoire. Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à l'inspection académique de votre commune (Stadtschulamt). Après l'école primaire, donc après la 8ème, il y a différentes filières scolaires.

**Le Collège (Neue Mittelschule) (de 10 à 14 ans ou bien de la 8ème à la 5ème):** À Graz il y a plus de 20 collèges (Neue Mittelschulen (NMS)) publics et privés. Le collège dispense une formation générale de base et peut aboutir soit à un cours préparatoire à la vie professionnelle (Polytechnische Schule) soit à la poursuite du cursus dans le second cycle. Pour les élèves particulièrement doués dans les domaines de la musique ou du sport il y a le collège de musique ou le collège de sport. Selon les résultats scolaires on obtient à la fin du collège un certificat de fin d'études ou un certificat d'enseignement secondaire général.

**Cours préparatoire à la vie professionnelle (Polytechnische Schule) (15 ans ou bien 4ème):** Dans cours préparatoire à la vie professionnelle de Graz, situé dans la rue Herrgottwiesgasse 160c (www.ps-graz.at/joomla/) les élèves se qualifient après la 5ème pour l'entrée en apprentissage et dans un centre de formation professionnelle. Le cours préparatoire à la vie professionnelle est adapté aux élèves qui ont réussi la 5ème et pour ceux qui ont redoublé des classes et n'ont pas toujours obtenu de résultats positifs dans les années d'enseignement précédentes.

**Écoles d'enseignement supérieures générales, écoles secondaires moyennes et supérieures d'enseignement professionnel** **voir page 59**!

**Enseignement de la langue maternelle:** Les élèves qui ont une langue maternelle autre que l'allemand peuvent approfondir les connaissances de leur langue natale par un enseignement noté mais ces cours sont facultatifs. La participation à ces cours est également gratuite et il est recommandé de profiter de cette offre parce que de bonnes connaissances de la langue première est la base pour l'apprentissage d'autres langues et ces connaissances peuvent avoir des effets positifs sur les résultats dans d'autres matières. L'enseignement de la langue première peut être effectué dans un très grand nombre de langues. Dans plusieurs écoles élémentaires, collèges, établissements scolaires d'enseignement général ainsi qu'au cours préparatoire à la vie professionnelle il existe actuellement un enseignement de une ou plusieurs des langues suivantes. Pour toutes informations complémentaires adressez-vous à l'inspection académique de votre commune (Stadtschulamt) ou bien à la direction de l'école dans laquelle votre enfant est inscrit.
Sur le site www.bmukk.gv.at/schulen/unterricht/muttersprachlicher-unterricht vous trouverez toutes les informations en allemand et dans de nombreuses autres langues.

**Les enfants handicapés:** Pour les enfants handicapés et les enfants ayant besoin d'un soutien pédagogique particulier il y a des possibilités de formations spéciales vers lesquelles les parents peuvent s'orienter. Il y a la possibilité d'inscrire un enfant dans une école spécialisée, mais il existent des classes d'intégration en école primaire, en collège ou dans un cours préparatoire à la vie professionnelle. Un service de soins et d'assistance est mis à disposition selon les besoins. Quelques écoles sont adaptées aux besoins des handicapés. Il y a également plusieurs écoles adaptées aux élèves malvoyants ou aveugles ou bien malentendants ou sourds. Des informations complementaires sont disponibles à l'inspection académique de votre commune (Stadtschulamt) ou bien aux centres pédagogiques spécialisés.

**Cours de religion:** En Autriche il y a des cours de religion pour les élèves. Les parents (ou les élèves eux même à partir de 14 ans révolus) peuvent cependant désinscrire leur enfant des cours de religion.

### *Information*

**Stadtschulamt**
Wielandgasse 7
8011 Graz

☎ +43 316 872 74 01
@ stadtschulamt@stadt.graz.at
www.graz.at
(BürgerInnen-Service – Verwaltung – Dienststellen – Stadtschulamt)

**Sprachheilschule und Sonderpädagogisches Zentrum für Volksschulen**
**Heilstättenschule und Sonderpädagogisches Zentrum für Neue Mittelschulen**
Brockmanngasse 119, 8010 Graz

☎ +43 316 872 67 25, 67 35
www.spz.at

# VII EDUCATION

## Après la scolarité obligatoire

À Graz il existent de nombreux services d'information sur les filières de formation professionelle ou sur les établissements d'enseignement secondaire après la scolarité obligatoire: le centre d'orientation professionnelle (BIZ)), les assistants de carrière (BerufsFindungsBegleiterInnen), le service de renseignement des écoles et de la formation (SAB), le c'mon14 – Case Management et PASCH – association pour la jeunesse, la profession et le travail. Mafalda proposent des cours de planification en matière de formation professionnelle spécialement conçue pour les jeunes filles entre 15 et 22 ans. Le département de psychologie scolaire – le service de renseignement sur la formation du conseil des écoles du Land (Landesschulrat) peuvent conseiller les élèves qui ont une autre langue maternelle que l'allemand mais sont également là pour aider les parents, les enseignants et tous les personnels d'établissements lors de problèmes scolaires ou sur les thèmes concernant la formation professionnelle et la formation continue. Les personnes aux parcours atypiques et celles qui cherchent des cours d'allemand sont également bienvenues pour tous conseils et assistances.

### *Information*

**Berufsinformationszentrum (BIZ)**
Neutorgasse 46, 8010 Graz
☎ +43 316 70 82 803
www.ams.at

**BerufsFindungsBegleiterInnen**
Freiheitsplatz 2/III, 8010 Graz
☎ +43 316 83 02 60
www.berufsorientierung.at; www.stvg.at

**SAB Schul- und Ausbildungsberatung**
Grillparzerstraße 26, 8010 Graz
☎ +43 316 68 93 10
www.ausbildungsberatung.at
www.maturawasnun.at

**c'mon14 – Case Management**
Eggenberger Allee 40-42, 8020 Graz
☎ +43 316 38 12 37 0
www.cmon14.at

**PASCH**
Griesgasse 27, 8020 Graz
☎ +43 316 84 84 86
@ office@pasch.or.at; www.pasch.or.at

**Mafalda**
Arche Noah 11, 8020 Graz
☎ +43 316 33 73 00
@ office@mafalda.at; www.mafalda.at

**Landesschulrat für Steiermark**
Körblergasse 23, Postfach 663, 8011 Graz
☎ +43 316 345 0
@ lsr@lsr-stmk.gv.at
www.lsr-stmk.gv.at

**Bildungsberatung des Landesschulrates**
Körblergasse 23, Postfach 663, 8011 Graz
☎ +43 316 345 198



## Le baccalauréat

### Écoles d'enseignement supérieure générale (AHS)

Ces établissements transmettent une culture générale complète et leur enseignement se terminent avec le baccalauréat (Matura). Le diplôme du baccalauréat permet à l'élève d'étudier. Pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur général il faut avoir eu en fin d'école primaire la mention „Sehr gut" ou „Gut" en allemand, lecture et mathématique (sinon il faut passer un examen d'admission). On distingue entre le Gymnasium (lycée classique, matières principales: langues étrangères, le latin inclus), Realgymnasium (lycée moderne scientifique, matières principales: sciences naturelles et techniques) et le Wirtschaftskundlichen Realgymnasium (Lycée moderne à orientation commerciale, matières principales : économie) (Liste: www.ahs-stmk.at/joomla/).

### Lycée axé sur les sciences de la nature (Oberstufenrealgymnasium)

on peut s'inscrire dans ce type d'établissement après avoir fréquenté une école secondaire de premier cycle (après fin d'école correspondante) ou un établissement secondaire de formation générale (premier cycle). Les matières principales sont les suivantes : musique instrumentale, art, biologie et sciences de l'environnement, technologie de l'information et de la communication et sport. Pour les élèves particulièrement doués il y a des possibilités particulières de formation. Informations complémentaires auprès le Landesschulrat für Steiermark.

## Formation professionelle

### Ecoles secondaires moyennes et supérieures d'enseignement professionnel

Les écoles de formation (Fachschulen) transmettent un savoir technique de base pour l'exercice d'une profession et se terminent par un examen de fin d'études après trois ou quatre ans. Les écoles supérieures d'enseignement professionnel offrent la formation complète pour des professions élévées dans la discipline choisie et se terminent en outre par un examen de diplôme qui permet aux élèves d'accéder aux études supérieures. On obtient son titre d'ingénieur après trois ans de pratique professionnelle spécifique. Selon la discipline il existe: des écoles secondaires de formation aux professions techniques, industrielles et d'artisanat d'art; des écoles pour d'autres professions axées sur les activités industrielles et commerciales, des écoles secondaires commerciales et des écoles secondaires de formation aux professions du secteur des services et des affaires sociales, des établissements de formation d'éducateur d'école maternelle, d'enseignants et d'éducateurs ainsi que des écoles pour les professions agricoles et forestières. Il existe également des écoles de formation sur un ou deux ans. Informations complémentaires auprès le Landesschulrat für Steiermark www.lsr-stmk.gv.at.

### Apprentissage

une formation d'apprenti dure trois à quatre ans et peut être commencée dès la fin de la scolarité obligatoire. Sur le site www.berufskompass.at vous trouverez une liste de propositions pour des métiers lié à l'apprentissage. L'enseignement dans un centre de formation fait partie de l'apprentissage et se termine par un examen de fin d'apprentissage (Lehrabschlussprüfung (LAP). Après l'examen de fin d'apprentissage il y a plusieurs possibilités pour poursuivre sa formation: par exemple dans des écoles de chef d'atelier, des académies professionnelles, en passant le brevet professionnel ou le baccalauréat professionnel.

# VII EDUCATION

## „La formation parallèle“

Il existe plusieurs possibilités de rattraper une formation de base ou des examens de fin d'études manqués.

**Formation de base:** auprès ISOP les adultes peuvent raffraîchir gratuitement leurs connaissances en lecture, écriture, calcul et en informatique ou apprendre des choses nouvelles.

**Examen de fin d'études obligatoires**: à l'école secondaire du premier cycle de ISOP on peut rattraper l'examen de fin d'études obligatoires. La formation qui dure à peu près un an d'enseignement quotidien est ouverte à tous qui ont réussi la 4ème ou à 15 ans révolus.

**Examen de fin d'apprentissage:** Toute personne qui n'a pas terminé son apprentissage peut passer l'examen de fin d'apprentissage sous certaines conditions. Les personnes de 18 ans et plus peuvent également passer cet examen s'ils peuvent faire valoir les connaissances nécéssaires (après généralement deux ans d'activité professionnelle).

**Examen en candidat libre:** En passant l'examen en candidat libre on peut rattraper des diplômes de fin d'études ou certaines matières d'enseignement d'un niveau scolaire particulier sans fréquenter d'école. Il faut déposer une demande à la direction de l'école concernée.

**Baccalaureat professionnel:** On peut passer un baccalauréat professionnel dans plusieurs établissements à Graz après avoir fréquenté une école ou avoir suivi des cours. Cet examen correspond au baccalauréat et est la condition préalable pour étudier à l'université, dans une école supérieure spécialisée, une haute école spécialisée, une académie professionnelle ou un un cours para-universitaire de formation professionnelle.

**Examen d'admission aux études supérieures:** Il est possible de faire des études supérieures (droit limité à certaines formations) dans des académies professionnelles, des hautes écoles spécialisées et des universités sans avoir passé le baccalauréat si on a passé un examen d'admission aux études supérieures.

**Écoles pour les personnes actives:** Ici les personnes actives ou les personnes ayant terminé leur formation professionnelle peuvent effectuer une formation et passer les examens correspondants en fréquentant certaines écoles qui dispensent des cours de soir. Conditions préalables : 17 ans révolus, niveau scolaire de 4ème positif, activité professionnelle ou formation professionnelle terminée. De nombreuses écoles secondaires

### *Information*

Il existe entre outre des cours de formation et de formation continue auprès des institutions suivantes:

**ISOP Innovative Sozialprojekte GmbH.**
Dreihackengasse 2, 8020 Graz
☎ +43 316 76 46 46
@ isop@isop.at
www.isop.at

**BFI – Berufsförderungsinstitut**
Mariengasse 24,
☎ + 43 316 05 72 70 0

### *Information*

**bit – best in training**
Kärntner Straße 311, 8054 Graz
☎ + 43 316 28 55 50 0
@ office@bit.at
www.bitonline.com

**Volkshochschule Graz (VHS)**
Hans-Resel-Gasse 6, 8020 Graz
☎ + 43 5 77 99 50 00
@ vhsan1@akstmk.at
www.vhsstmk.at

**Urania Steiermark**
Burggasse 4/I, 8010 Graz
☎ + 43 316 82 56 88 0
@ urania@urania.at
www.urania.at

moyennes et supérieures d'enseignement professionnel et d'écoles para-universitaires de formation professionnelle sont organisées comme cours du soir.

## Études

### Hautes écoles spécialisées (FH)

Les hautes écoles spécialisées mettent l'accent sur une formation axée sur la pratique dans les domaines de l'économie et de la technologie. Les deux hautes écoles spécialisées de Graz FH Joanneum (www.fh-joanneum.at) et Campus02 (www.campus02.at) proposent plus de 40 formations de types Bachelor et Master ainsi que d'études d'enseignement supérieur. Vous trouverez des informations complémentaires sur les modalités d'entrée et sur les conditions à remplir

# VII EDUCATION

aux hotlines d'orientation professionnelles des hautes écoles spécialisées.

### Universités

Il existent diverses diplômes: Bachelor, Master et doctorat. À Graz il y a quatre universités:

- L'université Karl-Franzens comprenant six facultés (www.uni-graz.at),
- L'université technique ayant sept facultés (www.portal.tugraz.at),
- L'université de médecine (www.medunigraz.at) ,
- L'université de musique et art dramatique (www.kug.ac.at).

Pour pouvoir étudier à l'université il faut avoir passé le baccalauréat; dans certains cas il faut également passer un examen de rattrapage – il peut y avoir des restictions d'accès. Pour les étudiants internationaux il y a des conditions d'entrée spéciales (voir oehweb.uni-graz.at/de/studium/erste_schritte/73) ainsi que des prescriptions particulières en ce qui concerne le niveau de langue allemande. Informez-vous sur les conditions d'études de l'université concernée ou bien auprès de l'association nationale autrichienne des étudiants (ÖH)). Pour les étudiants nouvellement arrivés à Graz vous trouverez des informations utiles sur: www.graz.at/cms/beitrag/10077251/531987.

### Instituts universitaires de formation des maîtres

Ils forment des enseignants pour différents établissements (enseignement obligatoire et professionnel) et proposent diverses formations pour des enseignants de tous les types d'école. À Graz il y a l'Institut universitaire de formation des maîtres de Styrie (www.phst.at) et celui du diocèse de Graz-Seckau (www.kphgraz.at).

### Reconnaissance des diplômes étrangers

Vous trouverez des détails au chapitre „travail".

### Formation pour adultes

Il existe de nombreuses institutions de formation continue et de formation pour adultes depuis des cours généraux de langues ou de cuisine jusqu'à des formations permettant d'acquérir de nouvelles qualifications professionnelles pointues. Vous trouvez une liste de toutes les institutions de formation ainsi qu'un aperçu général des événements actuels, séminaires, cours, stages, etc. sur le site www.weiterbildung.steiermark.at ou bien sur le site www.bildungsnetzwerk-stmk.at. Les migrants peuvent effectuer une formation pour devenir assistant de formation à l'association ZEBRA qui a pour but d'améliorer l'accès à la formation pour adultes pour les migrants. www.zebra.or.at

### Cours de langue – allemand

Les connaissances de l'allemand sont indispensables, pour pouvoir se faire comprendre dans la vie privée et professionnelle ainsi qu'au contact des autorités. Les personnes non-ressortisantes de l'Union Européenne qui ont leur résidence permanente à Graz sont obligés de faire preuve de connaissances en allemand dans le cadre de l'accord d'intégration pour pouvoir

séjourner en Autriche (voir aussi le chapitre „migration & intégration").

### Bibliothèques

La formation passe également par les nombreuses bibliothèques publiques et scientifiques de Graz. La bibliothèque municipale (Stadtbibliothek) (www.stadtbibliothek.graz.at) étant part du service de culture de la municipalité de Graz ainsi que la bibliothèque centrale (Hauptbibliothek Zanklhof) et la médiathèque, six bibliothèques de quartier et le bibliobus disposent de plus de 225.000 livres, magazines, livres audio, films et CDs-audio. Et il y a également de très nombreux livres en langues étrangères pour les enfants et les adultes ainsi que des programmes de langue pour l'apprentissage de la langue allemande et d'autres langues. De plus, la bibliothèque du Land de Styrie (Steiermärkische Landesbibliothek), la bibliothèque de la chambre des métiers (Arbeiterkammer-Bibliothek) et les bibliothèques des universités de Graz sont des adresses utiles pour la consultation d'ouvrages concernant la formation et la formation continue.

### Musées

La visite de musées et d'expositions est également très formatrice (voir le chapitre „art & culture").

**i** *Conseil*

**De plus: www.graz.at/cms/beitrag/10034529/606953.**

# VIII SANTÉ

Graz dispose d'un réseau dense de médecins généralistes et spécialisés ainsi que de pharmacies, d'hôpitaux et de thérapeutes. L'assistance médicale des habitants de Graz est garantie 24 heures sur 24 et correspond aux critères de qualité les plus élevés.

## Assurance-maladie

En Autriche l'assurance-maladie est obligatoire: votre employeur est obligé de vous inscrire à la sécurité sociale lors d'un contrat de travail (votre employeur doit vous donner une copie de l'inscription). Vous bénéficierez ainsi d'une assurance-maladie, d'une assurance-accident et d'une assurance-retraite qui vous permet d'accéder à tous les services médicaux. Sur votre contrat de travail, si vous gagnez moins de 376,26 Euros par mois (au 1/1/2012), vous exercez ce qu'on appelle un emploi de faible importance. Dans ce cas vous ne bénéficiez que de l'assurance-accident. Vous pouvez cependant vous inscrire vous même à l'assurance-maladie en versant une prime réduite à la Gebietskrankenkasse (caisse régionale d'assurance maladie).

Lors de l'inscription à la sécurité sociale vous obtiendrez un numéro d'immatriculation dont vous aurez régulièrement besoin (il est donc préférable de le mémoriser rapidement). La cotisation à la sécurité sociale est retenue directement sur votre salaire. Les membres de votre famille (conjoint, enfants) peuvent bénéficier de votre assurance (sans frais la plupart du temps ou à tarif réduit). Si vous vous trouvez au chômage vous êtes assuré par l'AMS (agence pour l'emploi). Votre type d'assurance sociale dépend de votre profession. À Graz, les salariés, c'est à dire les ouvrières/ouvriers et employé(e)s sont généralement assurés à la Steiermärkischen Gebietskrankenkasse (caisse régionale d'assurance maladie de Styrie).

En Autriche environ 99,5 % de la population bénéficie d'une assurance-maladie. Si vous n'en bénéficiez pas et si vous ne pouvez pas être assuré avec un membre de famille (conjoint, parents), vous pouvez vous inscrire vous-même à une assurance. Pour cela, il vous suffit de déposer une simple demande à la caisse régionale d'assurance maladie de Styrie. Si vous vous assurez vous même il peut y avoir un délai de six mois. Pour obtenir des renseignements sur cette situation particulière, adressez-vous à la Steiermärkische Gebietskrankenkasse. Consultez également www.sozialversicherung.at pour toutes informations complémentaires.

## E-Card (carte d'assurance)

Vous recevrez l'E-Card de votre assurance (une „feuille de prise en charge" d'un format carte bancaire) – et vous devrez la présenter à chaque visite chez le médecin, à votre caisse maladie ou à l'hôpital. Si vous n'avez pas votre E-Card lors d'une consultation médicale vous devrez vraisemblablement vous acquitter d'une franchise. Il n'y a sur l'E-Card que votre nom et votre numéro d'immatriculation. Les demandeurs d'asile obtiennent une E-Card s'ils ont été acceptés dans le programme de prise en charge de l'État.

## Frais que le patient règle à la pharmacie pour la délivrance des médicaments prescrits

La plupart des consultations médicales en Autriche sont gratuites pour les personnes assurées. Si votre médecin vous prescrit un médicament (au moyen d'une ordonnance) il faut que vous régliez un forfait à la pharmacie. Le montant des frais de délivrance des médicaments prescrits est actuellement de 5,15 Euros (au 1/1/2012). Les personnes et les familles à faible revenu et qui nécessitent de nombreux médicaments, peuvent être exonerés des frais de délivrance de médicaments. Si vos dépenses en frais de délivrance de médicaments sont supérieures à 2% de votre revenu annuel net vous êtes automatiquement exonéré de ces frais. Vous trouverez les informations complémentaires à la Steiermärkischen Gebietskrankenkasse, Tél. +43 316 80 35 0.

## Service de garde

Pour des traitements médicaux nécessaires hors des heures de consultation habituelle, il y a le service de garde: du lundi au vendredi de 19h00 à 7h00, service de 24 heures sur 24 le samedi, dimanche et jours fériés. Probablement à la fin de l'été, le service de garde va changer l'adresse. Vous pouvez demander cette nouvelle adresse au numéro 141. Papiermühlgasse 28, 8020 Graz, Tél. +43 316 71 92 01 ou numéro d'appel d'urgence au 141.

## Médecin d'urgence/service de secours et transport sanitaires

Dans tous les cas urgents et présentant des risques vitaux, l'équipe des médecins du réseau des médecins d'urgence/ service de secours est à la disposition des habitants de Graz. Composez le numéro de téléphone d'urgence 144 (service de secours et la Croix-Rouge Autrichienne)! Vous obtiendrez des informations sur le service de garde médicale et une liste des médecins auprès l'Ärztekammer für Steiermark (chambre des médecins de Styrie).

## Les pharmacies

Les pharmacies sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, le samedi jusqu'à 12h00 ou 13h00. Pendant la nuit, le week-end et les jours fériés il y a le service de garde des pharmacies (il faut régler une légère majoration). Vous trouverez la pharmacie de garde proche de chez vous affichée sur chaque pharmacie, dans les journaux ou

# VIII SANTÉ

sur internet, par exemple sur www.apothekenindex.at, www.apotheker.or.at. Le numéro d'appel d'urgence des pharmacies est le 14 55.

## Gesundheitsamt (service de santé de la municipalité de Graz)

Le service de santé propose des vaccinations gratuites pour les enfants, participe à des programmes de vaccination du Land (tiques, grippe) également pour les adultes (service payant), organise des cours de préparation à l'accouchement, des conseils d'alimentation et bien d'autres choses.

## Marienambulanz – aide pour les personnes qui n'ont pas d'assurance maladie

Les personnes qui n'ont pas d'assurance maladie bénéficient quand même d'un droit aux soins en cas de maladie. À Graz, la Marienambulanz de l'association Caritas propose des soins médicaux gratuits sans aucune bureaucratie aux personnes qui n'ont pas d'assurance mais également aux assuré(e)s qui ne souhaitent pas s'adresser au système de santé public (par exemple en cas de dépendance à l'alcool ou aux drogues).

### *Conseil*

**Si vous êtes souffrant: Adressez-vous tout d'abord au médecin généraliste (praktischer Arzt/praktische Ärztin) au lieu des consultations externes des hôpitaux !**

### *Information*

**Rettung/Rotes Kreuz**
☎ Notruf 144

**Notarzt**
☎ 144

**Ärztenotdienst**
Papiermühlgasse 28, 8020 Graz

☎ 141 oder +43 316 71 92 01

du lundi au vendredi de 19h00 à 7h00, le samedi, dimanche et jours fériés de 0h00 à 24h00. Probablement à la fin de l'été, le service de garde va changer l'adresse. Vous pouvez demander cette nouvelle adresse au numéro 141.

**Vergiftungs-Notruf**
☎ + 43 1 40 64 343

**Kinderärztlicher mobiler Notdienst**
☎+43 316 69 15 12

**Baby-Hotline LKH Graz**
☎ +43 316 385 74 50

**Anonyme Geburt/Babyklappe**
☎ +43 316 80 15 405
+43 664 80 15 04 80
+43 800 83 83 83

(voir aussi le „affaires sociales" et „urgences")

**Zahnärztlicher Notdienst LKH Graz**
☎ +43 316 385 22 48

**Caritas Marienambulanz**
Keplerstraße 82, 1ière étage, 8020 Graz

☎ +43 316 80 15 361
@ marienambulanz@caritas-steiermark.at

### *Information*

**Landeskrankenhaus-Universitätsklinik (LKH)**
Auenbrugger Platz 1, 8036 Graz

☎ +43 316 385 0

**Landeskrankenhaus Graz-West**
Göstinger Straße 22, 8020 Graz

☎ +43 316 54 66 0

**Unfallkrankenhaus Graz**
Göstinger Straße 24, 8020 Graz

☎ +43 316 505 0

**Steiermärkische Gebietskrankenkasse**
Josef-Pongratz-Platz 1, 8010 Graz

☎ +43 316 80 35 0
@ service@stgkk.at
www.stgkk.at

**Gesundheitsamt der Stadt Graz**
Amtshaus, Schmiedgasse 26,
2ième étage, 8010 Graz

@ gesundheitsamt@stadt.graz.at
www.graz.at

**Renseignements généraux**
☎ + 43 316 872 32 02

**Renseignements sur la vaccination/ service vaccination**
☎ + 43 316 872 32 22

Le service de vaccination est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00.

**Ärztekammer für Steiermark**
Kaiserfeldgasse 29, 8010 Graz

☎ + 43 316 80 44 0
@ aek@aekstmk.or.at
www.aekstmk.or.at

# IX MIGRATION & INTÉGRATION

Pour les femmes et les hommes qui n'ont pas la nationalité autrichienne mais désirent résider dans le pays pour un certain temps, il existe un certain nombre de dispositions légales qui règlementent le séjour.

## Citoyen(ne)s de l'EEE (Espace Économique Européen) et de la Suisse

(EEE – Espace Économique Européen: les pays de L'Union européenne plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège)
Les citoyen(ne)s des de l'EEE et de la Suisse ont le droit de demeurer en Autriche plus de trois mois s'elles/ils

- sont des salarié(e)s ou des travailleurs indépendant en Autriche ou
- disposent des biens suffisants et d'une assurance maladie suffisante pour eux et leurs membres de famille.

Si les citoyen(ne)s de l'EEE et de la Suisse restent plus longtemps que trois mois en Autriche elles/ils sont obligé(e)s à le déclarer dans les quatre mois après l'entrée à l'autorité d'établissement, dans ce cas au département spécialisé 7C du gouvernement du Land de Styrie (Fachabteilung 7C der Steiermärkischen Landesregierung) (voir l'information sur la page 69) (demande de « certificat de déclaration »). Après cinq ans de séjour ininterrompu et légal en Autriche, les citoyen(ne)s de l'EEE et de la Suisse obtiennent le droit de séjour permanent en Autriche (demande de « confirmation de séjour permanent » auprès le département spécialisé 7C). Les citoyen(ne)s de l'EEE et de la Suisse qui sont des parent(e)s des citoyen(ne)s de l'EEE et de la Suisse ayant le permis de séjour peuvent aussi rester en Autriche plus de trois mois si elles/ils remplissent certaines conditions (par exemple mariage ou partenariat enregistré, parenté directe). Vous trouvez des informations complémentaires auprès le département spécialisé 7C du Land de Styrie.

## Citoyen(ne)s de pays tiers

Tout ressortissant d'un pays tiers (pays qui n'appartient pas à l'Union européenne ou à l'espace économique européen/EEE) et qui souhaite demeurer en Autriche plus de six mois doit avoir un titre de séjour. Pour un séjour jusqu'à six mois, c'est la loi relative à la police des étrangers qui est valable, et au-delà de six mois la loi relative à l'établissement et au séjour (NAG).

## Titre de séjour

Il y a plusieurs titres de séjour qui donnent le droit à l'établissement limité ou illimité.

**Titre de séjour pour l'établissement temporaire:**

- Permis de séjour: permis de résidence temporaire
- Carte rouge-blanc-rouge: établissement temporaire, accés limité au marché du travail
- Carte rouge-blanc-rouge plus: établissement temporaire, accés illimité au marché du travail
- Carte bleue Union européenne (Blue Card): établissement temporaire, accés limité au marché du travail
- Permis d'établissement : établissement temporaire, accés limité au marché du travail
- Permis d'établissement – occupation exclue: établissement temporaire, pas d'accès au marché du travail
- Permis d'établissement - parent: établissement temporaire, pas d'accès au marché du travail
- Membre de la famille: établissement temporaire, accès illimité au marché du travail

**Titre de séjour pour l'établissement permanent:**

- Permis de résidence permanent – (UE) Union européenne: établissement illimité, accés illimité au marché du travail
- Permis de résidence permanent - membre de la famille: établissement illimité, accès illimité au marché du travail

## Première demande

Il convient de faire à l'étranger la première demande d'octroi d'un permis de séjour auprès du consulat autrichien ou de l'ambassade d'Autriche. Pour obtenir un titre de séjour il faut remplir certaines conditions (par exemple pouvoir assurer sa subsistance, avoir une assurance, un lieu de résidence). Les femmes et les hommes qui ont besoin d'un visa pour entrer en Autriche doivent faire une demande de visa d'entrée, peuvent ainsi entrer en Autriche et faire faire un titre de séjour. Les titres de séjour temporaire sont souvent valables pour une durée de douze mois à partir de la date de délivrance. Certains groupes de personnes peuvent également faire une première demande d'octroi de permis de séjour en Autriche, par exemple les membres de la famille de personnes de nationalité autrichienne.

## Prolongation du titre de séjour

Si vous voulez prolonger votre titre de séjour il faut faire une demande un certain temps avant l'expiration de la durée de validité auprès de l'autorité responsable. Pour les personnes domiciliées à Graz, il faut s'adresser au Bureau du gouvernement du Land de Styrie, bureau spécialisé 7C. Attention! Si vous faites votre demande de prolongation trop tard elle sera traitée comme une première demande! Les permis de séjour sont tout d'abord prolongés pour une durée d'un an.

## Modification du but du séjour

Les titres de séjour sont toujours délivrés pour un certain but (par exemple le travail). Si vous désirez modifier le but de votre séjour il faut le communiquer à l'autorité responsable (bureau spécialisé 7C du bureau du gouvernement du Land).

## Permis d'établissement pour les nouveaux-nés

Les nouveaux-nés qui n'ont pas la nationalité autrichienne sont dispensés de l'obligation de

*Information*

**Amt der Steiermärkischen Landesregierung, Fachabteilung 7C – Innere Angelegenheiten, Staatsbürgerschaft und Aufenthaltswesen**
Paulustorgasse 4, 8010 Graz

☎ +43 316 877 20 89
@ fac7c@stmk.gv.at
www.verwaltung.steiermark.at

# IX MIGRATION & INTÉGRATION

visa pendant les six premiers mois de leur vie. Ils n'ont donc pas besoin de titre d'entrée ni de titre de séjour si la mère ou une autre personne chargée des soins et de l'education est installée légalement en Autriche. Si la mère n'a pas de titre de séjour en Autriche il faut effectuer à l'étranger la première demande d'octroi de visa pour communauté familiale pour la mère et l'enfant.

## Droit d'établissement des membres de la famille ayant le permis d'établissement

Les membres de la famille ayant un permis d'établissement disposent donc d'un droit d'établissement de cinq ans qui découle du droit d'établissement de la personne qui fait venir les membres de sa famille. Cependant, si cette personne perd son permis d'établissement au cours des cinq premières années alors le droit d'établissement des membres de la famille est également perdu. Ceci ne s'applique pas si le membre de la famille est lui-même en mesure de remplir les conditions d'octroi.

## Le droit d'établissement reste valable, si ...

Les membres de la famille ne perdent pas les conditions à remplir pour le but du séjour de leur permis d'établissement :

- par la mort de la femme/du mari ou de la mère/du père
- par le divorce aux torts exclusifs du conjoint
- pour des raisons dont il faut particulièrement tenir compte (par exemple victime de violence familiale).

Pour conserver ce droit il faut que le membre de la famille communique immédiatement sa situation aux autorités. Vous obtiendrez des informations détaillées sur les dispositions d'entrée et d'établissement pour l'Autriche auprès du ministère de l'intérieur (Bundesministerium für Inneres) sur la hotline + 43 1 531 26 35 57, et sur le site www.bmi.gv.at et sur www.help.gv.at.

## Connaissances en allemand avant l'immigration

Les ressortissants de pays tiers doivent justifier de connaissances de la langue allemande de niveau „A1" (du cadre européen commun de référence pour les langues) lors de la demande d'octroi de titre de séjour. Ce sont des connaissances d'allemand du niveau le plus élémentaire. On peut justifier ces connaissances par un diplôme de langue ou par un certificat de cours d'une institution reconnue (voir aussi „accord d'intégration"). Il faut que le diplôme ou le certificat ne date pas de plus d'un an.

## Accord d'intégration

Les informations suivantes se réfèrent à la nouvelle situation juridique sur l'accord d'intégration (en vigueur dès le 1ièr juillet 2011). Si vous avez encore le bon jaune, les dispositions de l'accord d'intégration d'avant le 1ièr juillet 2011 sont valables. Pour des informations complémentaires adressez-vous au centre d'intégration

de Styrie ( Integrationszentrum Steiermark)! Tous les ressortissants de pays tiers qui désirent demeurer en Autriche plus de six mois et qui ont un permis d'établissement doivent remplir l'accord d'intégration. Lors de la réception ou de la prolongation du titre de séjour les migrant(e)s s'engagent à acquérir des connaissances de base en allemand, en signant l'accord d'intégration. (Il faut déjà pouvoir justifier de connaissances élémentaires de la langue allemande pour le premier titre de séjour voir ci-dessus.) L'accord d'intégration consiste en deux modules. Pour le module 1 il faut arriver au niveau „A2" du cadre européen commun de référence pour les langues dans les deux ans après le premier octroi du titre de séjour. Ce module est obligatoire. Pour le module 2, il convient d'apprendre l'allemand pour atteindre le niveau „B1" – ç'est la condition pour obtenir un droit de séjour permanent et pour l'octroi eventuel de la nationalité autrichienne. Sont dispensées de l'accord d'intégration les personnes suivantes:

- les mineurs qui ne sont pas encore d'âge scolaire au moment que la demande est faite
- les ressortissants de pays tiers qui ne peuvent pas remplir l'accord d'intégration en raison de leur âge avancé ou de leur mauvais état de santé. Pour cela il faut présenter un rapport d'expertise d'un médecin-conseil

Le fonds d'intégration autrichien (Österreichische Integrationsfonds) est responsable

*Information*

**Österreichischer Integrationsfonds - Integrationszentrum Steiermark**
Reitschulgasse 19, 8010 Graz

☎ +43 316 84 17 20
@ steiermark@integrationsfonds.at
www.integrationsfonds.at

# IX MIGRATION & INTÉGRATION

pour l'exécution de l'accord d'intégration. Les personnes suivantes ont droit à un remboursement partiel des frais du cours d'allemand: les titulaires d'un bon fédéral bleu s'ils suivent un cours d'allemand dans un institut certifié par l'Österreichischer Integrationsfonds (voir www.integrationsfonds.at) et passent l'examen d'allemand sur le niveau A2 dans le cadre de l'ÖIF-Prüfung en l'espace de 18 mois d'après avoir reçu le bon. Si vous avez déjà des connaissances suffisantes de la langue allemande vous n'êtes pas dans l'obligation de suivre un cours d'allemand d'intégration. Dans ce cas il est possible d'obtenir des diplômes reconnus de langue ou des certificats de cours de niveau „A2".

Les certificats des institutions suivantes sont reconnus:

- diplôme autrichien de langue (Österreichisches Sprachdiplom ÖSD)
- Goethe-Institut
- telc GmbH
- Österreichischer Integrationsfonds

## Charte: vivre ensemble dans la diversité en Styrie

La charte 'vivre ensemble dans la diversité' élaborée par le département pour l'intégration du Land de Styrie et basée sur le travail préparatoire de la plateforme styrienne pour l'intégration a été approuvée par le conseil du Land de Styrie en Juin 2011. Les grandes lignes de la future politique d'intégration du Land de Styrie y sont exprimées. En approuvant la charte on se déclare favorable à l'égalité des droits, contre la discrimination et pour une participation juste dans la société de toutes les femmes et hommes vivant en Styrie. La charte 'vivre ensemble' exprime par là que la politique et l'administration du Land de Styrie s'engagent à traiter la diversité de la société de façon professionelle et orientée vers l'avenir. Pour atteindre son but, le Land de Styrie s'efforce tout d'abord de poursuivre le développement et le renforcement des institutions publiques afin que celles-ci puissent remplir leurs tâches de manière compétente et adaptée face aux exigences d'une société diversifiée.

## Services d'interprétariat

Les femmes et hommes qui habitent en Autriche depuis peu de temps et qui ne parlent pas encore suffisamment l'allemand ont besoin d'assitance pour franchir les barrières linguistiques mais également culturelles pour les prestations du service public dans le secteur

### *Conseil*

**www.landtag.steiermark.at/cms/dokumente/11398924_58064506/e7e2b7c8/Charta.pdf**

**Le Travail:**
**Sujet traité au chapitre „travail"!**

### *Information*

**LES INSTITUTIONS SUIVANTES PROPOSENT DES COURS D'ALLEMAND:**

**Berlitz**
Mehlplatz 1, 8010 Graz
☎ +43 316 82 40 56
www.berlitz.at

**BFI - Berufsförderungsinstitut Steiermark**
Mariengasse 24, 8020 Graz
☎ +43 316 5 72 70
www.bfi-steiermark.at

**Caritas**
Leonhardstraße 116, 8010 Graz
☎ +43 316 8015 0
www.caritas-steiermark.at

**Deutsch in Graz dig**
Südtiroler Platz 16, 8020 Graz
☎ +43 316 83 39 00
www.dig.co.at

**deutsch_und_mehr Verein**
Zinzendorfgasse 27/I, 8010 Graz
☎ +43 316 329 929 70
www.vid.or.at

**deutsch_und_mehr Sprachinstitut**
Zinzendorfgasse 27/I, 8010 Graz
☎ +43 316 329 929 40
www.deutschundmehr.at

**ISOP Innovative Sozialprojekte GmbH**
Dreihackengasse 2, 8020 Graz
☎ +43 316 76 46 46 13
@ deutschkurse@isop.at
www.isop.at

**Urania**
Burggasse 4/I, 8010 Graz
☎ +43 316 82 56 88 0
www.urania.at

**Verein Danaida - seulement pour les femmes**
Marienplatz 5, 8020 Graz
☎ +43 316 71 06 60
@ danaida@aon.at
www.danaida.at

**Volkshochschule Steiermark**
Hans-Resel-Gasse 6, 8020 Graz
☎ + 43 5 77 99 50 00
www.vhsstmk.at

**WIFI Steiermark**
Körblergasse 111-113, 8021 Graz
☎ +43 316 602 12 34
www.stmk.wifi.at

**Integrationsreferat der Stadt Graz**
Keesgasse 6 (rez-de-chaussée), 8010 Graz
☎ +43 316 872 22 43
@ integrationsreferat@stadt.graz.at
www.graz.at/integration

(exclusivement des cours préparatoires du niveau „A2")

**Österreichischer Integrationsfonds - centre d'intégration de Styrie**
Reitschulgasse 19, 8010 Graz
☎ +43 316 84 17 20
@ steiermark@integrationsfonds.at
www.integrationsfonds.at

# IX MIGRATION & INTÉGRATION

social, médical et thérapeutique mais également pour les démarches administratives. Les associations OMEGA et ISOP sont ici mentionnées en raison du large éventail de leur service dans le secteur de la traduction. Mais il y a aussi d'autres institutions qui proposent des services d'interprètariat ou/et des informations en plusieurs langues.

## Conseil consultatif des migrant(e)s de la municipalité de Graz

Une des tâches les plus importantes du conseil consultatif pour la défense des intérêts des migrant(e)s consiste à assister l'administration et la politique communale. Il y a des réunions d'information régulières qui permettent de maintenir le contact avec les habitants de la ville et de les tenir informé sur les activités du conseil consultatif des migrant(e)s. Le conseil consultatif des migrant(e)s n'intervient pas pour les cas particuliers. Son rôle principal est de traiter les affaires qui concernent les immigrant(e)s de façon générale. Le conseil consultatif des migrant(e)s se charge de transmettre aux responsables politiques les problèmes à résoudre comme la discrimination politique ou sociale, la situation du logement ou les questions de formation, ainsi que des commentaires et des suggestions d'amélioration. Vous trouvez des informations complémentaires sur le conseil consultatif des migrant(e)s ainsi qu'une liste d'auto-organisations de migrant(e)s (associations étrangères) sur le site de la municipalité de Graz www.graz.at/cms/ziel/411382/DE/

### *Information*

**MigrantInnenbeirat der Stadt Graz**
Keesgasse 6 /Rez-de-chaussée , 8010 Graz

☎ +43 316 872 21 91
(Fax & boîte vocale):
+43 316 872 21 99
@ ab.graz@stadt.graz.at

**BUREAUX D'ACCUEIL POUR LES MIGRANT(E)S DE GRAZ**

**Afro-Asiatisches Institut**
pour étudiant(e)s
Leechgasse 22, 8010 Graz

☎ +43 316 32 443 4
@ office@aai-graz.at
www.aai-graz.at (für StudentInnen)



### *Information*

**ANLAUFSTELLEN FÜR MIGRANTINNEN UND MIGRANTEN IN GRAZ**

**Baodo im NIL, Interkulturelles Jugend-, Kommunikations- und Kulturzentrum**
Lazarettgasse 5, 8020 Graz

☎ +43 316 67 10 41
@ nil@mur.at
www.nil.mur.at/

**Sozialzentrum der Caritas der Diözese Graz Seckau Centre social de la Caritas**
Keplerstraße 82, 8020 Graz

☎ +43 316 80 15 300
@ office@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at

**DANAIDA – Bildung und Treffpunkt für Frauen**
Marienplatz 5, 8020 Graz

☎ +43 316 71 06 60
@ danaida@aon.at
www.danaida.at

**Antidiskriminierungsstelle Steiermark**
Stigergasse 2, 3ième étage, 8010 Graz

☎ +43 316 71 41 37
www.antidiskriminierungsstelle.steiermark.at

**IKEMBA**
Herrengasse 3/2, 8010 Graz

☎ +43 316 22 81 13
@ nwoha@ikemba.at
www.ikemba.at

**ISOP – Innovative SozialProjekte**
Dreihackengasse 2, 8020 Graz

☎ +43 316 76 46 46
@ isop@isop.at
www.isop.at

**Mafalda**
Arche Noah 9–11, 8020 Graz

☎ +43 316 33 73 00
@ office@mafalda.at
www.mafalda.at

**OMEGA – Transkulturelles Zentrum für psychische und physische Gesundheit und Integration**
Albert-Schweitzer-Gasse 22, 8020 Graz

☎ +43 316 77 35 54 0
@ office@omega-graz.at
www.omega-graz.at

**Österreichischer Integrationsfonds – Integrationszentrum Steiermark**
Reitschulgasse 19, 8010 Graz

☎ +43 316 84 17 20
@ steiermark@integrationsfonds.at
www.integrationsfonds.at

**ProHealth – Afrikanische Initiative zur Gesundheitsförderung**
Schörgelgasse 9, 8010 Graz

☎ +43 316 82 73 95
@ office@prohealth.or.at
www.prohealth.or.at

**SOMM, SelbstOrganisation von und für Migrantinnen und Musliminnen**
Wielandgasse 23 (rez-de-chaussée), 8020 Graz

☎ +43 316 76 30 80
@ kontakt@somm.at
www.somm.at

**Verein Jukus – Verein zur Förderung von Jugend, Kultur und Sport**
Annenstraße 39, 8020 Graz

☎ +43 316 72 28 65
@ office@jukus.at
www.jukus.at

**Zebra – Interkulturelles Beratungs- und Therapiezentrum**
Schönaugürtel 29, 8010 Graz

☎ +43 316 83 56 30 0
@ zebra@zebra.or.at
www.zebra.or.at

X

# ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET CODÉCISION

Il y des personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas participer à la vie sociale avec les mêmes possibilités que les autres. Parfois des personnes ou des groupes sont désavantagés ou bien discriminés. C'est pourquoi il y a des lois en Autriche qui interdisent la discrimination et il y a des organismes qui s'investissent dans l'égalité de traitement des femmes et des hommes désavantagés.

## Graz Ville des droits de l'homme

Dès 2001 Graz est la première „ville des droits de l'homme" d'Europe et dès 2006 membre de la „coalition des villes européennes contre le racisme". C'est une grande responsabilité pour tous les habitants de la municipalité de Graz et cela signifie s'investir activement pour les droits de l'homme et contre le racisme. Le conseil consultatif des droits de l'homme de Graz publie tous les ans un rapport sur la réalisation et la situation des droits de l'homme dans la ville. Il y a encore beaucoup à faire afin que personne ne soit discrimminé à cause de son appartenance ethnique, sa religion ou par sexisme. www.menschenrechtsstadt.graz.at

## Ègalité des droits et égalité de traitement des femmes et des hommes

Les femmes et les hommes ont les mêmes droits en Autriche (la loi d'égalité de traitement est valable pour les femmes, les hommes, personnes qui ont changé sexe) et théoriquement ils ont les mêmes chances, par exemple lors de la formation et sur le lieu de travail. Dans la pratique, la réalité est souvent différente: la discrimination féminine est encore liée au sexe. Dans beaucoup de professions les femmes perçoivent toujours à travail égal, des revenus inférieurs. Dans la famille la distribution des tâches et des devoirs est déséquilibrée, et reste à la charge des femmes. En outre, on trouve plus rarement des femmes à des postes élevés ou postes de direction malgré leur formation. Les femmes sont exposées plus souvent à la violence sexuelle ou sexualisée et au sexisme dans le cadre de leur famille, du travail ou dans leurs loisirs. À Graz il y a plusieurs organismes qui donnent des conseils et assistent les adolescentes et les femmes en cas de discrimination: le service des femmes & de l'égalité des droits de la municipalité de Graz; la déléguée à la condition fémminine indépendante de la municipalité de Graz avec le conseil des femmes de Graz; l´association Frauenservice. La déléguée à la défense l'égalité des femmes par rapport aux hommes de la municipalité de Graz et le bureau régional de Styrie du barreau d'égalité de traitement sont responsables de chaque personne s'estimant victime d'une discrimination, indépendamment de son rôle sexuel. Les jeunes filles peuvent aussi s'adresser à l'association de „MAFALDA" – association pour la promotion et l'assistance des adolescentes et des jeunes femmes; qui a son propre centre pour jeunes filles, le JAM. Au centre de santé des femmes, les jeunes filles et les femmes peuvent obtenir des conseils sur la contraception, la grossesse, l'interruption de grossesse ainsi que sur les problèmes psychiques et sur les

droits de santé et des informations sur la santé en diverses langues. Les femmes migrantes peuvent s'adresser aussi à l'association DANAIDA qui traitent leurs problèmes spécifiques. Les femmes qui sont exposées à la violence (sexuelle) trouvent refuge au foyer pour femmes (Frauenhaus Graz) (avec leurs enfants) vingt-quatre heures sur vingt-quatre. En cas de violences sexuelles et/ou de violences domestiques, les femmes et les jeunes filles trouvent de l'aide auprès de TARA et au centre de l'aide contre la violence. L'association Hazissa travaille dans le secteur de la prévention de violence sexualisée contre les filles et les garçons. Une vaste bibliothèque et une archive femmes sont à votre disposition au DOKU GRAZ. Aux chiffres et faits sur l'égalité des femmes par rapport aux hommes en Styrie se dédie l'institut de recherche et de formation PERIPHERIE. En outre l'institut PERIPHERIE propose du coaching, du conseil et des ateliers sur le thème Gender Mainstreaming (paritarisme). Les affaires des hommes ne sont pas ignorées non plus: Graz propose son propre service de conseil pour les hommes (Männerberatung Graz). Il assiste les hommes et les garçons, dans les situations de crise, de discrimination et après violence exercée.

# X ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET CODÉCISION

*Information*

**Referat Frauen & Gleichstellung**
Keesgasse 6, 8010 Graz
☎ +43 316 872 46 71
@ frauenreferat@stadt.graz.at
www.graz.at/frauen

**Unabhängige Frauenbeauftragte**
Keesgasse 6, 8010 Graz
☎ +43 316 872 46 60
@ frauenbeauftragte@stadt.graz.at
www.grazerfrauenrat.at

**Gleichbehandlungsbeauftragte**
Dreihackengasse 49, 8020 Graz
☎ +43 316 872 22 95
+43 664 60 872 22 95
@ gleichbehandlungsbeauftragte@stadt.graz.at

**Regionalbüro Steiermark der Gleichbehandlungsanwaltschaft**
Europaplatz 12, 8020 Graz
☎ +43 316 72 05 90
@ graz.gaw@bka.gv.at

**Frauenhaus Graz**
appel d'urgence (0 sur 24 heures)
☎ +43 316 42 99 00
@ beratung@frauenhaeuser.at
www.frauenhaeuser.at

**TARA** - BERATUNG, THERAPIE UND PRÄVENTION BEI SEXUELLER GEWALT GEGEN MÄDCHEN UND FRAUEN
Geidorfgürtel 34/2, 8010 Graz
☎ +43 316 31 80 77
@ office@taraweb.at; www.taraweb.at

**Gewaltschutzzentrum Steiermark**
Granatengasse 4/2, 8020 Graz
☎ +43 316 77 41 99
@ office@gewaltschutzzentrum.at
www.gewaltschutzzentrum-steiermark.at

**Hazissa**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 160
@ office@hazissa.at; www.hazissa.at

**Servicestelle für Frauen**
Lendplatz 38, 8020 Graz
☎ +43 316 71 60 22
@ office@frauenservice.at
www.frauenservice.at

**Mafalda und Mädchenzentrum JAM**
Arche Noah 9–11
☎ +43 316 33 73 00
@ office@mafalda.at; www.mafalda.at

**Frauengesundheitszentrum**
Joanneumring 3, 8010 Graz
☎ +43 316 83 79 98
@ frauen.gesundheit@fgz.co.at
www.fgz.co.at

**DANAIDA**
Marienplatz 5, 8020 Graz
☎ +43 316 71 06 60
@ danaida@aon.at; www.danaida.at

**DOKU GRAZ**
Frauendokumentations- und Projektzentrum
☎ +43 680 50 11 959
@ office@doku.at; www.doku.at

**PERIPHERIE**
Institut für praxisorientierte Genderforschung
Friedrichgasse 3/II, 8010 Graz
☎ +43 316 81 73 42
@ office@peripherie.ac.at; www.peripherie.ac.at

**Männerberatung Graz**
Dietrichsteinplatz 15/8ième étage
☎ +43 316 83 14 14
www.maennerberatung.at

**Arbeiterkammer Graz**
Hans-Resel-Gasse 8-14, 8020 Graz
☎ +43 5 77 99 0
@ info@akstmk.at; www.akstmk.at



## Promotion des droits et codécision des enfants et des adolescents

Les droits des enfants sont des droits de l'homme qui sont inscrits dans la constitution autrichienne. Ils signifient avoir le droit d'être protegé contre la violence, avoir le droit à la formation, au développement artistique et à l'information. Ils signifient aussi assurer à l'enfant une protection particulière contre la violence (comme la gifle „qui fait du bien") et surtout contre la violence sexuelle. Ils signifient aussi respecter et promouvoir la dignité des enfants. Les enfants peuvent exprimer des demandes et contribuer à organiser leur environnement et l'espace public (par exemple les parcs). À Graz, - plusieurs organismes assistent les enfants dans la réalisation de leurs droits et dans la promotion de leurs interêts. „LOGO!", une institution du Land de la Styrie, propose aux jeunes une orientation professionnelle, la délivrance de la carte checkit (c'est une carte avec photo permettant d'obtenir des réductions).
ESO.INFO offre aux jeunes des informations sur l'ésotérisme, l'occultisme, le satanisme, l'extrémisme de droite et l'intégrisme.
La Défense des enfants et des jeunes de Styrie (Kinder- und Jugendanwaltschaft Steiermark (kija)) informe les enfants et les jeunes au moyen –de sa propre plateforme téléphonique sur leurs droits et propose du conseil et de l'assistance. Le Bureau des enfants de Styrie (Kinderbüro Steiermark) assiste les enfants dans leurs affaires concernant leurs droits, la formation et la science, l'aménagement de la ville et les projets d'infrastructure routière, le logement et le travail.
Graz possède son propre Parlement d'enfants pour les enfants de 8 à 14 ans avec un maire enfant de sexe féminin et un autre de sexe masculin qui se réunit régulièrement et qui prend les décisions nécessaires concernant les changements à apporter à Graz. Le Parlement d'enfants dépose par écrit des motions auprès des conseillers communaux responsables ou s'adresse personellement aux femmes/hommes politiques. Le projet de squares ou d'un mur Graffiti sont des propositions qui ont déjà été réalisées.
Le droit de vote est accordé aux jeunes à partir de 16 ans. À partir de 18 ans ils peuvent se présenter comme candidat aux élections (exception : élections du président de la République fédérale).
Graz possède dix maisons des jeunes. Lieux de rencontre où les jeunes trouvent des interlocuteurs s'ils ont des problèmes ou des questions. Pour les filles il existe aussi le centre JAM.
En cas de problèmes dans la famille (jusqu'à la violence) les quatre filiales de l'office de protection de la jeunesse de la municipalité de Graz (Außenstellen des Jugendamtes des Magistrats Graz) sont des lieux d'accueil pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Dans des situations d'urgence les jeunes à partir de 13 ans peuvent s'adresser à „Tartaruga" qui est un refuge et service de consultation. Là le jeune peut parler ou bien passer la nuit s'il ne veut pas retourner ou ne peut pas habiter dans sa famille ou chez le parent avec qui il vit. Naturellement les parents ont aussi la possibilité de s'adresser à Tartaruga en cas de difficultés avec leurs enfants. La „Schlupfhaus" (la maison dans laquelle on peut se glisser) est aussi un dortoir d'urgence pour les adolescents et les jeunes adultes.

# X ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET CODÉCISION

## *Information*

**"Logo – JUGEND.INFO!"**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz

☎ +43 316 90 370 90
@ info@logo.at; www.logo.at

**Kinder- und Jugendanwaltschaft Steiermark**
Paulustorgasse 4, 8010

☎ +43 316 877 49 21
@ kija@stmk.gv.at
www.kinderanwalt.at

**Kinder- und Jugendrechtetelefon**
☎ + 43 810 500 777

**Kinderbüro Steiermark – Die Lobby für Menschen bis 14**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz

☎ +43 316 90 370 180
@ info@kinderbuero.at
www.kinderbuero.at

**KinderParlament**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz

☎ +43 316 90 370 183
@ info@kinderparlament.at
www.kinderparlament.at

**Schlupfhaus – Notschlafstelle der Caritas für Jugendliche**
Mühlgangweg 1 (coin Fröhlichgasse, ligne de bus 34, arrêt Seifenfabrik), 8010 Graz

☎ +43 316 48 29 59
@ schlupfhaus@caritas-steiermark.at
www.schlupfhaus.caritas-steiermark.at

**Jugendamt Graz-Nordwest**
(quartiers de Eggenberg, Gösting et Lend)

☎ +43 316 872 46 83
www.graz.at (Generationen – Jugend)

**Jugendamt Graz-Nordost**
(quartiers de Andritz, Mariatrost, Geidorf, Ries, Innere Stadt, St. Leonhard, Waltendorf)

☎ +43 316 872 31 77
www.graz.at (Generationen – Jugend)

**Jugendamt Graz-Südost**
(quartiers de Jakomini, St. Peter, Liebenau)

☎ +43 316 872 30 01
www.graz.at (Generationen – Jugend)

**Jugendamt Graz-Südwest**
(quartiers de Gries, Puntigam, Straßgang, Wetzelsdorf)

☎ +43 316 872 30 31
@ www.graz.at (Generationen – Jugend)

**MigrantInnenbeirat**
Keesgasse 6, rez-de-chaussée à droit, chambre 6
8010 Graz

☎ +43 316 872 21 91
@ ab.graz@stadt.graz.at
www.graz.at (Rathaus + Politik – Stadt der Menschenrechte – MigrantInnenbeirat)

**Tartaruga – Schutz und Hilfe für Jugendliche**
Ungergasse 23, 8020 Graz

☎ + 43 50 7900 32 00 (0 sur 24 heures)
@ tartaruga@jaw.or.at
www.jaw.or.at



## Participation et droits des étrangers

Les ressortissants de l'Union Européenne ont plus de droits que les personnes des soi-disant „États tiers" (hors de l'Union Européenne). Les ressortissants de l'Union européenne, par exemple, peuvent participer aux élections du conseil municipal. Mais ils ont aussi des obligations, c'est-à-dire les ressortissants de l'Union européenne et les personnes de Liechtenstein, Suisse, Norvège et Islande qui veulent rester en Autriche ou bien à Graz pour plus de trois mois, sont obligés de le signaler au bureau du gouvernement du Land de la Styrie, service 7C. Pour les ressortissants de l'Union européenne il n'y a pas de services de consultation particuliers, car ce sont les mêmes que ceux pour les ressortissants Autrichiens. Les personnes des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne („États tiers") qui habitent à Graz, ont leur propre représentation le conseil consultatif des migrant(e)s de la municipalité de Graz (MigrantInnenbeirat der Stadt Graz). Les représentant(e)s du conseil consultatif sont élus tous les cinq ans, en même temps que le conseil municipal de Graz, par les personnes ressortisantes des pays non membres de l'Union européenne.

## *Information*

**Amt der Steiermärkischen Landesregierung, Fachabteilung 7C**
Innere Angelegenheiten, Staatsbürgerschaft und Aufenthaltswesen, Paulustorgasse 4

☎ + 43 316 877 20 89
@ fa7c@stmk.gv.at
www.verwaltung.steiermark.at

## Égalité de droits et de traitement des personnes indépendamment de leur origine, couleur, langue ou religion

Durant les derniers deux décennies de nombreux hommes et femmes de pays étrangers ont aménagé à Graz et ont choisi Graz comme centre de vie pour eux et leurs familles. Beaucoup d'entre-eux sont même devenus citoyens autrichiens. Il y a de plus en plus de citoyens dont les parents étaient des migrants qui sont nés et ont grandi ici comme habitants de Graz ou bien comme autrichiens. Cela a changé le visage de la métropole sur la Mur, il y a une plus grande diversité de dialectes et de langues, de cultures, de traditions et de religions.

Graz tire aussi profit de cette nouvelle diversité. Mais chez certains ces changements créent des peurs et provoquent une attitude de refus. Ainsi certaines personnes sont discriminées à cause de leur langue, leur apparence ou leur religion. On refuse de les laisser entrer dans les bars, ils sont discriminés lors de la recherche de logement ou de travail et on les prive de certains droits. Ce sont des délis au regard de la loi sur l'interdiction de la discrimination.

Pour y remédier, la municipalité de Graz promeut par son service d'intégration de nombreux projets et institutions qui travaillent en faveur d'une vie commune meilleure à Graz et contre la discrimination. Parmi ces institutions on compte le groupe de travail contre la violence et le racisme (voir l'infobox à droite). Tout un chacun peut s'y adresser même s'il ne parle pas ou peu l'allemand car ces services emploient beaucoup de personnes de la deuxième génération de migrants.

Graz est une ville universitaire dotée de

# X ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET CODÉCISION

plusieurs universités. Beaucoup d'étudiants viennent de l'étranger. Il existe plusieurs institutions pouvant leur venir en aide. Les étudiants étrangers peuvent s'adresser par exemple à l'institut afro-asiatique. Celui qui fait des études à l'université Karl-Franzens trouve de l'aide auprès du service des étudiants étrangers de l'ÖH Graz, celui qui est inscrit à l'université technique en trouve au service de politique sociale de l'HTU Graz. Les étudiants des Beaux-Art (peuvent s'adresser au service des étudiants étrangers de l'ÖHKUG.

Quis s'estime victime de quelconque discrimination, indépendamment de la raison et de la base juridique, peut s'adresser personnellement, par téléphone et par e-mail à l'Antidiskriminierungsstelle Steiermark. Là on lui donnera des conseils sur la méthode à employer pour réagir. Si une situation devient menaçante ou s'il y a actes de violence il faut absolument contacter la police : téléphone 133.

Le conseil consultatif interconfessionnel de la municipalité de Graz conseille le maire au sujet des questions religieuses. Ce conseil consultatif se compose aussi de représentants des religions reconnues par l'État.

### *Information*

**ARGE Jugend gegen Gewalt und Rassismus**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz

☎ +43 316 90 370 100
@ graz@argejugend.at

**Europäisches Trainings- und Forschungszentrum für Menschenrechte und Demokratie (ETC Graz)**
Elisabethstraße 50B, 8010 Graz

☎ +43 316 380 15 33
@ office@etc-graz.at
www.etc-graz.at

**Friedensbüro Graz**
Wielandgasse 7, 8010 Graz

☎ +43 316 872 21 83
@ office@friedensbuero-graz.at
www.friedensbuero-graz.at

**Afro-Asiatisches Institut**
Leechgasse 22, 8010 Graz

☎ +43 316 32 44 34
@ office@aai-graz.at
www.aai-graz.at

**Referat für ausländische Studierende der ÖH Graz**

☎ +43 316 380 29 62

**Referat für ausländische Studierende an der ÖHKUG**

☎ +43 316 389 16 00

**Referat für Sozialpolitik der HTU Graz**

☎ +43 316 873 51 11

### *Information*

**Antidiskriminierungsstelle Steiermark**
Stigergasse 2, 3ième étage, 8010 Graz

☎ +43 316 71 41 37
@ buero@antidiskriminierungsstelle.steiermark.at
www.antidiskriminierungsstelle.steiermark.at

**XENOS – Verein zur Förderung der soziokulturellen Vielfalt**
Morellenfeldgasse 15, 8010 Graz

☎ +43 699 10 39 04 53
@ office@verein-xenos.net
www.verein-xenos.net

X

# ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET CODÉCISION

## Égalité des droits et de traitement des personnes handicapées

Nombreuses sont les barrières qui excluent les femmes et les hommes handicapés. Dans la municipalité de Graz plusieurs services sont à la disposition des personnes handicapées. En outre la municipalité s'occupe de rendre la ville libre de barrières en abaissant les trottoirs, en installant des feux rouges acoustiques, des toilettes pour handicapés et en concevant les bâtiments municipaux exempts de barrières. Beaucoup d'organismes à Graz proposent des consultations, des informations et de l'assistance aux personnes handicapées. Parmi eux alpha nova, Atempo ou l' Jugend am Werk, Lebenshilfe, Odilieninstitut.

L'association autrichienne des malentendants et l'association styrienne des aveugles et des malvoyants sont des institutions d'autoreprésentation des intérêts des personnes concernées. Vous trouvez des informations complémentaires sur le „handicap"" au chapitre „affaires sociales".

## Égalité des droits et de traitement des personnes indépendamment de leur orientation sexuelle

Dès le 1er janvier 2010 les couples homosexuels ont la possibilité de contracter un PACS à la municipalité de Graz (Magistrat Graz) (voir aussi le chapitre „situations de vie&affaires sociales").

Les personnes qui se sentent discriminées à cause de leur orientation sexuelle ou souhaitent une consultation trouvent entre outre de l'assistance auprès de Rosalila PantherInnen, Annenstraße 26, 8020 Graz, Tél. + 43 316 36 66 01, E-Mail: info@homo.at, www.homo.at.

### *Information*

**Referat Barrierefreies Bauen der Stadt Graz**
Europaplatz 20, 8010 Graz
☎ +43 316 872 35 08
@ barrierefrei@stadt.graz.at
www.barrierefrei.graz.at

**Beauftragter für Menschen mit Behinderungen der Stadt Graz**
Mag. Wolfgang Palle
☎ +43 650 66 92 650
@ behindertenbeauftragter.graz@gmx.at

**Referat für Behindertenhilfe des Sozialamtes der Stadt Graz**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 8010 Graz
☎ +43 316 872 64 30 bis 64 43

**Wohnungsinformationsstelle Amt für Wohnungsangelegenheiten**
Schillerplatz 4, 8010 Graz
☎ +43 316 872 54 53

**Hotline des Bundesministeriums für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz**
☎ +43 800 20 16 11 (gebührenfrei)

**alpha nova**
Idlhofgasse 63, 8020 Graz
☎ +43 316 72 26 22
@ office@alphanova.at, www.alphanova.at

**Zentrum Integriert Studieren (ZIS)**
☎ +43 316 380 22 25
@ barbara.levc@uni-graz.at
www.zis.uni-graz.at

**Gleichbehandlungsanwaltschaft Wien**
Hotline +43 800 206 119
(aus ganz Österreich zum Nulltarif)
☎ +43 1 532 02 44
@ gaw@bka.gv.at
www.gleichbehandlungsanwaltschaft.at

### *Information*

**Jugend am Werk**
Lendplatz 35, 8020 Graz
☎ + 43 50 79 00 10 00
@ office@jaw.or.at
www.jaw.or.at

**Lebenshilfe**
Conrad-von Hötzendorf-Straße 37a,
8010 Graz
☎ +43 316 71 55 06
@ office@lebenshilfe-guv.at
www.lebenshilfe-guv.at

**Odilieninstitut**
Leonhardstraße 130, 8010 Graz
☎ +43 316 322 667 0
@ verwaltung@odilien.at
www.odilien.at

**Österreichischer Gehörlosenbund**
Grabenstraße 168
8010 Graz
☎ +43 316 68 02 71 1
@ office@stlvgv.at
www.stlvgv.at

**Atempo**
Heinrichstraße 1458010 Graz
☎ +43 316 81 47 16 0
@ atempo.graz@atempo.at
www.atempo.at

**ÖZIV**
Österreichischer Zivil-Invalidenverband
Triester Straße 388–390
8055 Graz
☎ +43 316 82 33 46
@ oezivstmk@aon.at
www.oeziv.at

**Steiermärkischer Blinden- und Sehbehindertenverband**
Augasse 132, 8051 Graz
☎ +43 316 68 22 40
Hotline „Blindline" +43 800 20 20 71
@ office@stbsv.info
www.stbsv.info

## Information et coorganisation

Le service de la participation des citoyens organise des manifestations sur les démarches et projets de la municipalité de Graz, mais aussi pour les communautés d'intérêts et les citoyens actifs. De cette manière les habitants de Graz ont aussi leur mot à dire au sujet des projets de la municipalité. Il conseille aussi les comités de défense pendant leur phase de fondation et leur permettent de se présenter gratuitement sur leur propre site internet.

Vous trouvez des informations sur les offres et les prestations de la municipalité sur le site: www.graz.at ou bien auprès de l'information pour les citoyen(ne)s (BürgerInnen-Information „BIG").

### *Information*

**Referat für BürgerInnenbeteiligung**
Generalihof, Herrengasse 9, 8011 Graz
☎ +43 316 872 35 30
@ buergerbeteiligung@stadt.graz.at

XI

# ART ET CULTURE

Graz dispose de grandes richesses culturelles et artistiques (elle a été capitale culturelle 2003; le centre-ville historique et le château Eggenberg sont classés au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO). Il faut dire que les influences et contributions culturelles et artistiques des immigrant(e)s au cours des siècles ont été d'une importance considérable: on peut citer par exemple les édifices de maîtres d'œuvre et artisan(e)s italiens ou les performances scientifiques de Johannes Kepler ou Nicola Tesla. Vous trouverez des informations sur les sites historiques et l'architecture contemporaine au syndicat d'initiative de Graz ou sur le site www.graztourismus.at. Dans le secteur culturel il y a les grandes scènes de spectacles comme l'opéra et le théâtre, le musée l'Universalmuseum du Land Joanneum ainsi que la „scène libre" culturelle qui est particulièrement active et variée. www.kultur.graz.at

## Théâtre, café-théâtre

La holding Theaterholding Graz/Steiermark GmbH gère plusieurs scènes de spectacles: l'opéra et le théâtre, le théâtre pour enfants et jeunes Next Liberty , Orpheum, Dom im Berg et la scène Schloßbergbühne Kasematten. De plus, il y a de nombreuses initiatives de théâtre agissent de manière professionnelle de la „scène libre" comme par exemple le Theater am Bahnhof, TaO! – Theater am Ortweinplatz, TAL – Theater am Lend, Mezzanin Theater, SchaubühneGRAZ, Theater im Keller, THEATERMeRZ, Drama Graz entre autres. „Das andere Theater" financé par la municipalité, fournit des possibilités de répétition depuis des années et est une plate-forme d'information important pour le monde du théâtre. www.dasanderetheater.at

## La danse, le théâtre -danse

À Graz, ce secteur est particulièrement dynamique, depuis les ballets d'opéra jusqu'au Off-Festival de la "Freie Szene". L'atelier de danse international (Internationale Bühnenwerkstatt) se consacre par exemple depuis nombreuses années à la danse contemporaine et au théâtre-danse. Depuis 2010 il y a aussi un programme de danse à l'Anderes Theater.

## Musique

Dans le secteur de la musique il y a l'opéra de Graz (Grazer Oper) ainsi que le théâtre de Graz (Grazer Spielstätten GmbH) de la holding Theaterholding Graz/Steiermark GmbH. Il y a également de nombreux concerts de musique de différentes époques et de musique contemporaine dans d'autres salles de spectacles. Particulièrement il existe en outre un certain nombre de festivals comme la Styriarte (www.styriarte.com) ou encore l'académie d'été de l'American Institute for Musical Studies (AIMS) qui se produit depuis 40 ans. Le Jazz est un secteur exceptionnel avec des artistes internationaux renommés comme la Jazz BigBand Graz. Sans oublier des décennies clubs Stockwerk Jazz ou Royal Garden Jazz Club donnent un aperçu dans leur production. La scène de Jazz de Graz est rassemblée sur un site unique www.grazjazz.at. L'université de Graz (Grazer

Kunstuniversität (KUG)) dispose d'une salle de spectacle particulière (MUMUTH). Et il y a d'autres salles de spectacles pour la musique contemporaine et la musique Pop comme par exemple la Postgarage, le ppc, la Generalmusikdirektion pour ne citer que ceux-là. Mentionnons également les festivals de renommée internationale: elevate, Spring.

## Littérature

La ville Graz doit son image littéraire positive à un groupe d'écrivains qui s'engageaient au „Forum Stadtpark" il y a plusieurs décennies. La maison de la littérature (Literaturhaus) offre de nombreuses possibilités pour les gens de lettres contemporains. Notons par ailleurs que plusieurs magazines littéraires sont publiés à Graz: „manuskripte", „Sterz", „Lichtungen", „Perspektive", „Schreibkraft". La ville reçoit en outre chaque année des douzaines de candidatures pour la bourse littéraire octroyée par la municipalité.

## Les Beaux Arts, la photographie, le design, l'architecture

En plus des grands départements de l'Universalmuseum le Joanneum il y a bien d'autres institutions qui viennent des Beaux Arts et des Arts médiatiques comme Camera Austria ou la maison de l'architecture (Haus der Architektur). On compte également de nombreuses initiatives comme par exemple l'association artistique <rotor>, le Werkstadt Graz, le Medienturm ou l'association culturelle de Graz (Grazer Kunstverein) ainsi que de nombreuses galeries privées.

## Film, art médiatique et radios libres

Le festival du film autrichien Diagonale, (www.diagonale.at) revêt une importance particulière.

# XI ART ET CULTURE

On trouve entre autres au Medienturm – que nous avons déjà cité - ou au „ESC“ des initiatives artistiques dans le contexte des „nouvelles“ techniques et des émissions d'information et dans d'autres centres culturels. La Radio libre Helsinki fournit un travail de documentation important dans les domaines de l'art et de la science.

## Le cinéma

En plus des cinémas de chaînes internationales il existe à Graz des cinémas d'art et d'essai comme le KIZ Royal. Les programmes de cinéma sont disponibles sur le site (www.uncut.at/graz).

## Sphères d'activités transversales et centres culturels

De nombreuses organisations travaillent de manière pluridisciplinaire. Citons des festivals comme le „steirischer herbst“ (www.steirischerherbst.at), „la Strada“ (www.lastrada.at ), des nouveaux festivals „jeunes“ comme „elevate“ (www.elevate.at) ou le festival du design „Assembly“ ainsi que les institutions comme le „Forum Stadtpark“.

## Les musées

Après la reconstruction complète le musée Universalmuseum Joanneum (www.museum-joanneum.at) est le deuxième musée autrichien par la surface et répond aux critères de modernité les plus élevés. À part la Neue Galerie et le "Bruseum" dédié à Günter Brus avec sa production des Arts contemporaines et les collections multimédia il y aura aussi des collections scientifiques. D'autres musées se consacrent à l'histoire culturelle: le Stadtmuseum Graz, le Landeszeughaus, le château de Eggenberg, le musée du folklore, le Garnisonsmuseum, le musée criminel Hans Gross , la maison de la science, le musée du diocèse, le musée d'archéologie et les collections archéologiques. Vous trouverez des trésors historiques aux archives municipales (également archives des autorités) et aux archives du Land. Graz dispose de plusieurs musées sur le thème de la mobilité. Le musée des enfants Kindermuseum FRida & freD ainsi que le jardin botanique valent aussi d'être mentionnés.

## L'Art dans l'espace public

En plus des galeries et des musées, l'art occupe une place de choix dans l'espace public. Tout les sujets de politique et d'histoire sociale trouvent ici un moyen d'expression. Vous en trouverez un aperçu sur le site www.kultur.graz.at ou bien à l'institut de l'art dans l'espace public en Styrie.

## Les bibliothèques

Les bibliothèques municipales de Graz (stadtbibliothek.graz.at), la médiathèque et le bibliobus disposent à eux seuls de plus de 225.000 livres, magazines, livres audio, CD-ROMs, vidéos et DVD, CDs musicaux, jeux et des médias à télécharger (voir aussi le chapitre „formation“).

## Le serveur culturel de la municipalité de Graz

Vous trouverez toutes les dates des manifestations et les informations sur les institutions culturelles de Graz et sur les artistes sur le site: www.kultur.graz.at

## Passeport culturel

L'initiative „Hunger auf Kunst & Kultur“ (appétit artistique et culturel) a introduit le passeport culturel pour les personnes à faibles revenus ou sans revenus. Le passeport culturel permet l'accès gratuit à toutes les institutions culturelles qui sont partenaires de cette initiative.

### *Conseil*

**Des informations complémentaires sur: www.hungeraufkunstundkultur.at/steiermark**

### *Information*

**Graz Tourismus Information**
Herrengasse 16,
8010 Graz
☎ +43 316 80 75 0
@ info@graztourismus.at,
www.graztourismus.at

**Kulturamt**
Stigergasse 2, 2ième étage
(Mariahilfer Platz), 8020 Graz
☎ +43 316 872 49 01
@ kulturamt@stadt.graz.at
www.kultur.graz.at

**Bühnen Graz /**
**Theater Holding Graz**
Gleisdorfer Gasse 10A,
8010 Graz
☎ +43 316 80 08 88 80
www.buehnen-graz.com
www.theaterholding.at

**Theaterkasse**
Kaiser-Josef-Platz 10,
8010 Graz
☎ +43 316 80 00

# XI SPORT & LOISIRS

Graz offre une vaste gamme des plus diverses disciplines sportives, des organismes de sports et de loisirs au coeur de la ville ou dans les environs. Pour plus d'informations consultez le site de la direction des sports de Graz (Grazer Sportamtes) sous www.graz.at/sportamt.

**Terrains de sport de quartier:** la direction des sports de la municipalité de Graz met 25 terrains de sport de quartier à la disposition de ses habitants (pour la liste voir : www.graz.at/cms/list/316190/DE/). À Graz vous pouvez jouer au foot, au tennis, au volley et au basket ou vous adonner à d'autres disciplines sportives gratuitement. Vous trouvez des installations de skating près des terres de Eustacchio-Gründen tout comme au jardin Volksgarten.

**Squares:** vous en trouvez la liste sur le site: www.holding-graz.at/kinderspielplaetze.

**Piscines:** vous trouvez un aperçu sur les piscines couvertes, les piscines en plein air et les zones de bien-être sur le site : www.freizeitgraz.at.

**Faire de la randonnée, du vélo:** vous pouvez obtenir le guide des randonnées, de walking et de vélo avec toutes les informations nécessaires auprès du portier de l'hôtel de ville, à l'office du tourisme, Graz Tourismus (Herrengasse 16) et à la direction des sports (Sportamt) (Stadionplatz 1, parterre) ou bien en ligne.

**Fitness:** vous trouvez des kilomètres de parcours de santé aux quartiers Mariatrost et St. Peter ainsi qu'au sud du jardin Augartens. Et ce n'est pas tout il y a des parcours indiquant les kilomètres!

**Sports de ballon**: à Graz vous trouvez des terrains de beach-volleyball, de minigolf, de squash et des cours de tennis et de badminton couverts. Les matchs de football de la ligue 1 autrichienne et les rencontres internationales ont lieu au stade UPC Arena, quartier Liebenau.

**Sports d'hiver:** vous pouvez faire du patin à glace ou du ski du fond à Graz ; pour les jeunes enfants il y a un téléski, pour faire du ski sur le pré de Bründlteichwiese au pied de la montagne de Graz, la Plabutsch, ou de la luge.

**Faire de l'escalade:** Graz vous offre deux halls d'escalade couverts : un mur entre l'île de la Mur (Murinsel) et le pont principal (Hauptbrücke) sur la promenade de la Mur et un parc près de l'étang Hilmteich qui peut être aussi utilisé par les écoles.

**Clubs sportifs, salles de sport et gymnases :** la direction des sports de la municipalité de Graz répond à vos questions. Il y a un registre des associations en ligne. Outre les salles de sport et les gymnases des clubs, la direction des sports du Land (Landessportzentrum) ou bien celle de l'université Rosenhain pour les étudiants offrent d'autres activités. Vous trouvez une liste de tous les terrains de sport sur le site de la direction des sports : www.graz.at/sport.

**Zone de villégiature:** les parcs de Graz offrent beaucoup de possibilités de loisirs. Veuillez toutefois être conscient que certaines disciplines sportives ou bien certaines activités ne sont pas permises dans le respect de la protection de la nature ou d'autres règlements (par exemple faire du barbecue, slackline, et même parfois faire du vélo). Vous trouvez des informations sur les parcs et les espaces verts sur le site: www.graz.at – BürgerInnenservice – Verwaltung – Dienststellen – Grünraum und Gewässer.

**Activités spéciales pour les jeunes et les personnes du troisième âge :** la direction des sports organise différents cours gratuits pour les jeunes de Graz (par exemple nager, faire du patin à glace, du ski, du snowboard et bien d'autres choses) et bien des possibilités donnant l'occasion de tester de nombreuses activités sportives pendant les vacances. Pour les personnes du troisième âge il y a du culturisme 60+ à la direction des sports du Land (Landessportzentrum).

**SIQ! Sport – Intégration – Qualification:** le projet de Caritas „SIQ!" propose et promeut l'intégration par le sport. On trouve régulièrement des modules sportifs, des concours et des jours d'aventure (escalade, rafting, faire du ski, etc.), en outre il est possible de suivre une formation dans le secteur sportif (entraîneur, gardien enseignant, arbitre, etc.).

### *Conseil*

**Vous trouvez des informations et un guide interactif sur de nombreuses possibilités d'excursion autour de Graz sur le site: www.graz.at – Tourismus und Freizeit.**

### *Information*

**Sportamt, Stadion Graz-Liebenau**
Stadionplatz 1 (rez-de-chaussée), 8011 Graz

☎ +43 316 872 78 78
@ sportamt@stadt.graz.at
www.graz.at/sportamt

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 14h00, le vendredi de 8h00 à 12h00.

**SIQ!**
**Sport – Integration – Qualifikation**
Caritas Campus,
Leonhardstraße 116, 8010 Graz

☎ +43 676 880 15 345
+43 676 880 15 399
@ m.teichmann@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at

# XII LES RETRAITÉ(E)S

La municipalité de Graz aide ses citoyens à rester en forme et actifs jusqu'à un âge avancé. Le lieu d'accueil pour les personnes âgées de Graz est le SeniorInnenreferat (le service des retraités), le premier en Autriche. Si on a besoin d'aide au ménage ou si on ne peut plus vivre de façon indépendante chez soi, un réseau dense d'assistance et de soins vous est proposé par les Geriatrischen Gesundheitszentren der Stadt Graz (centres de gériatrie) et par de nombreuses associations. La municipalité met également à disposition des appartements équipés spécialement pour répondre aux besoins des retraités.

## Le service des retraités de la municipalité de Graz

Le SeniorInnenreferat (le service des retraités) est un lieu de service pour et avec les retraités. Il propose:

- Diverses manifestations comme le „Café Graz", avec danse et sport, rencontres en langues étrangères et entrainement de la mémoire, programme d'été
- Délivrance du „Kulturpasses" (passeport culturel) qui permet l'entrée gratuite dans de nombreuses institutions culturelles (pour les personnes à revenu limité. Vous trouverez des informations détaillées sur le site: www.hungeraufkunstundkultur.at et au numéro de téléphone +43 316 82 71 22)
- Délivrance de la „SeniorInnencard" (carte pour les retraités avec de nombreux avantages et réductions). Renseignez-vous sur les conditions au service des retraités de la municipalité de Graz. Il n'y a pas de limites concernant les revenus; mais les titulaires de la retraite minimum bénéficient d'un tarif particulier dans certaines institutions.
- Assistance pour trouver un service de nettoyage, un „Rollenden Essenszustelldienstes" (service mobile de distribution de repas et un „Mittagstisches für SeniorInnen" (menu de déjeuner pour retraités).
- Prise en compte des demandes pour des trajets en taxi pour handicapés.

*Information*

**SeniorInnenreferat der Stadt Graz**
Stigergasse 2, 3ème étage, 8020 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30, et après prise de rendez-vous. www.graz.at/seniorInnen

☎ +43 316 872 63 91, 63 92

## Assistance médicale à domicile

Les personnes qui ont besoin d'assistance dans la vie quotidienne en raison d'une maladie ou de dépendance peuvent profiter des Mobile Dienste (services mobiles) – le personnel diplômé de santé et de soins vient à domicile pour s'occuper de vous. L'objectif est de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur environnement familier. Le Grazer Sozialamt (bureau social) a passé un accord contractuel d'assistance avec cinq organisations spécialisées qui s'occupent des divers arrondissements. Les tarifs sont échelonnés selon les revenus et sont calculés par l'organisation responsable de votre cas. Informations complémentaires au numéro de téléphone +43 316 872 64 20 ou www.graz.at/sozialamt.

## Centres de gériatrie

Les Geriatrische Gesundheitszentren der Stadt Graz GGZ (centres de gériatrie de la municipalité de Graz) proposent des soins médicaux de première qualité: résidence service senior, clinique de jour, gériatrie aigüe, soins à court et long terme dans les résidences médicalisées Rosenhain et Geidorf/Seniorenzentrum, service de conseil gériatrique en résidence médicalisée, consultation externe gériatrique, gériatrie médicale et palliative, clinique pour la mémoire pour les patients atteint de démence et hospice de jour à l'hôpital. Des nouvelles résidences médicalisées et un hôpital de jour gérontopsychologique sont en construction.

*Information*

**Geriatrische Gesundheitszentren der Stadt Graz (GGZ)**
Albert-Schweitzer-Gasse 36, 8020 Graz

☎ +43 316 70 60 0

Inscription pour les patients et pour les résidents:

☎ +43 316 70 60 11 11
@ ggz.aufnahme@stadt.graz.at
www.ggz.graz.at

**Sozialamt der Stadt Graz, Referat für Heimkostenzuzahlung**
Schmiedgasse 26, 2ème étage, 8010 Graz

heures d'ouverture de 8h00 à 12h30

☎ +43 316 872 63 61 oder
+43 316 872 63 51

# XII LES RETRAITÉ(E)S

Ces dernières années, les résidences médicalisées et les hôpitaux des centres de gériatrie ont été rénovés ou entièrement reconstruits. Les Geriatrischen Gesundheitszentren der Stadt Graz accueillent tous les Autrichiens et les ressortissants des états de l'Union européenne qui ont un besoin important ou très important de soins à partir du 60ème anniversaire et qui sont enregistrés à Graz depuis au moins six mois. L'équipe interdisciplinaire des centres de gériatrie décide dans quel service de soins le patient est accueilli. Les frais de soins dépendent de divers facteurs (par exemple du montant du Pflegegeld (indemnité de soins).

## Versements supplémentaires

Si les revenus/les biens du patient ne suffisent pas à couvrir les frais de séjour en résidence médicalisée (accréditée par le Land de Styrie), l'institution d'aide sociale accorde un supplément. Il faut que la résidence principale soit à Graz. Vous obtiendrez des informations auprès du bureau d'aide sociale de la municipalité de Graz, service d'octroi de suppléments pour les résidences, Tél. +43 316 872 63 61. Même pour résidence service seniors il est possible de recevoir un appoint financier– mais seulement si l'organisation spécialisée à passé un accord avec la municipalité de Graz. Informations: Tél. +43 316 872 63 01.

## Réduction pour les transports publics

Les lignes de Graz accordent actuellement aux hommes et aux femmes à partir de 60 ans des réductions sur les tickets mensuel, semestriel et annuel. Le prix dépend du montant brut de la retraite. En vente dans le centre de mobilité, Jakoministraße 1. La Mobilitätscard s'adresse aux:

- hommes et femmes à partir de 60 ans qui ont des revenus limités (912,60 Euros net pour les personnes seules, 1.368,28 Euros pour les couples mariés/couples en communautés),
- bénéficiaires de la retraite anticipée pour cause d'invalidité (sans limite d'âge, revenus comme mentionés plus haut),
- personnes à mobilité réduite permanente et aux personnes handicapées mentales ou aux personnes à handicaps multiples (sans limite d'âge, revenus maximum de 999,69 Euros net pour les personnes seules et plus 166,61 Euros par membre de famille à charge supplémentaire)

la municipalité de Graz prend en charge les frais de la Graz Linien-Netzkarte (carte d'abonnement de transports Graz). Vous pouvez remettre votre demande de „Mobilitätscard" (carte de mobilité) aux Servicestellen der Stadt Graz (bureaux de service de la municipalité de Graz) (voir le chapitre „quoi de neuf à Graz"). Chaque année civile il faut payer une cotisation de mise à disposition de 30 €. La SeniorInnenkarte (carte pour les retraités) et la Mobilitätscard (carte de mobilité) sont valables les jours d'école (du lundi au vendredi) de 8h15 à la fermeture de l'entreprise ; pendant les vacances, le samedi, le dimanche et les jours fériés toute la journée. L'entreprise ferroviaire autrichienne accorde des réductions aux retraités. Pour cela vous avez besoin de la "Vorteilscard Senior" que vous pouvez demander à toutes les gares.

## Appartements pour retraités

Le bureau d'aide sociale dispose d'environ 300 appartements spécialement équipés pour les personnes âgées. Il faut que les demandeurs soient domiciliés à Graz, qu'ils soient retraités et remplissent d'autres conditions comme par exemple avoir une mobilité réduite. Informations au Referat für Sozialarbeit des Sozialamtes (service d'action sociale au bureau des affaires sociales Tél: +43 316 872 63 44).

## Indemnité compensatoire

Si vous avez une retraite très faible vous pouvez demander ce qu'on appelle une indemnité compensatoire. Elle se monte à 814,82 Euros brut pour l'année 2012 pour les personnes seules et de 1.221,68 Euros brut pour les couples mariés ou en communauté. Vous obtiendrez des informations plus détaillées auprès de votre assureur retraite. Les bénéficiaires de l'indemnité compensatoire sont exonérés de frais de délivrance de médicaments, de redevance audiovisuelle et de taxes pour l'E-Card.

## Allocation de soins

Les personnes qui en raison d'un handicap physique, mental ou psychique de plus de six mois et qui nécessitent plus de 60 heures de soins par mois, peuvent bénéficier de l'allocation de soins sous certaines conditions en Autriche. Il y a sept échelles de soins. Il faut déposer la demande auprès de votre assurance retraite. Si vous n'avez pas de retraite vous pouvez déposer votre demande auprès de la FA 11A der Steiermärkischen Landesregierung (bureau spécifique 11A du gouvernement du Land de Styrie, Hofgasse 12, 8010 Graz). Une/un médecin viendra vous voir afin de déterminer l'ampleur des soins nécessaires. Votre médecin de famille est à votre disposition pour vous renseigner.

## Service

Le Beratungsdienst des Sozialamtes (service de renseignement du bureau des affaires sociales) est à la disposition de tous les retraités du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30, Schmiedgasse 26, Tél. +43 316 872 63 44, pour des informations générales sur les affaires sociales et des questions concernant la vieillesse. Chaque premier mercredi du mois des personnes compétentes vous informent et traitent de façon exhaustive tous les thèmes liés à l'assistance médicale à domicile et l'hébergement en résidence à l'Amtshaus, Schmiedgasse 26, 1ère étage, bureau 142, entre 9h00 et 16h00. Inscription aux numéro de téléphone: +43 316 872 64 21.

### *Information*

**Mobilitäts- und Vertriebscenter**
Jakoministraße 1, 8010 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 13h00.

☎ +43 316 887 42 24
@ linien@holding-graz.at
www.holding-graz.at/linien

**Sozialamt der Stadt Graz, Referat für Sozialarbeit, Beratung**
Amtshaus, Schmiedg. 26, 8010 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30.

☎ +43 316 872 63 44
@ edwina.riefl@stadt.graz.at

# XIII ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE OU DE CRISES

## *Les numéros d'appel d'urgence*

**Numéro d'appel d'urgence Euro**
☎ 112

**Pompiers**
☎ 122

**Police**
☎ 133

**Service de secours, transports sanitaires**
☎ 144

**Numéro d'appel d'urgence pour malentendants**
par SMS: + 43 800 133 133
@ gehoerlosennotruf@polizei.gv.at
+ 43 800 133 133

**LCentrale d'avertissement du Land/ numéro d'urgence eau**
☎ 130

**Service de secours en montagne**
☎ 140

**CE QU'IL FAUT DIRE LORS D'UN APPEL D'URGENCE:**
Qui téléphone?
Lieu de l'accident?
Que s'est-il passé?
Combien de blessés?

## *Santé*

**Service d'urgence médicale**
☎ 141

**SOS Amitié**
☎ 142

## *Santé*

**Appel d'urgence – pharmacie**
☎ 14 55

**Service de secours – dentiste**
☎ + 43 316 385 22 48

**numéro d'urgence empoisonnement**
☎ + 43 1 40 64 343

**Hôpital du Land-centre hospitalier universitaire (LKH)**
☎ + 43 316 385 0

**hôpital de l'ouest (LKH-West)**
☎ + 43 316 54 66 0

**hôpital de traumatologie**
☎ + 43 316 505 0

**Croix-Rouge**
☎ + 43 5 01 44 5 0

**transport sanitaires Croix-Rouge**
☎ 14 8 44

## *Sécurité*

**direction de police et état major de la police municipale de Gra**
☎ + 43 5 91 33 65 0

**pompiers professionnels de Graz**
☎ + 43 316 872 58 58

**numéro d'urgence pour les femmes**
☎ + 43 800 222 555

**numéro d'urgence pour les enfants**
☎ 147

**numéro d'urgence pour les victimes**
☎ + 43 800 112 112

**gardiens de l'ordre**
☎ + 43 316 872 22 66

## *Foyer familial*

**appel d'urgence – gaz**
☎ 128

**service d'anomalie – gaz**
☎ + 43 316 80 57 0

**service de défaillance – éléctricité**
☎ + 43 316 80 57 0

**service de défaillance – chauffage urbain**
☎ + 43 316 80 57 0

**service de garde – approvisionnement en eau**
☎ + 43 316 887 38 38

**hotline –obstruction réseau de canal**
24 heures sur 24
☎ + 43 664 49 83 872

**département énergie de Graz**
☎ + 43 316 80 57 0

## *Panne de voiture*

**Service d'urgence d'assistance routière**
ÖAMTC
☎ 120

**Service d'urgence d'assistance routière**
ARBÖ
☎123

## *Animaux domestiques*

**service de garde – vétérinaires**
☎ + 43 316 68 11 18

**service des pompiers - secours animal**
☎ + 43 316 872 58 88
appel d'urgence 122

**service de secours animal Arche Noah**
☎ + 43 316 42 19 42 (pendant la journée)
+ 43 676 55 08 943 (de 18h00 à 8h00, le weekend et les jours fériés)

# XIII ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE OU DE CRISES

*Information*

**Foyer pour femmes de la municipalité de Graz**
Hüttenbrennergasse 41, 8010 Graz

Réception de 8h00 à 18h00

☎ +43 316 872 64 91

**Foyer pour hommes de la municipalité de Graz**
Rankengasse 24, 8020 Graz

Réception de 8h00 à 18h00

☎ +43 316 872 64 81

**Arche 38 – Consultation pour SDF, nuitée et approvisionnement pour hommes SDF**
Eggenberger Gürtel 38, 8020 Graz

☎ + 43 316 80 15 730
@ arche@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at

Attention: Du 22 août 2012 jusqu'à août 2013 adresse changée à cause de travaux: Keplerstraße 76 et 82, 8020 Graz

**Centre de protection contre la violence**
Granatengasse 4/2ième étage, 8020 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00, le vendredi de 8h00 à 13h00

☎ +43 316 77 41 99
les jours de la semaine jusqu'à 22h00
www.gewaltschutzzentrum-steiermark.at

**Foyer pour femmes de Graz: institution de protection pour les femmes et leurs enfants en situation de crise**

Appel d'urgence + 43 316 42 99 00
24 heures sur 24

**Numéro d'urgence pour les femmes**
☎ + 43 800 222 555

**Consultation externe des victimes**
Appel d'urgence + 43 664 84 38 241
24 heures sur 24

**Défense des enfants et des jeunes**
Paulustorg. 4/3ième étage, 8010 Graz

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi, de 9h00 à 15h00, le vendredi de 9h00 à 12h30.

☎ + 43 810 500 777
www.kinderanwalt.at

Vous trouvez d'autres organisations d'assistance au chapitre „enfants et jeunes" et également au chapitre „participation et égalité des droits".

**Assistance pour hommes de Graz**
Dietrichsteinplatz 15/8ième étage, 8010 Graz

Heures d'ouverture: le lundi et le mercredi de 10h00 à 12h00, le mardi et le jeudi de 16h00 à 18h00.

☎ +43 316 83 14 14
www.maennerberatung.at

**Foyer d'urgence pour les jeunes – „Schlupfhaus" de la Caritas pour les jeunes qui n'ont pas d'hébergement**
Mühlgangweg 1, 8010 Graz

Heures d'ouverture: de 18h00 à 9h00
Consultation: du mardi au vendredi de 9h00 à 11h00

☎ +43 316 48 29 59
www.schlupfhaus.caritas-steiermark.at



## Aide pour les personnes sans domicile

Les personnes sans domicile peuvent être hébergées, conseillées et assistées pour la recherche d'un logement et d'un emploi et peuvent être soutenues dans leurs difficultés personnelles au Frauenwohnheim (foyer pour femmes) et au Männerwohnheim (foyer pour hommes) de la municipalité de Graz et au Notschlafstelle (foyer d'urgence) pour les jeunes.

## Assistance pour les victimes de violence

La violence familiale, à l'encontre des femmes et des enfants, n'est absolument pas tolérée en Autriche. La police dispose de vastes possibilités d'intervention en cas de violence dans la famille. Pour les femmes et les enfants qui sont menacés de violence ou subissent des violences, il y a diverses institutions qui proposent une assistance. Si vous ou votre enfant est/vos enfants sont en danger, si vous venez d'être blessée ou si vous vous sentez menacée appelez immédiatement la police au numéro de téléphone 133!

## Accouchement anonyme/ tour d'abandon

Les mères qui n'ont pas la possibilité de vivre avec leur enfant ont deux alternatives:

- L'accouchement anonyme à l'hôpital. La femme n'est pas obligée à révéler son nom ou d'autres informations la concernant. Après l'accouchement, le Jugendamt (l'office pour la protection de la jeunesse) assume les soins de l'enfant et le remet à des parents nourriciers le plus rapidement possible.
- La femme remet l'enfant dans un endroit sûr et de façon anonyme: La „Babyklappe" (tour d'abandon) se trouve sur le mur extérieur du Gebärklinik (service accouchement) du Landeskrankenhaus Graz (hôpital du Land de Graz), Auenbruggerplatz 18. Après avoir été déposé le bébé est soigné toute de suite et est remis à des parents nourriciers le plus rapidement possible.
  Hotline: 0800 83 83 83

## Plan de ville de sécurité & Defi-App

Le plan de ville de sécurité interactif de la municipalité de Graz (www.graz.at/sicherheitsstadtplan) montre par un simple clic des informations importantes comme la position de la police, des pompiers, de l'ambulance, des pharmacies, des hôpitaux, etc. Sur www.sicherheit.graz.at vous trouvez en outre les liens au „Defi-App" avec lequel vous pouvez trouvez toutes les positions des défibrillateurs à Graz.

*Information*

**Caritas Steiermark**

☎ +43 316 80 15 0 ou
+43 316 80 15 300
(centre social de Keplerstraße)

*Perte*

**Perte de carte de crédit**
Mastercard ☎ +43 1 71 70 10
Diners Club ☎ +43 1 501 350
Visa Card ☎ +43 1 711 11 770

**Perte de carte bancaire**
☎ +43 800 20 48 800

**bureau des objets trouvés**
☎ +43 316 872 23 90

# XIV CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

## Religions

On compte à Graz environ 70 confessions religieuses, depuis les grandes religions, les communautés évangéliques et charismatiques jusqu'aux communautés religieuses et spirituelles. Environ 57% des habitants de Graz sont catholiques, 6% musulmans, 5% protestants, 2% sont des chrétiens orthodoxes ou coptes. En outre il y a des communautés bouddhistes et hindoues, des églises chrétiennes pentecôtistes, des religions ethniques comme le sikhisme, des communautés chrétiennes roumaines et africaines. Les catholiques forment la communauté la plus importante avec environ 141.000 personnes, ensuite vient le groupe des non-croyants: environ 28% des habitants de Graz, c'est à dire 71.000 personnes sont sans confession. En 2006 le conseil consultatif intérreligeux de la municipalité de Graz a été fondé. Cette commission consultative est convoquée par le maire en cas de nécessité. Les sept membres sont les plus hauts représentants des communautés catholiques, protestantes, méthodistes, orthodoxe grecs, musulmanes, juives et bouddhistes.

## Service militaire obligatoire

En Autriche tous les citoyens masculins entre 17 ans et 50 ans sont soumis au service militaire obligatoire. Tous les citoyens autrichiens masculins sont obligés de se présenter aux journées d'évaluation („tests de sélection militaire") („Musterung") à 18 ans. Ils reçoivent les informations et documents par voie postale six à huit semaines avant les journées d'évaluation. Lors de ces journées, on constate l'aptitude médicale et psychologique pour le service militaire. Même les objecteurs de conscience qui optent pour le service civil sont obligés de se présenter aux journées d'évaluation. Celui qui est déclaré „apte" (et ne veut pas faire le service civil) est incorporé au service militaire. Ceux qui sont„temporairement inaptes" sont, après un certain délai, à nouveau convoqués aux journées d'évaluation. Ceux qui sont déclarés „inaptes" ne sont incorporés ni au service militaire ni au service civil.
Le service militaire dure six mois. Les conscrits peuvent être appelés jusqu'à l'âge de 35 ans. Le service civil dure neuf mois et peut être effectué auprès de différents organismes. L'alternative au service civil est le service civil à l'étranger (12 mois) ou service d'aide au développement (deux ans). Pour de plus amples informations: www.bundesheer.at

## Animaux domestiques/animaux dangereux

La loi autrichienne sur la protection des animaux règlemente la protection et le bien-être des animaux. La cruauté envers les animaux est défendue (utilisation de colliers provoquant de la douleur, appareils électriques de dressage, le fait d'enchaîner les animaux, d'écourter les queues ou les oreilles, d'enlever les griffes et les dents), et il

est interdit de tuer des animaux sans raison ou de les abandonner. Une personne qui souhaite avoir un animal doit être en mesure de lui procurer un hébergement adapté, de la nourriture et des soins ainsi qu'une assistance vétérinaire en cas de maladie ou de blessure. Il est interdit de vendre des animaux dans les lieux publics! Posséder un chien est soumis à l'impôt : le montant de l'imposition pour un chien est actuellement de 47 Euros par an, pour le deuxième chien 70,50 Euros et pour le troisième 94 Euros. Pour les chiens de chenil le montant est de 23,50 Euro; les chiens de garde bénéficient d'une réduction (sous certaines conditions). La taxe sur les chiens est perçue par le service des impôts locaux (Referat für Gemeindeabgaben) et doit être régler jusqu'au 15 mars de l'année en cours. Pour les chiens utilitaires dans le cadre de l'exercice d'une profession on peut demander l'éxoneration de la taxe. Toute personne qui aura effectué avec succès un cours de dressage avec son chien sera éxoneré cette année de la taxe sur les chiens. Si le chien meurt ou si vous l'abandonnez, il faut le déclarer dans le délai d'un mois au service des impôts locaux (Referat für Gemeindeabgaben). Si vous vendez le chien il faut aussi déclarer le nom et l'adresse de l'acheteur/acheteuse. Les personnes privées ont le droit de posséder certaines espèces d'animaux sauvages

# XIV CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

(par exemple reptiles, amphibiens, certains oiseaux), mais il est obligatoire de le déclarer au service vétérinaire de la municipalité de Graz (Veterinärreferat der Stadt Graz). La possession d'animaux dangereux doit faire l'objet d'une autorisation par le service vétérinaire (Veterinärreferat)! Il convient de déclarer au service vetérinaire toute activité visant à l'élevage d'animaux et ce avant la création dudit élevage. Les petits animaux domestiques non dangereux peuvent être emmenés dans le bus ou le tramway – dans des cages ou sacs de transport adaptés; pour les chiens il y a le port obligatoire de la laisse et de la muselière. Vous trouverez des informations sur le parc canin et les plus de 350 „distributeurs de sacs pour déjections canines" sur le site www.graz.at/haustiere. Si vous trouvez un chien ayant une plaque d'identification, appelez le service des impôts locaux (Abteilung für Gemeindeabgaben) du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00, Tél. +43 316 872 34 40 ou 34 44, en dehors de ces horaires, adressez-vous aux pompiers professionnels (Berufsfeuerwehr) Tél. +43 316 872 58 88. Avec la plaque d'identification du chien la/le propriétaire peut être aisément retrouvé. Si vous trouvez un animal en difficulté appelez l'ambulance animalière des pompiers de Graz (Grazer Feuerwehr): Tél. +43 316 872 58 88. Tous les chiens en Autriche doivent avoir une puce électronique. Si vous voulez partir en voyage avec votre chien, votre chat ou votre furet il faut que ces animaux aient aussi une puce implantée par le vétérinaire sur le côté gauche du cou („chipping"). La puce a un code de chiffres qui est enregistré dans une banque de données centrale – on peut ainsi retrouver la/le propriétaire de l'animal plus facilment si l'animal s'échappe. En outre il vous faut un passeport pour animal de compagnie qui est un document de voyage certifié (Pet Passport) et qui est délivré par la/le vétérinaire. Pour certains pays (par exemple l'Angleterre, le Suède, Finlande) il y a des examens supplémentaires. Lors du décès d'un animal domestique, il est possible de laissez le corps chez la/le vétérinaire. On peut également apporter le corps à l'organisme collecteur des corps (jusqu'à 30 kg au maximum) animaux de la municipalité de Graz (Tierkörpersammelstelle der Stadt Graz), Lagergasse 158 (entrée des abattoirs du côté de la rivière Mur). Si vous souhaitez enterrer votre animal dans un cimetière animalier vous avez les possibilités suivantes:

### *Information*

**Tierfriedhof Pirka**

☎ + 43 316 68 31 62
+ 43 664 20 49 633

**Tierkrematorium Steiermark, Landscha**

☎ + 43 699 10 54 09 11
+ 43 699 11 62 44 79

**Franz von Assisi Tierbestattung, Graz**

☎ + 43 800 22 00 43

### *Information*

**Referat für Veterinärangelegenheiten der Stadt Graz**
Lagergasse 132, 8020 Graz

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

☎ +43 316 872 32 81
@ veterinaerreferat@stadt.graz.at
www.graz.at – Leben in Graz – Haustiere

**Abteilung für Gemeindeabgaben**
Schmiedgasse 26, 1ière étage, 8010 Graz

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30.

☎ +43 316 872 34 44
@ gemeindeabgaben@stadt.graz.at

**Tierrettung der Grazer Berufsfeuerwehr**

☎ +43 316 872 58 88
dans les cas particulièrement urgents, composez le numéro d'urgence 122.

**Landestierschutzverein für Steiermark**
Grabenstraße 113, 8010 Graz

☎ +43 316 68 42 12
@ tierheimgraz@aon.at
www.landestierschutzverein.at

**Tierheim „Aktiver Tierschutz – Arche Noah"**
Neufeldweg 211, 8041 Graz

☎ +43 316 42 19 42 0
@ office@archenoah.at
www.archenoah.at

# XIV ADRESSES UTILES

**Abteilung für Gemeindeabgaben**
**Service des impôts locaux**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 1ière étage, 8010 Graz
☎ +43 316 872 34 44
@ gemeindeabgaben@stadt.graz.at

**Abteilung für Verkehrsplanung**
**Département de la planification des transports**
Europaplatz 20, 7ième étage, 8020 Graz
☎ +43 316 872 28 81
@ verkehrsplanung@stadt.graz.at, www.graz.at

**Afro-Asiatisches Institut**
**Institut afro-asiatique**
Leechgasse 22, 8010 Graz
☎ +43 316 32 44 34
@ office@aai-graz.at, www.aai-graz.at

**alpha nova**
Idlhofgasse 63, 8020 Graz
☎ +43 316 72 26 22
@ office@alphanova.at, www.alphanova.at

**Amt der Stmk. Landesregierung**
**Fachabteilung 7C – Innere Angelegenheiten, Staatsbürgerschaft und Aufenthaltswesen**
**Bureau du gouvernement du Land de la Styrie, service 7C – affaires internes, nationalité et affaires de séjour**
Paulustorgasse 4, 8010 Graz
☎ +43 316 877 20 84
@ fa7c@stmk.gv.at, www.verwaltung.steiermark.at

**AMT FÜR JUGEND UND FAMILIE**
**BUREAU DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE**
Kaiserfeldgasse 25, 8010 Graz
☎ +43 316 872 31 99
www.familie.graz.at, www.kinder.graz.at

**Referat für Offene Kinder- und Jugendarbeit**
**Bureau du travail pour enfants et jeunes hors institutions scolaires**
Kaiserfeldgasse 25, 8010 Graz
☎ +43 316 872 31 91

**Ärztlicher Dienst**
**Service médical du bureau de la jeunesse et de la famille**
Keesgasse 6, 2ième étage, 8010 Graz
☎ +43 316 872 46 23
@ aerztl.jugend@stadt.graz.at, www.graz.at

**Antidiskriminierungsstelle Steiermark**
Stigergasse 2, 3ième étage, 8010 Graz
☎ + 43 316 71 41 37
@ buero@antidiskriminierungsstelle.steiermark.at
www.antidiskriminierungsstelle.steiermark.at

**Arbeiterkammer Graz**
**Chambre des métiers de Styrie**
Hans-Resel-Gasse 8-14, 8020 Graz
☎ + 43 5 77 99 0
@ info@akstmk.net
www.akstmk.at

**ARBEITSMARKTSERVICE (AMS)**
**L'AGENCE POUR L'EMPLOI**

**AMS Graz-West und Umgebung**
**Agence pour l'emploi Graz ouest et alentours**
Niesenbergergasse 67-69, 8020 Graz
☎ +43 316 70 80 0

**AMS Graz-Ost**
**Agence pour l'emploi Graz est**
Neutorgasse 46, 8010 Graz
☎ +43 316 70 82 0

**Berufsinformationszentrum**
**Centre d'orientation professionnelle**
Neutorgasse 46, 8010 Graz
☎ +43 316 70 82 803
@ biz.graz@ams.at
www.ams.at

**Service Ausländerbeschäftigung**
**Service emploi pour étrangers**
Niesenbergergasse 67-69, 8020 Graz
☎ +43 316 70 80 0
@ ams.graz-west@ams.at
www.ams.at



**ARGE Jugend gegen Gewalt und Rassismus**
**Groupe de travail contre la violence et le racisme**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 100
@ graz@argejugend.at

**Amt für Wohnungsangelegenheiten**
**Bureau des affaires de logement**
Schillerplatz 4, 8011 Graz
☎ +43 316 872 54 02
www.graz.at/wohnen

**Ärztekammer für Steiermark**
**Chambre des médecins de Styrie**
Kaiserfeldgasse 29, 8010 Graz
☎ +43 316 80 44 0
@ aek@aekstmk.or.at
www.aekstmk.or.at

**Ärztlicher Bereitschaftsdienst / Ärztenotdienst**
**Service d'urgence médicale**
Papiermühlgasse 28, 8020 Graz
Attention: nouvelle adresse probablement à partir de la fin d'été! Des informations complémentaires sous le numéro tél: 141
☎ +43 316 71 92 01 oder 141

**Atempo**
Heinrichstraße 145, 8010 Graz
☎ +43 316 81 47 16 0
@ atempo.graz@atempo.at, www.atempo.at

**BAN - Service de consultation pour chômeurs et SDFs**
Ungergasse 31, 8020 Graz
☎ +43 316 71 66 37
@ office@ban.at
www.ban.at

**Baodo im NIL**
**Interkulturelles Jugend-, Kommunikations- und Kulturzentrum**
**Centre interculturel de communication et de culture pour les jeunes**
Lazarettgasse 5, 8020 Graz
☎ +43 316 67 10 41
@ nil@mur.at
www.nil.mur.at

**Beauftragter für Menschen mit Behinderungen der Stadt Graz**
**Délégué chargé des personnes handicapées de la municipalité de Graz**
Mag. Wolfgang Palle
☎ +43 650 66 92 650
@ behindertenbeauftragter.graz@gmx.at

**Berlitz**
Mehlplatz 1, 8010 Graz
☎ +43 316 82 40 56
www.berlitz.at

**BerufsFindungsBegleiterInnen**
**Assistants de carrière**
Freiheitsplatz 2/III, 8010 Graz
☎ +43 316 83 02 60
www.berufsorientierung.at

**Bestattung Alpha**
**Pompes funèbres Alpha**
Conrad-von-Hötzendorf-Straße 151
☎ +43 316 81 94 00
(0.00 bis 24.00 Uhr)
www.alpha-bestattungen.at

**Bestattung PAX**
**Pompes funèbres PAX**
Alte Poststraße 371, 8055 Graz
☎ +43 316 29 65 66
(0.00 bis 24.00 Uhr)
www.pax.at

**Bestattung Pius**
**Pompes funèbres Pius**
Petersgasse 49, 8010 Graz
☎ +43 316 83 50 00
www.bestattung.pius.at

**Bestattung Wolf**
**Pompes funèbres Wolf**
Triester Straße 198, 8055 Graz
☎ +43 316 26 66 66 10
www.bestattung-wolf.com

**BFI – Berufsförderungsinstitut Steiermark**
**Institut pour la promotion professionnelle de Styrie**
Mariengasse 24, Paula-Wallisch-Straße 8, Eggenberger Allee 15
☎ + 43 316 05 72 70 0
@ grazmitte@bfi-stmk.at
grazsued@bfi-stmk.at
grazwest@bfi-stmk.at
www.bfi-stmk.at

**bit – best in training**
Kärntner Straße 311, 8054 Graz
☎ + 43 316 28 55 50 0
@ office@bit.at
www.bitonline.com

# XIV ADRESSES UTILES

**Bicycle**
Körösistraße 17, 8010 Graz
☎ +43 316 82 13 57 0
@ office@bicycle.at
www.bicycle.at

**Bundesamt für Soziales und Behindertenwesen, Landesstelle Steiermark**
**Office fédéral des affaires sociales et des affaires de la personne handicapée**
Babenbergerstraße 35, 8020 Graz
☎ +43 316 70 90
@ bundessozialamt.stmk1@basb.gv.at

**Bundespolizeidirektion Graz - Verkehrsamt**
**Direction fédérale de la police de Graz - office de la circulation**
Parkring 4, 8010 Graz
☎ +43 316 888 65 52 50
@ bpdg.graz@polizei.gv.at

**Bühnen Graz/Theater Holding Graz**
**La holding Bühnen Graz**
Gleisdorfer Gasse 10A, 8010 Graz
☎ +43 316 80 08 88 80
@ www.buehnen-graz.com, www.theaterholding.at

**Theaterkasse - Caisse du théâtre:**
Kaiser-Josef-Platz 10
☎ +43 316 80 00

**BÜRGERINNENAMT**
**BUREAU DES CITOYENS**

**Referat Personenstands- und Staatsbürgerschaftswesen**
**Bureau des affaires de l'état civil et de nationalité**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 3ième étage, 8011 Graz
☎ +43 316 872 51 84
@ personenstandswesen@stadt.graz.at

**Standesamt/Geburtenbuch**
**Bureau de l'état civil/registre des naissances**
Joanneumring 6, 8011 Graz
☎ +43 316 872 51 61
@ standesamt@stadt.graz.at

**Referat Gewerbeverfahren - Bureau de procédure d'enregistrement d'activité professionnelle**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 3ième étage, 8011 Graz
☎ +43 316 872 52 02
+43 316 872 52 09
@ gewerbe@stadt.graz.at

**CARITAS**

**Caritas Steiermark**
**Caritas Styrie**
Leonhardstraße 116, 8010 Graz
☎ +43 316 80 15 0
@ kontaktstelle@caritas-steiermark.at
office@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at

**Fachbereich Beschäftigung und Betriebsleistungen**
**Unité d'emploi et rendement d'entreprises**
Grabenstraße 39, 8010 Graz
☎ +43 316 80 15 620
@ peter.wagner@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at/hilfe-einrichtungen/fuer-menschen-in-not/arbeit/

**Caritas Marienambulanz**
Keplerstraße 82, 1ière étage, 8020 Graz
☎ +43 316 80 15 361
@ marienambulanz@caritas-steiermark.at

**Caritas Schlupfhaus**
**Foyer d'urgence pour les jeunes de la Caritas**
Mühlgangweg 1 (coin Fröhlichgasse, bus 34, station de Seifenfabrik)
☎ +43 316 48 29 59

**c'mon14 – Case Management**
Eggenberger Allee 40-42, 8020 Graz
☎ +43 316 38 12 37 0
www.cmon14.at

**DANAIDA –**
**Bildung und Treffpunkt für Frauen**
**Formation et lieu de rencontre pour femmes**
Marienplatz 5, 8020 Graz
☎ +43 316 71 06 60
@ danaida@aon.at, www.danaida.at

**Deutsch in Graz dig**
**L'allemand à Graz**
Südtiroler Platz 16, 8020 Graz
☎ +43 316 83 39 00
www.dig.co.at

**deutsch_und_mehr Verein**
**Association ‚l'allemand et plus'**
Zinzendorfgasse 27/I,
8010 Graz
☎ +43 316 329 929 70
www.vid.or.at

**deutsch_und_mehr Sprachinstitut**
**Institut de langue ‚l'allemand et plus'**
Zinzendorfgasse 27/I,
8010 Graz
☎ +43 316 329 929 40
www.deutschundmehr.at

**DOKU GRAZ**
**Centre de documentation et de projets pour les femmes**
☎ + 43 680 50 11 959
@ office@doku.at
www.doku.at

**ERfA**
**Association ERfA - expérience pour tous**
Karlauer Straße 16-18, 8020 Graz
☎ +43 316 872 63 81
www.erfa-graz.at

**Energieberatung des Umweltamtes der Stadt Graz**
**Service de conseil sur l'énergie**
**Bureau municipal sur l'environnement**
☎ + 43 316 872 43 28
www.oekostadt.graz.at

**ETC Graz – Europäisches Trainings- und Forschungszentrum für Menschenrechte und Demokratie**
**Centre européen de formation et de recherche sur les droits de l'homme et la démocratie**
Elisabethstraße 50B, 8010 Graz
☎ +43 316 380 15 33
@ office@etc-graz.at
www.etc-graz.at

**Finanzamt Graz-Stadt**
**Service du fisc Graz-ville**
Conrad-von-Hötzendorf-Straße 14-18, 8018 Graz
☎ +43 316 881 0
www.bmf.gv.at,
www.finanzonline.bmf.gv.at

**Frauengesundheitszentrum**
**Centre de santé de la femme**
Joanneumring 3,
8010 Graz
☎ +43 316 83 79 98
@ frauen.gesundheit@fgz.co.at
www.fgz.co.at

**Frauenhaus Graz**
**Foyer pour femmes de Graz**
Notruf +43 316 42 99 00, rund um die Uhr

**Frauenservice Graz – Servicestelle für Frauen**
**Service de femmes de Graz – bureau pour les femmes**
Idlhofgasse 20,
8020 Graz
☎ +43 316 71 60 22
@ office@frauenservice.at
www.frauenservice.at

**Frauenwohnheim der Stadt Graz**
**Foyer pour femmes de la municipalité de Graz**
Hüttenbrennergasse 41,
8010 Graz
☎ +43 316 872 64 91

**Friedensbüro Graz**
**Bureau de la paix de Graz**
Wielandgasse 7, 8010 Graz
☎ +43 316 872 21 83
@ office@friedensbuero-graz.at
www.friedensbuero-graz.at

**Geriatrische Gesundheitszentren der Stadt Graz (GGZ)**
**Centres de gériatrie de la municipalité de Graz**
Albert-Schweitzer-Gasse 36,
8020 Graz
☎ +43 316 70 60 0
@ ggz.aufnahme@stadt.graz.at
www.ggz.graz.at

# XIV ADRESSES UTILES

**Gesundheitsamt der Stadt Graz**
**Service de santé de la municipalité de Graz**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, 2ième étage,
8010 Graz
☎ +43 316 872 32 02
@ gesundheitsamt@stadt.graz.at; www.graz.at

**Gewaltschutzzentrum**
**Centre de protection contre**
**la violence de la Styrie**
Granatengasse 4/2ième étage, 8020 Graz
☎ +43 316 77 41 99

**GIS – Gebühren Info**
**Service des ORF**
**Service d'information sur**
**les redevances audiovisuelles**
Grieskai 10, 8020 Graz
☎ + 43 810 00 10 80
@ kundenservice@gis.at, www.gis.at

**Gleichbehandlungsanwaltschaft,**
**Regionalbüro Steiermark**
**Bureau régional de la Styrie du**
**barreau d'égalité de traitement**
Europaplatz 12, 8020 Graz
☎ +43 316 72 05 90
@ graz.gaw@bka.gv.at

**Gleichbehandlungsbeauftragte**
**der Stadt Graz**
**Déléguée à la défense de l'égalité**
**des femmes par rapport aux hommes**
**de la municipalité de Graz**
Dreihackengasse 49, 8020 Graz
☎ +43 316 872 22 95
+43 664 60 872 22 95
@ gleichbehandlungsbeauftragte@stadt.graz.at

**GPS – Grazer Parkraumservice**
**Service de zones**
**de stationnement de Graz**
Jakominigürtel 20, 8010 Graz
☎ +43 316 872 75 75, 75 61
@ parkraumservice@stadt.graz.at,
www.parken.graz.at

**Graz Tourismus Information**
Herrengasse 16, 8010 Graz
☎ +43 316 80 75 0
@ info@graztourismus.at,
www.graztourismus.at

**Hazissa**
**Service spécialisé de prévention contre**
**violence sexualisée**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 160
@ office@hazissa.at
www.hazissa.at

**HOLDING GRAZ**
**Kundenservice-Center der Energie Graz**
**Service clientèle de l'Energie Graz**
Andreas-Hofer-Platz 15, 8010 Graz
☎ +43 316 80 57 18 57
www.energiegraz.at

**Holding Graz Bestattung**
**Pompes funèbres Holding Graz**
Grazbachgasse 44-48,
8010 Graz
☎ +43 316 887 28 00
(0.00 bis 24.00 Uhr)
www.holding-graz.at/bestattung

**Holding Graz Services Wasserwirtschaft**
Wasserwerkgasse 11, 8045 Graz
☎ +43 316 887 72 84
wasser@holding-graz.at
www.holding-graz.at/wasserwirtschaft

**Ikemba**
**Association interculturelle, gestion de**
**conflits, responsabilisation, assistance**
**à la migration, formation et travail**
Herrengasse 3,
8010 Graz
☎ +43 316 22 81 13
@ nwoha@ikemba.at
www.ikemba.at



**Integrationsreferat der Stadt Graz**
**Bureau de l'intégration**
**de la municipalité de Graz**
Keesgasse 6, 8010 Graz
☎ +43 316 872 22 43
@ integrationsreferat@stadt.graz.at
www.graz.at/integration
www.menschenrechtsstadt.graz.at

**ISOP Innovative Sozialprojekte GmbH**
**Projets sociaux innovatifs**
Dreihackengasse 2, 8020 Graz
☎ +43 316 76 46 46
@ isop@isop.at, www.isop.at

**Jugend am Werk**
**Jeunesse au travail**
Lendplatz 35, 8020 Graz
☎ +-43 50 79 00 10 00
@ office@jaw.or.at, www.jaw.or.at

**JUKUS – Verein zur Förderung von**
**Jugend, Kultur und Sport**
**Association de la promotion de la jeunesse,**
**de la culture et du sport**
Leuzenhofgasse 4, 8020 Graz
☎ +43 316 72 28 65
@ office@jukus.at, www.jukus.at

**Kinderbüro Steiermark**
**Bureau d'enfants de la Styrie – le lobby**
**pour les personnes jusqu'à l'âge de 14 ans**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 180
@ info@kinderbuero.at, www.kinderbuero.at

**Kinderdrehscheibe Steiermark**
Brandhofgasse 13, 8010 Graz
☎ +43 316 37 40 44 oder
+ 43 810 00 12 42
@ kinderdrehscheibe@stmk.volkshilfe.at
www.kinderdrehscheibe.net

**Kinder- und Jugendanwaltschaft**
**Défense des enfants et des jeunes de la Styrie**
Paulustorgasse 4, 8010 Graz
☎ +43 810 500 777
www.kinderanwalt.at

**Kindermuseum „FRida & freD"**
**Musée des enfants**
Friedrichgasse 34, 8010 Graz
☎ +43 316 872 77 00
www.fridaundfred.at

**KinderParlament Graz**
**Parlement d'enfants de Graz**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 183
@ info@kinderparlament.at
www.kinderparlament.at

**Kulturamt**
**Bureau culturel**
Stigergasse 2, 2ième étage, 8020 Graz
☎ +43 316 872 49 01
@ kulturamt@stadt.graz.at
www.kultur.graz.at

**Landeskrankenhaus-Universitätsklinik (LKH)**
**Hôpital régional – C.H.U.**
Auenbrugger Platz 1, 8036 Graz
☎ +43 316 385 0

**Landeskrankenhaus Graz-West**
**Hôpital de Graz-ouest**
Göstinger Straße 22, 8020 Graz
☎ +43 316 54 66 0

**LandesLudothek**
**Ludothèque du Land**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 251
@ office@ludovico.at
www.ludovico.at

**Landesschulrat**
**Conseil des écoles du Land**
Körblergasse 23, Postfach 663,
8011 Graz
☎ +43 316 345 198
@ lsr@lsr-stmk.gv.at
www.lsr-stmk.gv.at

**Landestierschutzverein für Steiermark**
**Société protectrice des animaux du Land**
**de Styrie**
Grabenstraße 113, 8010 Graz
☎ +43 316 68 42 12
@ tierheimgraz@aon.at
www.landestierschutzverein.at

**Lebenshilfe**
**Aide à la vie**
Conrad-von Hötzendorf-Straße 37a,
8010 Graz
☎ +43 316 71 55 06
@ office@lebenshilfe-guv.at
www.lebenshilfe-guv.at

# XIV ADRESSES UTILES

**Logo – JUGEND.INFO!**
Karmeliterplatz 2, 8010 Graz
☎ +43 316 90 370 90
@ info@logo.at
www.logo.at

**MAFALDA**
Arche Noah 11, 8020 Graz
☎ +43 316 33 73 00
@ office@mafalda.at
www.mafalda.at

**Mafalda – Mädchenzentrum JAM**
**Mafalda et le centre pour les jeunes filles**
Arche Noah 9–11
☎ +43 316 33 73 00
@ office@mafalda.at
www.mafalda.at

**Männerberatung Graz**
**Centre de conseil aux hommes**
Dietrichsteinplatz 15/8. Stock, 8010 Graz
☎ +43 316 83 14 14
@ info@maennerberatung.at

**Männerwohnheim der Stadt Graz**
**Foyer pour hommes de la municipalité de Graz**
Rankengasse 24, 8020 Graz
☎ +43 316 872 64 81

**Mieterschutzverband Österreichs**
**Association pour la protection des locataires en Autriche**
Sparbersbachgasse 61/P, 8010 Graz
☎ +43 316 38 48 30
@ office@mieterschutz-steiermark.at
www.mieterschutzverband.at

**Mietervereinigung Steiermark**
**Association des locataires de Styrie**
Feuerbachgasse 1, 8020 Graz
☎ + 43 50 195 43 00
@ mvoe.stmk@aon.at; www.mietervereinigung.at

**MigrantInnenbeirat der Stadt Graz**
**Conseil consultatif des migrant(e)s de la municipalité de Graz**
Keesgasse 6, rez-de-chaussée à droite, chambre 6 8010 Graz
☎ +43 316 872 21 91, 21 99
@ ab.graz@stadt.graz.at

**Mobilitäts- und Vertriebscenter**
**Centre de mobilité**
Jakoministraße 1, 8010 Graz
☎ +43 316 887 42 24
@ linien@ holding-graz.at
www.mobilzentral.at
www.holding-graz.at

**„Nachbarschaftsservice Graz"**
**Service de voisinage de Graz**
Friedensbüro, Wielandgasse 7, 8010 Graz
☎ +43 316 872 878

**NEUSTART Steiermark**
Arche Noah 8-10, 8020 Graz
☎ +43 316 82 02 34
@ office.steiermark@neustart.at,
www.neustart.at

**Next Liberty – Theater für junges Publikum**
**Théâtre pour auditoire jeune**
Kaiser-Josef-Platz 10, 8010 Graz
☎ +43 316 80 08 11 20
www.theater-graz.com/nextliberty

**Odilieninstitut**
Leonhardstraße 130, 8010 Graz
☎ +43 316 322 667 0
@ verwaltung@odilien.at,
www.odilien.at

**ÖGB Region Graz**
**Confédération syndicale autrichienne pour la région de Graz**
Karl-Morre-Straße 32, 8020 Graz
☎ +43 316 70 71 213
www.oegb.at

**Ökoservice**
**Societé d'utilité publique d'emploi et de qualification**
Asperngasse 16, 8020 Graz
☎ +43 316 58 66 7 0
@ office@oekoservice.at,
www.oekoservice.at

**OMEGA – Transkulturelles Zentrum für psychische und physische Gesundheit und Integration; OMEGA-Dolmetschpool**
**Centre transculturel de la santé psychique et physique et de l'intégration; Service d'interprètariat**
Albert-Schweitzer-Gasse 22, 8020 Graz
☎ +43 316 77 35 54 0
@ office@omega-graz.at
www.omega-graz.at

**Österreichischer Gehörlosenbund**
**Association autrichienne des personnes malentendantes**
Grabenstraße 168, 8010 Graz
☎ +43 316 68 02 71 1
@ office@stlvgv.at, www.stlvgv.at

**Österreichischer Integrationsfonds, Integrationszentrum Steiermark**
**Fonds autrichien d'intégration – centre d'intégration de Styrie**
Reitschulgasse 19, 8010 Graz
☎ +43 316 84 17 20
@ steiermark@integrationsfonds.at
www.integrationsfonds.at

**ÖZIV – Österreichischer Zivil-Invalidenverband**
**Association autrichienne des invalides civils**
Triester Straße 388–390, 8055 Graz
☎ +43 316 82 33 46
@ oezivstmk@aon.at, www.oeziv.at

**PASCH**
Griesgasse 27, 8020 Graz
☎ +43 316 84 84 86
@ office@pasch.or.at, www.pasch.or.at

**PERIPHERIE**
**Institut de la recherche concrète sur le sexe**
Friedrichgasse 3/II, 8010 Graz
☎ +43 316 81 73 42
@ office@peripherie.ac.at, www.peripherie.ac.at

**Pro Health – Afrikanische Initiative zur Gesundheitsförderung**
**Initiative africaine de la promotion de la santé**
Schörgelgasse 9, 8010 Graz
☎ +43 316 82 73 95
@ office@prohealth.or.at

**Recyclingcenter der Holding Graz („Sturzplatz")**
**Centre de recyclage de la Holding Graz**
Sturzgasse 8, 8020 Graz
☎ +43 316 887 72 82
www.aevg.at

**Referat Barrierefreies Bauen der Stadt Graz**
**Service de construction exempte de barrières de la municipalité de Graz**
Europaplatz 20, 8011 Graz
☎ +43 316 872 35 08
@ barrierefrei@stadt.graz.at
www.barrierefrei.graz.at

**Referat für BürgerInnenbeteiligung**
**Service de participation des citoyens à la municipalité de Graz**
Generalihof, Herrengasse 9, 8010 Graz
☎ +43 316 872 35 30
@ buergerbeteiligung@stadt.graz.at

**Referat Frauen & Gleichstellung der Stadt Graz**
**Bureau pour les femmes et l'égalité des femmes par rapport aux hommes de la municipalité de Graz**
Keesgasse 6, 8010 Graz
☎ +43 316 872 46 71
@ frauenreferat@stadt.graz.at
www.graz.at/frauen

**Referat für Veterinärangelegenheiten der Stadt Graz**
**Service des affaires vétérinaires de la municipalité de Graz**
Lagergasse 132, 8011 Graz
☎ +43 316 872 32 81
@ veterinaerreferat@stadt.graz.at

**Rosalila PantherInnen**
Annenstraße 26, 8020 Graz
☎ +43 316 36 66 01
@ info@homo.at, www.homo.at

# XIV ADRESSES UTILES

**SAB Schul- und Ausbildungsberatung**
**Service de renseignement d'école et de formation**
Grillparzerstraße 26, 8010 Graz
☎ +43 316 68 93 10
www.ausbildungsberatung.at
www.maturawasnun.at

**Schlupfhaus**
**Dortoir d'urgence pour les jeunes de la Caritas**
Mühlgangweg 1 (coin Fröhlichgasse, bus 34 station Seifenfabrik), 8010 Graz
☎ +43 316 48 29 59
@ schlupfhaus@caritas-steiermark.at
www.schlupfhaus.caritas-steiermark.at

**Schuldnerberatung Graz**
**Service médiation de dettes de Graz**
Annenstraße 47, 8020 Graz
☎ +43 316 37 25 07
@ office@schuldnerInnenberatung.at, www.schuldenberatung.at

**Schulzahnambulatorien des Stadtschulamtes**
**Dispensaires dentaires scolaires de l'inspection académique municipale**
Nibelungengasse18, Brucknerstraße 51, Wielandgasse 9
☎ +43 316 872 70 25, 70 35, 74 55

**SeniorInnenreferat der Stadt Graz**
**Le service des retraités de la municipalité de Graz**
Stigergasse 2, 3ième étage, 8020 Graz
☎ +43 316 872 63 91, 63 92

**ServiceCenter der Stadt Graz**
**Centre de service de la municipalité de Graz**
Amtshaus, Schmiedgasse 26, Erdgeschoss
☎ +43 316 872 52 52, 52 54
@ servicecenter@stadt.graz.at

**Servicestelle/Bureau de service Andritzer Reichsstraße 38**
☎ +43 316 872- 66 20

**Servicestelle/Bureau de service Bahnhofgürtel 85**
1ière étage (in der „Annenpassage")
☎ +43 316 872 66 30

**Servicestelle/Bureau de service Conrad-von-Hötzendorf-Straße 104 (Ostbahnhof)**
☎ +43 316 872 66 80

**Servicestelle/Bureau de service Kärntner Straße 411**
☎ +43 316 872 66 50

**Servicestelle/Bureau de service St. Peter-Hauptstraße 85**
☎ +43 316 872 66 70

**Servicestelle/Bureau de service Stiftingtalstraße 3**
☎ +43 316 872 66 00

**SIQ! – Sport | Integration | Qualifikation**
Caritas Campus, Leonhardstraße 116, 8010 Graz
☎ +43 676 880 15 345
@ m.teichmann@caritas-steiermark.at
www.caritas-steiermark.at

**Sprachheilschule und Sonder pädagogisches Zentrum für Volksschulen**
**Heilstättenschule und Sonderpädagogisches Zentrum für Neue Mittelschulen**
**École de logopédie, centre pédagogique spécialisé pour écoles primaires**
**École en clinique thérapeuthique pour les collèges**
Brockmanngasse 119, 8010 Graz
☎ +43 316 872 67 25 bzw. 67 35
www.spz.at

**SOMM – Organisme propre aux migrantes et musulmanes**
Wielandgasse 23, 8010 Graz
☎ +43 316 76 30 80
@ kontakt@somm.at
www.somm.at

**SOZIALAMT DER STADT GRAZ**
**BUREAU D'AIDE SOCIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAZ**

**Referat für Behindertenhilfe**
**Service de l'assistance aux personnes handicapées**
Schmiedgasse 26, 2ième étage, 8010 Graz
☎ +43 316 872 64 30, 64 38

**Referat für Heimkostenzuzahlung**
**Service d'octroi de suppléments pour les résidences**
Schmiedgasse 26, 2ième étage, 8010 Graz
☎ +43 316 872 63 51

**Referat für Mindestsicherung und Sozialhilfe**
**Le service de garantie minimum et celui de l'aide sociale**
☎ +43 316 872 63 10, 63 11, 63 12

**Referat für Sozialarbeit**
**Service d'action sociale**
Schmiedgasse 26, 2ième étage, 8010 Graz
☎ +43 316 872 63 44

**Sozialservicestelle des Landes Steiermark**
**Services des affaires sociales du Land de la Styrie**
Hofgasse12, 8010 Graz
☎ +43 800 20 10 10

**Sportamt**
**Direction des sports**
Stadion Graz-Liebenau, Stadionplatz 1 (Parterre), 8011 Graz
☎ +43 316 872 78 78
@ sportamt@stadt.graz.at, www.graz.at/sportamt

**Stadtschulamt**
**Bureau municipal chargé de l'éducation**
Wielandgasse 7, 8011 Graz
☎ +43 316 872 74 01
@ stadtschulamt@stadt.graz.at, www.graz.at

**Steiermärkischer Blinden- und Sehbehindertenverband**
**L'association styrienne des aveugles et des malvoyants**
Augasse 132, 8051 Graz
☎ +43 316 68 22 40
@ office@stbsv.info, www.stbsv.info

**Steiermärkische Gebietskrankenkasse**
**Caisse régionale d'assurance maladie de Styrie**
Josef-Pongratz-Platz 1, 8010 Graz
☎ + 43 316 80 35 0
www.stgkk.at

**STRASSENAMT**
**BUREAU DE LA VOIRIE**
Bauamtsgebäude, Europaplatz 20, 4ième et 5ième étage, 8020 Graz
☎ +43 316 872 36 01
@ strassenamt@stadt.graz.at
www.graz.at

**Parkgebührenreferat**
**Département de la taxe de stationnement**
Keesgasse 6, 8010 Graz
☎ +43 316 872 65 65
@ parkgebuehrenreferat@stadt.graz.at

**TARA**
**Conseil, thérapie et prévention contre la violence sexuelle envers les jeunes filles et les femmes**
Geidorfgürtel 34/2, 8010 Graz
☎ +43 316 31 80 77
@ office@taraweb.at, www.taraweb.at

**Tartaruga**
**Protection et aide pour les jeunes**
Ungergasse 23, 8020 Graz
☎ +43 50 79 00 32 00
@ tartaruga@jaw.or.at, www.jaw.or.at

**Tierheim „Aktiver Tierschutz – Arche Noah"**
**Refuge pour animaux**
Neufeldweg 211, 8041 Graz
☎ +43 316 42 19 42 0

**Tierrettung Grazer Berufsfeuerwehr**
**Ambulance animale des pompiers professionnels de Graz**
☎ +43 316 872 58 88, Notruf 122

**Unabhängige Frauenbeauftragte der Stadt Graz**
**Déléguée indépendante à la condition fémminine de la municipalité de Graz**
Keesgasse 6, 8010 Graz
☎ +43 316 872 46 60

# XIV ADRESSES UTILES

@ frauenbeauftragte@stadt.graz.at
www.grazerfrauenrat.at

**Unfallkrankenhaus Graz (UKH)**
**Hôpital de traumatologie de Graz**
Göstinger Straße 24, 8020 Graz
☎ +43 316 505 0

**Urania Steiermark**
Burggasse 4/I, 8010 Graz
☎ +43 316 82 56 88 0
@ urania@urania.at, www.urania.at

**Volkshochschule Steiermark**
**École publique de Styrie**
Hans-Resel-Gasse 6, 8020 Graz
☎ +43 5 77 99 50 00
@ vhsan1@akstmk.at
www.vhsstmk.at

**Wirtschaftskammer Steiermark**
**Chambre économique de Styrie**
Körblergasse 111-113, 8021 Graz
☎ +43 316 601 203
www.wko.at/stmk.graz

**WOIST – Wohnungsinformationsstelle der Stadt Graz**
**Service d'information sur le logement de la municipalité de Graz**
Schillerplatz 4, 8011 Graz
☎ +43 316 872 54 53
@ wohnungsinformationsstelle@stadt.graz.at
www.woist.at

**XENOS**
**Association de la promotion de la diversité socioculturelle**
Morellenfeldgasse 15, 8010 Graz
☎ +43 699 10 39 04 53
@ office@verein-xenos.net
www.verein-xenos.net

**Zebra – Interkulturelles Beratungs- und Therapiezentrum**
**Centre interculturel de consultation et de thérapie**
Schönaugürtel 29, Pestalozzistraße 59, 8010 Graz
☎ +43 316 90 80 70 0
@ zebra@zebra.or.at, www.zebra.or.at

Traduit par:

OMEGA
Transkulturelles Zentrum für psychische und physische Gesundheit und Integration